

Île-de-France



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

DES RISQUES
PROFESSIONNELS



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Éditorial

Le rapport annuel que vous avez sous les yeux regroupe l'essentiel des événements, des travaux et des résultats relatifs à la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) pour 2018. Pour la première fois, nous y avons intégré la contribution à la gestion des risques professionnels, de l'Agence Comptable et du Département des Affaires Juridiques.

La branche Assurance Maladie – Risques Professionnels a vécu 2018 comme une année charnière entre deux Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG), permettant ainsi d'inscrire l'action dans une bonne continuité entre les programmes de la période 2014-2017 et ceux de 2018 à 2022. Cette volonté de poursuivre et d'amplifier la coordination du réseau des caisses régionales se concrétise tant pour la Prévention que pour la Tarification. Certains jalons importants ont ainsi été posés pour faciliter le partage des données et renforcer l'harmonisation des pratiques. De nouvelles perspectives peuvent ainsi être envisagées dans un contexte de rapides évolutions où des opportunités se révéleront.

En 2018, la branche, sous l'impulsion de la CNAM, a ainsi constitué une trentaine de groupes de travail coordonnés par des comités de pilotage afin de construire les prochains programmes nationaux de prévention, notamment pour prévenir les risques de TMS, les risques de chutes et les risques chimiques. Des thématiques transversales ont aussi été développées telles que l'action vers les Très Petites Entreprises (TPE) ou vers les Grands Comptes, en y impliquant d'ailleurs la Tarification. Au niveau régional, les partenaires sociaux ont décidé des programmes prioritaires sur la base des propositions formulées par les Comités Techniques Régionaux (CTR).

La maîtrise des risques financiers s'est renforcée tant pour améliorer la qualité des données utilisées pour le calcul des taux de cotisation des entreprises que pour réduire les risques de contentieux. Pour autant, l'intégration des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) dans notre système d'informations a constitué un challenge de grande ampleur pour la Tarification tout au long de l'année.

Enfin, le périmètre de la DRRP a légèrement évolué en 2018 dans la mesure où d'une part la gestion des allocations pour les travailleurs de l'amiante a été transférée à la Direction des Prestations et d'autre part la gestion des réclamations relatives au Compte Professionnel de Prévention (C2P) a été intégrée. Ceci nous a conduits à renommer le Département « Réparation » en Département « Reconnaissance ».

La structure de ce rapport reste similaire à celle des précédents rapports. Toutefois, il ne vous aura pas échappé que sa forme évolue, illustrant ainsi l'engagement de la CRAMIF dans la politique nationale de communication de la branche Assurance Maladie – Risques Professionnels.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à conserver ce document auquel vous pourrez vous référer régulièrement.

François BLANCHARD
L'Ingénieur Conseil Régional

Sommaire

ÉDITORIAL	3
GLOSSAIRE	6
1. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION	8
Généralités sur la région	9
Nombre de sections d'établissements, de salariés et sinistralité en Ile-de-France	12
2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	15
Structures	17
Service prévention des risques professionnels	17
Direction tarification et reconnaissance des risques professionnels	20
Département reconnaissances des risques professionnels	21
Services fonctionnels	21
Organigrammes budgétaires	22
Service prévention des risques professionnels	22
Direction tarification et reconnaissance des risques professionnels	23
3. ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	24
Elaboration du plan d'action du service 2019/2022	25
Activité globale	26
Ensemble de l'activité	26
Actions au profit des entreprises	26
Actions directes en entreprises	28
Formation et perfectionnement des agents du service	29
Programmes nationaux	30
Programme national TMS Pros	30
Programme national contre les chutes dans le secteur de la construction	30
Programme national risques chimiques pros (RC Pros)	31
Programmes régionaux	32
Finalisation des programmes régionaux du plan d'action du service 2014/2017	32
Construction des programmes régionaux du CPG 2019-2022	36
Thématiques particulières	38
CPOM avec les SSTI	44
Incitations financières	46
Injonctions, cotisations supplémentaires et ristournes	46
Contrats de prévention et aides financières simplifiées	48
Contribution aux travaux du réseau national	51
Participation aux travaux menés dans le cadre national	51
Normalisation	51
Gestion du risque professionnel absentéisme (GDR)	51
Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)	52
Travaux avec les partenaires sociaux	52
Construction des programmes régionaux avec les CTR et la CRAT/MP	52
CRAT/MP	53
Subventions aux organisations syndicales et professionnelles	53
CTR et leurs commissions, CTP, CPPT	53
Partenariats	55
OPPBT	55
DIRECCTE	55

Centres de consultations de pathologie professionnelle	56
Centre hospitalier universitaire.	58
Institut interuniversitaire de médecine du travail de Paris et Ile-de-France (IIMTPIF)	59
Aract - ars	60
Autres partenariats	60
Unités techniques	61
Centre de mesures et contrôles physiques	61
Laboratoire de toxicologie industrielle (LTX)	63
Laboratoire des biocontaminants (LBC)	65
Formation	67
Ingénierie de formation à la prévention	67
Habilitation d'organismes de formation et d'entreprises	67
Formations dispensées	69
Partenariats de formation	72
Information	73
Diffusion d'informations.	73
Cinémathèque	74
Médiathèque.	74
Communication	75
Salons	75
Manifestations et réunions débats	75
Matinées employeurs 2018.	75
Trophées CRAMIF.	75
Récompenses.	75
4. ACTIVITÉ DE LA DIRECTION TARIFICATION ET RECONNAISSANCE	77
Département Tarification	78
Gérer l'entreprise	78
Gérer le compte AT/MP	78
Notifier les taux de cotisation	79
Gérer les recours gracieux et contentieux	79
Gérer la relation client et l'offre de service	80
Maitriser le risque	80
Gérer le risque	82
Contribution aux travaux du réseau national	82
Département Reconnaissance	84
Fautes inexcusables	84
Gestion des registres de déclaration d'accidents du travail bénins	84
Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles	85
Commission pluridisciplinaire pénibilité	87
Commission réclamation compte professionnel de prévention	87
Partenariats	88
Communication	88
5. RÉSULTATS DU CPG	89
6. ANNEXE 1 - PRST 3	91
7. ANNEXE 2 -MANIFESTATIONS ET REUNIONS DEBATS	93
8. ANNEXE 3 SALON	96

Glossaire

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
AFS	Aide Financière Simplifiée
AGAPrev	Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS	Agence Régionale de Santé
AT	Accident du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CATEC	Certificat d'aptitude au travail en espace confiné
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASSIOPEE	Système de requêtage
CCPP	Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CSE	Comité sociale et Economique
CMP	Centre de Mesures et contrôles Physiques
CMR	Agents Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNPA	Conseil National des Professions de l'Automobile
COG	Convention d'Objectif et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat Pluriannuel de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPPT	Commission Paritaire Permanente de Tarification
CPS	Certificat de Premier Secours
CRAMIF	Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France
CrAT/MP	Commission régionale des AT/MP
CROCT	Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail
CRPRP	Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels
CRRMP	Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles
CSD	Chambre Syndicale du Déménagement
CSPS	Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTP	Commission Temporaire de Prévention
CTR	Comité Technique Régional
DAT	Déclaration d'Accident du Travail
DDPIE	Direction du Développement des Partenariats Internes et Externes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
DMP	Déclaration de Maladie Professionnelle
DPP	Direction Pilotage et Prospective
DRSM	Direction Régionale du Service Médical
DRRP	Direction Régionale des Risques Professionnels
DSE	Direction des Services Extérieurs

DSN	Déclaration Sociale Nominative
DST	Direction des Services Techniques
EPICEA	Base de données nationale des enquêtes AT mortels
EUROGIP	GIP sur la prévention des AT et MP en Europe
EvRP	Évaluation des Risques Professionnels
FFB	Fédération Française du Bâtiment
FI	Faute inexcusable
FNA	Fédération nationale de l'Artisanat automobile
FNTR	Fédération nationale du transport routier
GDR	Gestion Du Risque
HAS	Haute Autorité de Santé
ICR	Ingénieur Conseil Régional
IF	Indice de Fréquence (Nombre d'AT avec arrêt pour 1000 salariés)
IIMTPIF	Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail Paris Île-de-France
IJ	Indemnités Journalières
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JNA	Journée Nationale de l'Audition
LBC	Laboratoire des BioContaminants
LTX	Laboratoire de Toxicologie industrielle
MOA	Maître d'Ouvrage
MOE	Maître d'Œuvre
MP	Maladie Professionnelle
OIRA	Outil interactif d'évaluation des risques en ligne
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PCSAC	Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PRST	Plan Régional Santé au Travail
RDAT	Registre de Déclarations des Accidents du Travail bénins
RNP	Référentiel national de processus
RPS	Risques PsychoSociaux
RSI	Régime Social des Indépendants
RTS	Réunion Technique de Service
SNTRP	Système national de Tarification des risques professionnels
SIP	Système d'Information et Pilotage
SNTL	Syndicat national des transports légers
SST	Sauvetage Secourisme du Travail
SSTi	Service de Santé au Travail interentreprises
TLF	Transport Logistique de France
TMS	Trouble Musculo-Squelettique
TPE	Très Petite Entreprise
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales



1

Caracteristiques de la région

Généralités sur la région

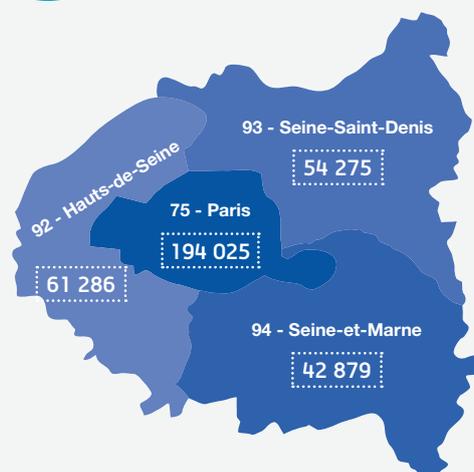
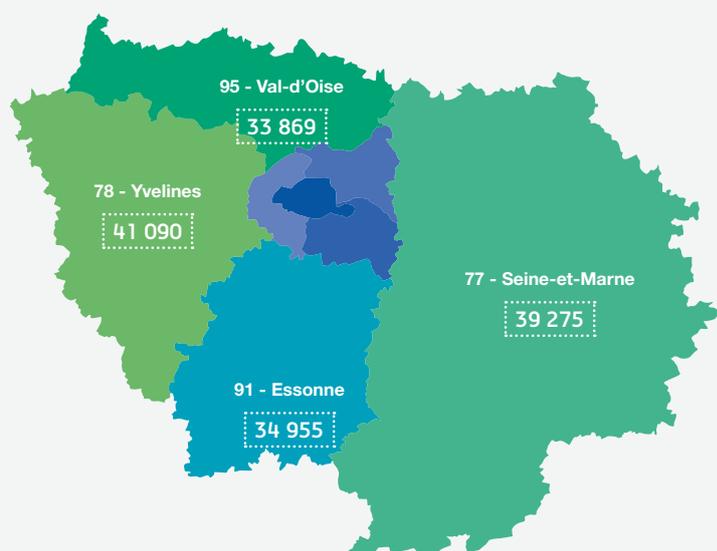
Répartition des sections d'établissement par département en 2017 en Île-de-France



GRANDE COURONNE
30% des établissements



PETITE COURONNE
70% des établissements



 Total établissements de la région IDF 2017
501 654

Territoire (source INSEE)

La région Île-de-France a une superficie de 12 012 km² (soit 2,2 % du territoire français), elle se divise en huit départements et comporte 1 296 communes.

Population (source INSEE)

Au 1er janvier 2018, l'Île-de-France compte près de 12,2 millions d'habitants. Depuis le 1er janvier 2006, année de référence de la première diffusion des chiffres des populations légaux selon la nouvelle

méthode de recensement, la population francilienne a augmenté d'un peu plus de 616 000 habitants, soit 0,5 % en moyenne chaque année.

La région concentre donc près de 19 % de la population française métropolitaine et 2,4 % de celle de l'Union Européenne.

La population de la région est plus jeune que la moyenne nationale : 55 % de la population francilienne a moins de 40 ans (49 % en province) alors que les 60 ans et plus ne représentent que 19 % (25 % en province).

Économie (source INSEE)

Située au carrefour des échanges européens, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

Son PIB représente environ 31,1 % de la richesse nationale et près de 4,5 % du PIB de l'Union Européenne, devant le Grand Londres et la Lombardie.

Le PIB francilien par habitant est en moyenne 1,6 fois plus élevé que celui de l'ensemble des Français.

La forte tradition industrielle de la région Île-de-France se caractérise par un tissu dense de PME / PMI et un large éventail d'activités. Elle rassemble une forte densité d'entreprises technologiques (grands groupes, PME, start-up), des pôles de compétitivité de réputation internationale et une des plus fortes concentrations scientifiques et technologiques en Europe.

Premier bassin d'emploi européen, sa main-d'œuvre est hautement qualifiée : 35% des cadres français. L'Île-de-France rassemble 23 % des universités françaises, près de 26% des écoles d'ingénieurs (hors universités) et 33,8 % des écoles de commerce, gestion et comptabilité.

Pour renforcer son attractivité, la région s'est dotée d'infrastructures de premier plan. Le « hub » aérien de Paris est le premier d'Europe : la plupart des grandes métropoles sont accessibles en moins de deux heures de vol.

Avec 70 ports et 6 plateformes modales répartis sur 500 km de voies navigables, la région est également

la deuxième plate-forme fluviale d'Europe. Sur les douze prochaines années, le projet du Grand Paris verra la concrétisation de près de 200 km de métro en souterrain, de 78 nouvelles gares et une quinzaine de contrats de développement territorial (logements, commerces, bureaux,...).

Enfin, l'Île-de-France, et plus particulièrement Paris, ville d'art, d'histoire et de culture, reste très attractive pour les touristes internationaux. Elle est, depuis plusieurs années, la première région touristique mondiale, avec près de 71,8 millions de nuitées en 2018, dont 58,6% concernent les étrangers. En outre, avec plus de 700 000 m² d'espaces d'exposition, Paris se situe au premier rang européen pour le nombre de salons et de visiteurs accueillis et au cinquième, pour le nombre d'exposants sur les salons de dimension internationale (plus de 500 exposants). Le tourisme d'affaires a d'ailleurs représenté 47% des nuitées de l'hôtellerie francilienne en 2018.

Emploi (source INSEE)

Au 1er janvier 2018, l'Île-de-France comptait plus de 6,2 millions d'actifs, dont 5,3 ayant un emploi. 79 % des hommes et 73 % des femmes de 15 à 64 ans sont en activité. Ces taux sont plus élevés dans la région que dans l'ensemble de la France. La différence est particulièrement marquée pour les actifs âgés de 55 à 64 ans, quel que soit le sexe. Seule exception, les hommes de 15 à 24 ans sont moins actifs dans la région. Dans cette tranche d'âge, les jeunes sont en effet plus souvent étudiants en Île-de-France qu'ailleurs.

La région concentre plus de 22 % de la population active nationale. Les principales catégories de cette population active se répartissaient comme suit en 2014 :

Catégories d'Actifs		% / Total d'Actifs	Observations	
Salariés	1	Cadres et professions intellectuelles	26,2	Ingénieurs, Cadres, Professeurs, Médecins, Journalistes, Artistes...
	2	Employés	28,0	Employés administratifs, Employés de banques, Standardistes, Vendeurs, Agents de Service Hospitalier, Ambulanciers...
	3	Ouvriers	14,6	Mécaniciens, Électriciens, Charpentiers, Maçons, Plombiers, Bouchers, Boulangers...
	4	Professions intermédiaires	26,3	Cadres moyens, Contremaîtres, Clergé...
Non-salariés	5	Chefs d'entreprise, Artisans, Commerçants	4,6	-
	6	Agriculteurs	0,3	-

La forte proportion de cadres et professions intellectuelles en Île-de-France (26,2 % contre 13,7 % en province) est liée à la présence de nombreux sièges sociaux, ainsi que de centres de recherche et d'universités.

Le tableau suivant montre l'évolution par secteur d'activité de l'emploi salarié privé (hors agriculteurs, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs) :

Île-de-France / France	EFFECTIF en %				
	1999	2003	2007	2011	2017
Industrie	16,90	13,80	15,20	14,32	14,02
Construction BTP	22,00	16,30	17,50	18,22	20,25
Tertiaire	30,00	23,40	28,20	30,48	29,91

Budget

[source Conseil Régional d'Île-de-France]

En 2018, le budget de la région Île-de-France s'est élevé à 5,15 milliards d'euros.

En septembre 2018, 93 600 nouveaux logements ont été autorisés, soit - 6,12% par rapport à l'année précédente.

81 700 logements ont été commencés, soit + 0,49% par rapport à l'année précédente. Ils représentent 19,27 % de l'ensemble des ouvertures de chantiers en France.

Logements (source INSEE)

En 2018, le parc total de la région comptait 5,2 millions de logements dont 90% de résidences principales, soit 16 % du parc métropolitain.

Nombre de sections d'établissements, de salariés et sinistralité en Ile-de-France

Répartition par CTN/CTR

CTR	CTN		Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre AT mortels	Nombre AT Trajet	Nombre MP
1	A	Métallurgie	13 583	251 515	4 762	11	1 303	472
2	B	Bâtiment Travaux Publics	62 721	323 918	11 738	17	1 129	877
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	66 700	670 093	20 918	18	3 577	580
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	907	43 661	704	2	188	93
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	907	43 661	704	2	188	93
5	D	Services, commerces et alimentation	71 793	538 961	21 006	3	3 925	1 221
	G	Commerces non alimentaires	124 919	682 884	11 934	14	3 504	450
6	H	Activités de services I	96 557	152 0683	9 371	13	7 162	318
	I	Activités de services II et travail temporaire	58 347	727 432	25 294	13	5 964	1 077
	Z	Compte spécial	0	0	0	0	0	893
Total			501 654	4 801 287	106 903	93	27 024	6 151

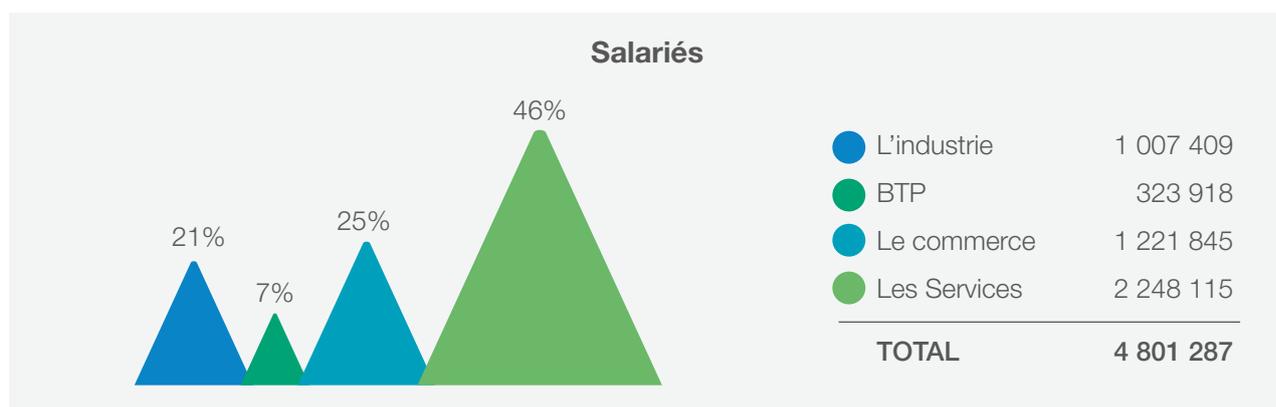
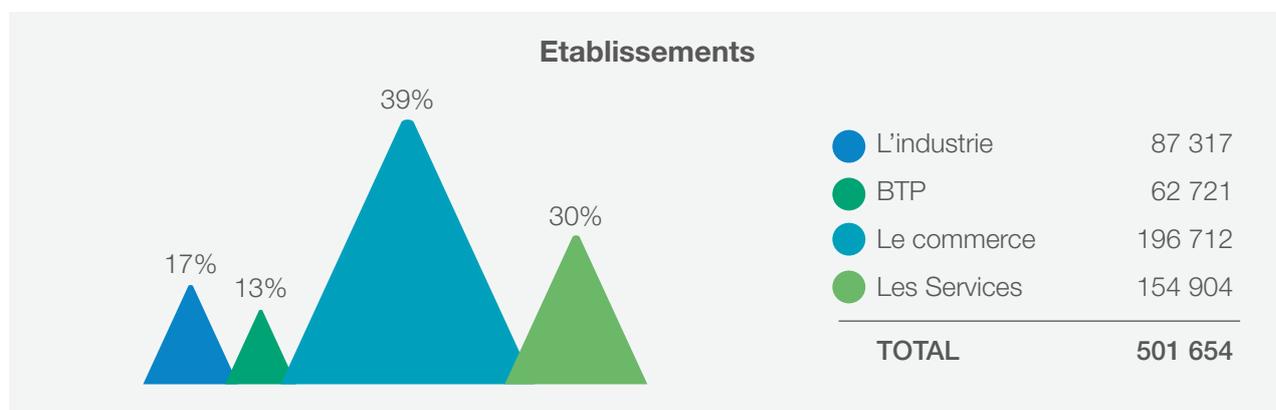
Chiffres issus des statistiques régionales 2017 – extraction juillet 2018 – présentées aux CTR en novembre 2018

Répartition par tranche d'effectif

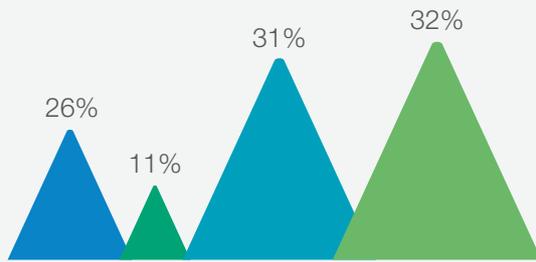
Tranche d'effectif	Nombre de sections d'établissement	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Nombre AT mortels	Nombre AT Trajet	Nombre MP
1 à 19	409 692	1 420 358	26 852	25	6 334	1 612
20 à 49	21 077	641 217	19 623	11	1 848	787
50 à 199	10 983	1 016 109	30 028	25	4 140	1 260
200 à 299	1 326	321 356	7 289	8	1 966	307
300 à 1499	1 743	971 005	16 955	14	5 932	859
1500 et plus	153	431 242	5 655	8	6 662	228
indéfini ou non précisé	56 680	0	501	2	142	1 098
Total	501 654	4 801 287	106 903	93	27 024	6 151

Chiffres issus des statistiques régionales 2017 – extraction juillet 2018 – présentées aux CTR en novembre 2018
<https://www.cramif.fr/statistiques-accidents-du-travail-maladies-professionnelles>

Détail par secteur d'activité

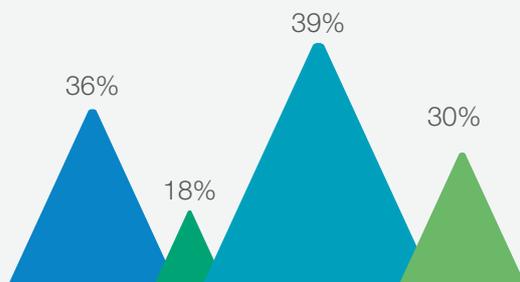


AT avec arrêt



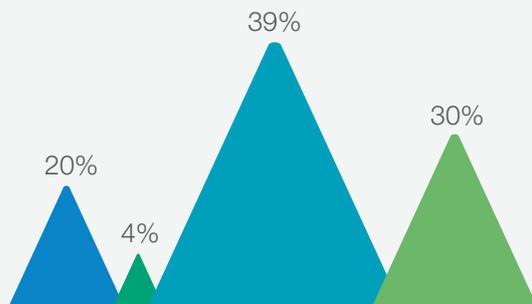
L'industrie	27 650
BTP	11 738
Le commerce	32 940
Les Services	34 665
TOTAL	106 903

AT mortel



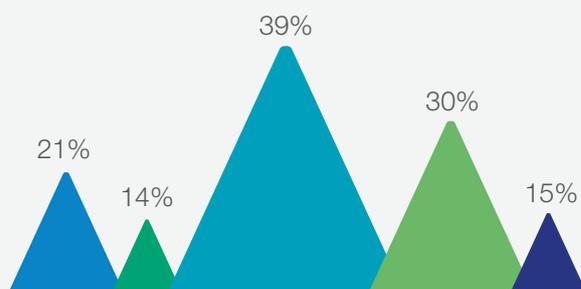
L'industrie	33
BTP	17
Le commerce	17
Les Services	26
TOTAL	93

AT Trajet



L'industrie	5 340
BTP	1 129
Le commerce	7 429
Les Services	13 826
TOTAL	27 024

Nombre MP



L'industrie	1 315
BTP	877
Le commerce	1 671
Les Services	1 395
CNTZ*	893
TOTAL	6 151

*Bureaux et autres catégories



2

Organigramme fonctionnel

**DIRECTION
REGIONALE
DES RISQUES
PROFESSIONNELS**

François BLANCHARD

Ingénieur Conseil
Régional



PREVENTION

François BLANCHARD

Direction des Services Extérieurs
Vincent BRIOTET

8 Antennes départementales

Direction des Services Techniques
Emmanuel MARTEAU

Centre de Mesures Physiques
Risques Technologiques et Industriels
Risques Organisationnels
Activités de Service et BTP
Laboratoire de Toxicologie Industrielle
Laboratoire des Biocontaminants
Déploiement Formation et Information
pour la Prévention

Direction Pilotage et Prospective
Elisabeth MIARD

Etudes de Gestion

Système Information Pilotage

**Direction du Développement
des Partenariats Internes et Externes**
Francis LEMIRE

Conseil Médical

**TARIFICATION
ET RECONNAISSANCE**

Jean-Yves MARTINEZ

Services Techniques
Unité Inspection
Services d'appui

Département Reconnaissance

Communication Risques Professionnels

Groupe Personnel Formation

Logistique

Structures

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Direction Régionale des Risques Professionnels (DRRP) de la CRAMIF est composée du Service Prévention, et de la Direction Tarification et Reconnaissance. Elle est placée sous l'autorité de l'Ingénieur Conseil Régional (ICR).

Service Prévention des Risques Professionnels

Le Service Prévention des Risques Professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une gamme de moyens tels que le conseil, l'assistance technique, le contrôle, les incitations financières, la formation et l'information.

Direction du Service Prévention

L'activité de communication pour la prévention est rattachée directement à l'Ingénieur Conseil Régional.

Attributions :

- promouvoir et coordonner en relation avec le département Communication de la CRAMIF, la politique de communication externe du Service,
- organiser des manifestations et des réunions-débats,
- planifier la participation du Service aux salons professionnels et en assurer la logistique (stand, conférences...).

Direction des Services Extérieurs (DSE)

Elle est chargée de coordonner l'action des 8 antennes départementales, en particulier dans la composante « Agir en entreprise » du processus Prévention.

Attributions :

- développer sur le terrain la prévention des Risques Professionnels avec pour finalité la réduction du nombre et de la gravité des atteintes à la santé,
- aider les employeurs à identifier les risques, à mettre en œuvre des moyens de Prévention, à intégrer les principes généraux de Prévention dès la conception d'un poste de travail. Pour cela, mener des actions basées sur le conseil, la formation et le contrôle,
- utiliser les moyens d'incitation soumis à l'approbation et la décision des partenaires sociaux lors des CPPT, des Comités Techniques Régionaux (CTR), de la Commission régionale des AT/MP (CrAT/MP) et du Conseil d'Administration (CA) : minorations de taux de cotisation (ristournes), majorations de taux de cotisation (cotisations supplémentaires), subventions et récompenses,
- octroyer des aides financières dans le cadre des contrats de prévention et des Aides Financières Simplifiées (AFS),

Nota : la DSE participe à l'encadrement des Contrôleurs de Sécurité en agrément, et assure leur accompagnement post agrément.

Direction des Services Techniques (DST)

Les rôles et missions de la DST s'articulent autour de 3 axes principaux : expertise technique dédiée principalement aux assistances aux agents de secteurs du Service Prévention, pilotage de programmes prioritaires ou actions particulières et coordination auprès d'une cinquantaine de sièges sociaux d'entreprises majeures.

Chacun des 7 services techniques s'est vu attribuer des thèmes ou des domaines de prévention avec des pilotes qui ont en charge les actions correspondantes du plan d'actions de la DRRP :

Centre de Mesures et contrôles Physiques (CMP)

- Expertise en ambiances physiques,
- Réalisation de mesures et de conseils en ventilation, bruit, vibrations, éclairage, ambiances thermiques, glissance des sols, rayonnements ionisants, rayonnements optiques, champs électromagnétiques.

Risques Techniques et Industriels (RTI)

- Équipements de travail,
- Risque Routier,
- Enregistrement des enquêtes AT mortels dans la base de données nationale EPICEA.

Risques Organisationnels (RO)

- Risques TMS – Ergonomie,
- Risques Psychosociaux,
- Commerces et industries de l'alimentation,
- Logistique – Restauration collective.

Activités de Service, Bâtiment & Travaux Publics (ASBTP)

- Bâtiment & Travaux Publics,
- Intérim,
- Sanitaire et Médico-Social.

Laboratoire de ToXicologie industrielle (LTX)

- Expertise en risque chimique,
- Réalisation de prélèvements et d'analyses d'agents chimiques,
- Conseils en prévention du risque chimique.

Laboratoire des BioContaminants (LBC)

- Expertise en risque biologique,
- Réalisation de prélèvements et d'analyses de bioaérosols,
- Conseils en prévention du risque biologique.

Déploiement Formation et Information pour la Prévention (DFI Prév)

- Ingénierie de formation à la prévention,
- Formations inter et intra entreprises,
- Habilitation des organismes de formation et des entreprises,
- Partenariats pour la formation à la prévention, notamment en formation initiale (Education Nationale, CFA, Enseignement supérieur, fédérations professionnelles).
- Médiathèque : fonds documentaire spécialisé dans les risques professionnels (livres, brochures, DVD, bases de données...), réponse aux sollicitations de recherches et synthèses bibliographiques.

La DST a aussi en charge l'animation des Comités Techniques Régionaux (CTR), l'organisation du concours santé sécurité « les trophées CRAMIF », l'encadrement des Ingénieurs Conseils en agrément, l'organisation des Réunions Techniques de Service (RTS), l'appui technique sur les dossiers de reconnaissance des maladies professionnelles (en lien avec le département Reconnaissance) et la coordination des actions de normalisation (en lien avec EUROGIP).

Direction Développement des Partenariats Internes et Externes (DDPIE)

La DDPIE est chargée, d'une part, du développement et de l'animation de partenariats institutionnels, dans le cadre de la composante « Agir pour déployer la prévention » du processus Prévention et, d'autre part, d'animer un pôle de Conseil médical, au service des équipes d'Ingénieurs-Conseils et de Contrôleurs de Sécurité de la CRAMIF et au titre de son expertise vis-à-vis de tiers comme, notamment, les 6 Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP).

Attributions :

- accompagner la réforme de la médecine du travail par la contractualisation de relations avec les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTi) et la DIRECCTE à travers les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM),
- coordonner les actions régionales de prévention du Plan Régional Santé au Travail (PRST3),
- rechercher des synergies avec les autres acteurs institutionnels : DIRECCTE, OPPBTP, ARACT, CNAV, ARS Île-de-France,
- favoriser le relais des messages de prévention auprès d'acteurs : Syndicats, Fédérations professionnelles, Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA),
- apporter son expertise à travers les partenariats avec les CCPP,
- animer certains réseaux d'acteurs en prévention, notamment en lien avec les CPOM signés entre les SSTi, la CRAMIF et la DIRECCTE.

Direction Pilotage et Prospective (DPP)

La DPP a plus particulièrement en charge les activités de suivi et de pilotage de la DRRP ainsi que l'exploitation des statistiques régionales et nationales AT/MP. Elle assure également les missions liées à l'amélioration continue et à la maîtrise des risques pour le processus Prévention.

Attributions :

- apporter des outils d'aide à la décision dans le domaine de la gestion de l'activité et des moyens de la DRRP (contrôle de gestion - comptabilité analytique),
- élaborer les tableaux de bord du plan d'actions et du CPG AT/MP,
- réaliser le rapport annuel d'activité de la DRRP et contribuer au rapport d'activité de la CRAMIF,
- produire des documents de synthèse sur la sinistralité AT/MP et son évolution,
- répondre aux sollicitations externes et internes d'études statistiques,

- assurer la maîtrise des risques en déclinant le Plan Maîtrise Socle (PMS) au travers du Plan de Maîtrise Local (PML) du processus Prévention,
- mettre en œuvre le Système de Management Intégré (SMI) de la branche Assurance Maladie Risques Professionnels,
- coordonner la construction du plan d'action du service dans le cadre du CPG AT/MP 2018/2022

L'unité Système d'Information et Prospective (SIP) est rattachée à la DPP.

Attributions :

- assurer l'interface entre le Service Prévention et le Service Informatique de la CRAMIF,
- assurer la maintenance matérielle et gérer le parc micro-informatique,
- participer à la gestion des sites Intranet/Internet,
- assurer l'interface avec le Service Informatique de la CRAMIF pour tous les problèmes de connexion au réseau et aux bases et applications internes et externes (CASSIOPEE, EURELYS, Portail CNAV...),
- développer des applicatifs pour le compte du Service Prévention ou d'autres secteurs de l'Organisme en liaison avec la Direction des Services Informatiques de la CRAMIF,
- administrer localement l'Applicatif national de Gestion de l'Activité Prévention (AGAPrev),
- participer aux instances nationales pour le suivi et la maintenance d'AGAPrev,
- gérer les habilitations CNAV

Direction Tarification et Reconnaissance des Risques Professionnels

Le Département Tarification des Risques Professionnels a pour mission de calculer les taux de cotisation Accident du Travail et Maladie professionnelle (AT/MP) de près de 500 000 établissements en Île-de-France. Ces taux sont établis en fonction de la taille de l'établissement, de son secteur d'activité ainsi que de la fréquence et de la gravité des sinistres de ses salariés.

Services Techniques

Attributions :

- créer et gérer les comptes AT/MP,
- gérer les comptes AT/MP et traiter notamment les anomalies issues des flux d'intégration des débits et des crédits, les DAT et DMP ainsi que les contestations des employeurs,
- traiter les affaires contentieuses,
- codifier les DAT.

Unité Inspection

Attributions :

- effectuer des enquêtes auprès des employeurs (classement de l'activité, taux bureau...),
- assurer une mission de conseil auprès des entreprises.

Service Communication et Appui à l'Amélioration de la Prestation (SCAAP)

Les Intervenants Bureautique, Réseau et Applicatifs (IBRA)

Attributions :

- assurer la maintenance bureautique, les liaisons informatiques réseau, gérer les accès et connexions aux bases et applications internes et externes,

- planifier, superviser et contrôler l'exploitation des procédures informatiques tarification, suivre les évolutions du SNTRP, exploiter les requêtes nationales et créer des requêtes locales.

Unité Contrôle et Amélioration de la Qualité (UCAQ)

Attributions :

- assurer le contrôle a posteriori dans le cadre du RNP, mettre à jour les procédures qualité et gérer l'écoute client,
- prendre en charge pour le compte du réseau la mise en ligne et le suivi de la documentation métier unique (DMU),
- suivre, avec les Services Techniques et la Direction Financière et Comptable, la mise en œuvre du PCSAC.

Unité Logistique

Attributions :

- recevoir, identifier, ventiler et transmettre le courrier, les DAT, les liasses par unité,
- trier, classer et archiver les documents.

Unité Perfectionnement et Communication Professionnelle (UPCP)

Attributions :

- mettre en œuvre la politique de perfectionnement et suivre le plan de formation,
- réaliser des actions de communication externe et d'information du personnel,
- gérer la documentation et suivre la réglementation.

Département

Reconnaitances des Risques Professionnels

Ce département regroupe au sein d'une même entité, des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées aux risques professionnels des salariés.

Groupe FI-RDAT-CPAM-CRRMP-Pénibilité

Attributions :

- transmettre un rapport d'enquête s'il existe, à une victime d'accident du travail, ou ses ayants-droit, dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur,
- délivrer aux entreprises qui le demandent des registres de déclaration pour les accidents du travail bénins, conformément au Décret 85-1133 du 22 octobre 1985 codifié par les articles D 441-1 à D 441-4 du Code de la Sécurité Sociale,
- répondre aux demandes des CPAM dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, conformément à l'Article R 441-12 du Code de la Sécurité Sociale,
- préparer les dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP), en application de l'Article L 461-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- préparer les dossiers soumis à la Commission pluridisciplinaire pénibilité, en lien avec la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV).
- assurer le secrétariat de la Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention conformément à la Loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, et à l'ordonnance du 22 septembre 2017, aux décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017.
- réaliser les enquêtes liées aux réclamations et présenter les conclusions à la commission.

Services fonctionnels

Groupe logistique (LOG)

Attributions :

- traiter le courrier (arrivée/départ),
- gérer le patrimoine et les locaux,
- gérer les achats de petits matériels et suivre les travaux immobiliers.

Groupe Personnel Formation (GPF)

Attributions :

- recruter et gérer le personnel, tant technique qu'administratif, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la CRAMIF,
- préparer le plan de formation continue des agents et en assurer le suivi,
- préparer les dossiers de la Commission régionale des AT/MP et du Conseil d'Administration,
- assurer le suivi administratif des sessions syndicales de formation à la sécurité.

Contentieux CNITAAT

Le contentieux CNITAAT est intégré au Département des Affaires Juridiques.

Attributions :

- rédiger pour le compte de l'ensemble des caisses régionales les mémoires à produire devant la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP,
- assurer la représentation de toutes les CARSAT devant cette juridiction.

Organigrammes budgétaires

Service prévention des risques professionnels

FONCTIONS	DRRP			DPP		DDPIE	SERVICES EXTERIEURS										SERVICES TECHNIQUES							TOTAL
	DIRECTION	Groupe Personnel Formation	Groupe Logistique	DIRECTION	Système d'Information et Prospective	DIRECTION	DIRECTION	75	77	78	91	92	93	94	95	DIRECTION	Risques Techniques et Industriels	Risques Organisationnels	Activités de Service et BTP	Centre de Mesures et Contrôles Physiques	Laboratoire de Toxicologie Industrielle	Laboratoire des Biocontaminants	Déploiement Formation et Information pour la Prévention	TOTAL
INGENIEURS CONSEILS ET MEDECINS	1																							1
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL			1			1																		1
INGENIEUR CONSEIL REGIONAL ADJOINT						1																		4
MEDECIN SPECIALISTE RESP. SERVICE 11E						2																		2
INGENIEUR CONSEIL RESPONS. SERVICE	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1	1	26
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10B						1	1	1	1	1	1	1	2	1		3	3		2		1		2	18
INGENIEUR CONSEIL Niveau 10A																		2	1					3
CONTROLEURS DE SECURITE																								
NIVEAU 8							6	3	4	2	2	3	2	3				1	2	1				30
NIVEAU 7							6	8	4	8	5	9	7	5				3	4	3	1	5		68
CADRES																								
NIVEAU 9																								3
NIVEAU 8																						1		1
NIVEAU 7																					2	1		7
NIVEAU 6	2	1	1	1	3	1	1														1			13
NIVEAU 5	1	1	2	3	1	5	1	1	1	1	1	12	2	2	2	5					3	2	4	39
Technicien Système d'Information IIB																								
NIVEAU 4																								1
NIVEAU 3																								1
TOTAUX	6	3	3	5	10	7	12	19	16	14	16	12	19	15	13	11	4	9	6	12	12	3	21	248
	6	3	3	15	7																			248
																								78
																								248



3

**Activité
du service
prévention
des risques
professionnels**

Elaboration du plan d'action du service 2019/2022

Pour la période 2019-2022, le plan d'action du service Prévention s'inscrit pleinement dans le cadre défini par le Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) 2018-2022, dont les 3 axes issus de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) sont déclinés en différents thèmes :

Axe 1 : Développer l'accompagnement des différents publics et renforcer la relation de service :

- Des programmes de prévention : 3 nationaux (TMS Pros, Prévention des chutes, Risques chimiques Pros) et 3 régionaux (Logistique, Restauration collective, PARIS Capitale),
- Des actions spécifiques de prévention : la formation, la prévention des RPS, et des expérimentations (Aide et soins à domicile, CLST),
- Une offre de service, vers les Grands Comptes et les TPE,

Axe 2 : Maîtriser les risques pour assurer l'équilibre de la branche :

- Les incitations financières : les aides financières et les injonctions,

Axe 3 : Mieux piloter les leviers pour agir et gagner en efficience :

- Les contributions aux travaux du Réseau et la productivité.

La CNAM/DRP a construit les différents programmes nationaux en associant étroitement les caisses régionales au travers de nombreux groupes de travail. La CRAMIF a ainsi participé à 26 des 33 groupes de travail, mobilisant 23 agents (Ingénieurs Conseils, Contrôleurs de Sécurité, administratifs). Cette démarche est complexe mais nécessaire en termes d'ingénierie de programmation.

La construction des programmes régionaux s'est réalisée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux (voir p.52 à 54).

Activité globale

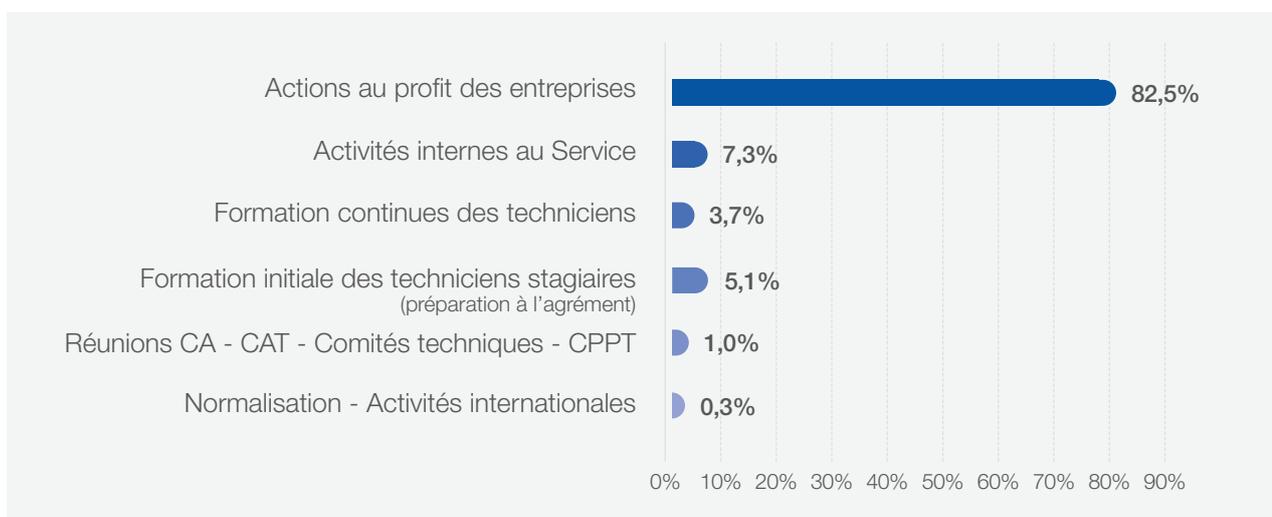
Ensemble de l'activité

Le graphique ci-dessous présente la répartition du temps consacré aux diverses formes d'actions en proportion de l'ensemble de l'activité enregistrée pour le Service Prévention.

Il concerne l'activité des techniciens (Ingénieurs Conseils et Contrôleurs de Sécurité) et des agents

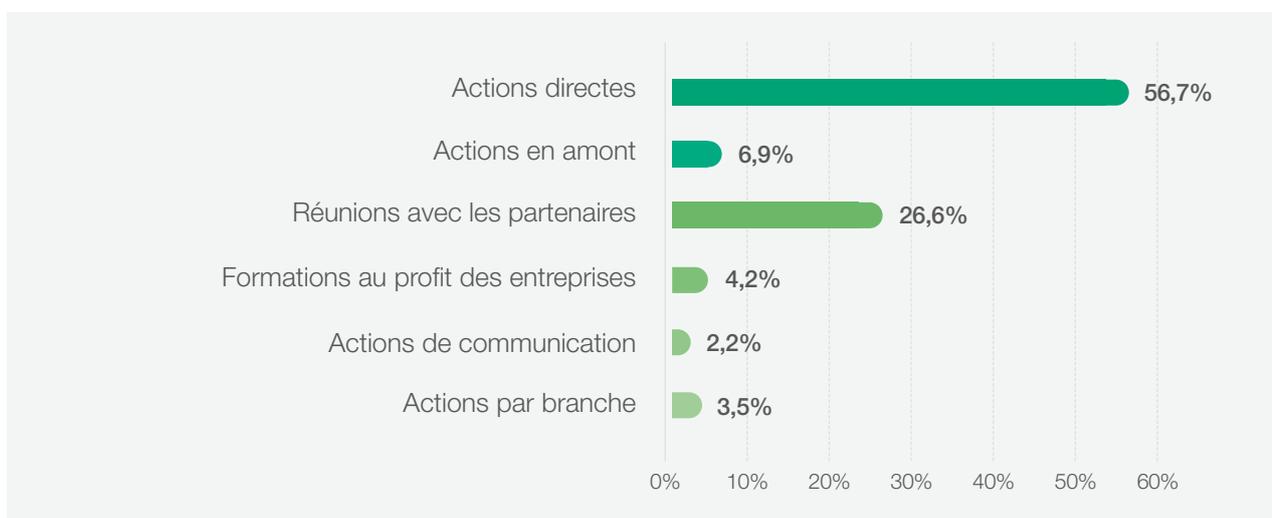
paratechniques (médecins-conseils, ergonomes, formateurs, psychologue du travail).

En 2018, l'activité du Service Prévention a représenté 28 656 jours dont la répartition en pourcentage se retrouve ci-dessous :



Actions au profit des entreprises

Les actions au profit des entreprises (répartition des 82,5%) se décomposent de la manière suivante :



Thèmes nationaux

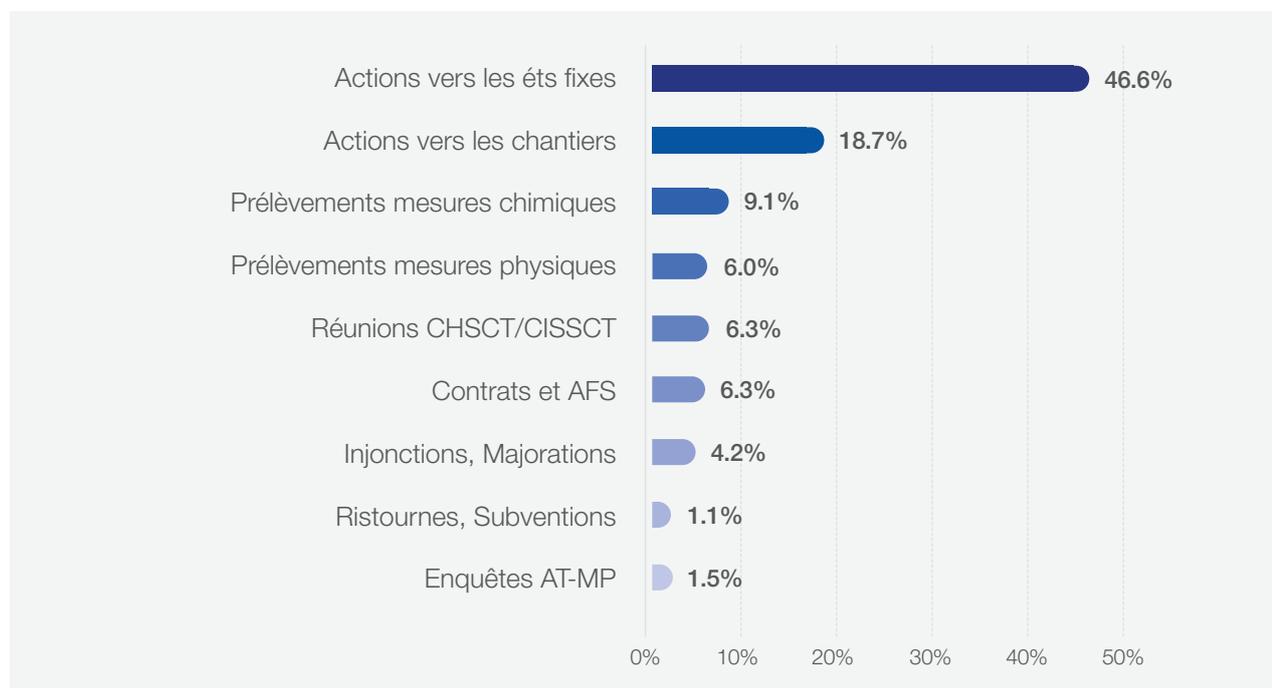
Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
CMR	2940	1514
Risques psychosociaux	591	322
Chutes dans le BTP	1335	653
TMS Pros	2141	1166
Action vers les TPE	236	141
Formation initiale et nouveaux embauchés	240	158
Prévention des chutes hors BTP	172	101
CLST	484	280
Contribution à la conception des programmes CPG 2019-2022	1838	1084
Aide et soins à domicile	281	193
Risque routier	80	46
Performance et prévention	31	23
Partenariat avec les SSTi (CPOM)	602	369
TOTAL	10 971	6 050

Thèmes régionaux

Thème	Nombre d'actions	Nombre de jours
Logistique et messagerie express	311	199
Magasins de bricolage et d'ameublement	368	209
Collecte et traitement des déchets	530	304
Travail des métaux et traitement de surface	368	202
Risque chimique BTP	1226	473
Fabrication de produits en béton	130	75
Location de logements	120	73
Établissements de soins	834	437
Grande distribution	1127	501
Propreté	77	41
Activités aéroportuaires	707	387
Grand Paris Express	660	375
TOTAL	6 458	3 276

Actions directes en entreprises

Les actions directes en entreprises (répartition des 56,7 %) se décomposent de la manière suivante :



Répartition des actions directes en entreprises par CTN

CTR	CTN	Proportion d'ÉTABLISSEMENTS visités dans chaque CTN	Proportion de SALARIÉS de ces établissements / effectif de chaque CTN	Proportion des AT survenus dans ces établissements / nombre d'AT de chaque CTN
1	A	5.58%	44.19%	30.08%
2	B	2.88%	18.01%	22.90%
3	C	1.61%	26.24%	47.39%
4	E	14.33%	46.97%	49.56%
	F	4.48%	28.34%	39.68%
5	D	2.02%	22.02%	33.12%
	G	0.78%	13.86%	27.85%
6	H	0.87%	15.77%	23.98%
	I	1.77%	20.00%	27.61%
Totaux en %		1.71%	20.51%	32.14%
Totaux en nombre		8 157	968 633	32 864

Formation et perfectionnement des agents du service

Formation continue suivie par les agents

	INRS	Département formation	Autres organismes	TOTAL
Personnel administratif	18	124	73,5	215,5
Contrôleurs de sécurité	411,5	39	58,8	509,3
Ingénieurs conseils	181	39	35,4	255,4
Soit pour l'ensemble du personnel	610,5	202	167,7	980,2

Chiffres exprimés en nombre de journées stagiaires

Formation initiale des Ingénieurs Conseils et contrôleurs stagiaires en agrément dispensée par l'INRS et l'EN3S.

Embauches 2017

6 contrôleurs de sécurité, 2 ingénieurs conseils en septembre 2018 et un conseiller médical, soit 185 jours

Embauches 2018

10 contrôleurs de sécurité soit 248 jours

Réunions Techniques de Service (RTS)

Des journées d'information (RTS) à destination des Contrôleurs de Sécurité et des Ingénieurs Conseils du Service Prévention ont été organisées :

- 3 dans le domaine du BTP,
- 3 dans le domaine Industries et Services.

Ces RTS sont l'occasion de faire le point sur l'avancement des différents programmes d'actions régionaux et nationaux, d'informer les agents des problématiques techniques complexes.

Quelques exemples ci-dessous :

- la mise en conformité des foreuses de chantier,
- la présentation du guide CRAMIF DTE 271 « Bien choisir son outil portatif pour mieux travailler »,
- l'intégration de la prévention en phase conception d'une gare souterraine du Grand Paris,
- la prévention des chutes et la présentation d'équipements de travail,
- le risque incendie et la problématique des atmosphères explosives,
- l'exposition professionnelle de salariés aux gaz anesthésiants,
- la mise en place du Comité Social Economique et son incidence sur la prévention,
- la présentation des Notes techniques CRAMIF DTE 270 et DTE 280 portant respectivement sur l'éclairage des chantiers et la prévention des chutes de hauteur en phase conception.

Programmes Nationaux

Programme National TMS Pros

L'objectif du programme prioritaire national « TMS Pros » est de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles d'un panel national d'environ 8000 établissements, représentant 35% du nombre de TMS reconnus et un tiers des IJ TMS indemnisées sur la période 2010-2012.

Ce programme vise à faire progresser les entreprises ciblées grâce à une démarche construite avec l'INRS et structurée en 4 étapes expliquées sur le site dédié www.tmspros.fr :

- En quoi suis-je concerné ?
- Par quoi commencer ?
- Comment agir ?
- Quels résultats pour mon entreprise ?

Conformément au cadrage régional de la CRAMIF établi en décembre 2013, le Service Prévention a mené une action directe pour mobiliser les 870 établissements ciblés en Île-de-France. Ils ont bénéficié depuis 2014 d'une ou plusieurs interventions d'un Ingénieur Conseil ou d'un Contrôleur de Sécurité. Ces interventions ont été soutenues par des courriers et des relances téléphoniques.

La stratégie régionale mise en œuvre par la CRAMIF s'est appuyée d'une part sur le renforcement de l'action auprès des sièges sociaux et la hiérarchisation d'autre part de l'action des techniciens du service vers les établissements. À partir des différents niveaux de maturité des établissements évalués par l'expérience des préventeurs, les demandes ont été adaptées à la capacité de progresser des établissements (en termes de formation, nombre de postes analysés,...).

L'approche collective a concerné près de 50% des établissements de l'ensemble du panel francilien, en particulier pour les secteurs de la Grande Distribution, des Établissements de soins, du BTP et de la Propreté. À ce titre, des actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été réalisées au niveau des sièges d'entreprises multi-établissements ainsi

que vers les secteurs d'activité qui concentrent une part importante des établissements du panel ou qui représentent une logique sectorielle.

Plusieurs sessions de formation destinées aux dirigeants des entreprises ciblées et aux personnes ressources ont été organisées.

Parmi les 795 établissements constitutifs du panel à fin 2018, 84% sont inscrits au programme, 64% ont défini les ressources interne ou externe pour conduire le projet, 54% ont réalisé une analyse des situations de travail concernées et engagé un plan d'action et 42% ont évalué leur démarche.

Initié en 2014 pour une durée de quatre ans, ce programme va se poursuivre sur la période 2019-2022 avec le déploiement d'une version 2, dont les évolutions permettront de :

- poursuivre l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de prévention des TMS,
- faire évoluer le périmètre de l'action et le ciblage en intégrant notamment les accidents du travail en lien avec les manutentions manuelles et occasionnant des lombalgies,
- améliorer l'offre de service.

La CRAMIF contribue à l'élaboration de ce programme en participant à différents groupes de travail constitués par la CNAM depuis fin 2017. Le démarrage du programme dans sa nouvelle version est prévu courant 2019.

En 2018, des matinées employeurs sur la lombalgie ont également été organisées dans les 8 départements franciliens pour présenter la démarche de prévention des TMS.

Programme National contre les chutes dans le secteur de la construction

Ce programme national a pour objectif de réduire la sinistralité liée aux chutes dans le secteur de la

construction en :

- incitant les Maîtres d’Ouvrage (MOA), les Maîtres d’Œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) à prendre en compte et à développer la prévention des risques dans les opérations de construction dès la conception des projets et notamment dans les pièces de marchés de travaux,
- développant les compétences des différents acteurs (MOA, MOE, CSPS),
- agissant sur une cible d’entreprises de secteurs à forte sinistralité (classées dans les activités de couverture, charpente, menuiserie de bâtiment, travaux d’isolation, gros-œuvre) et d’effectif national compris entre 20 et 49 salariés.
- La CRAMIF agit sur ces deux cibles :
- les maîtres d’ouvrage et les monteurs d’opérations,
- les entreprises.

En 2018, la CRAMIF a poursuivi son action auprès des MOA pour les inciter à intégrer de façon effective des mesures de prévention des chutes, y compris par l’organisation des chantiers. Par ailleurs, afin de capitaliser les retours d’expérience, 18 opérations remarquables et particulièrement représentatives de l’activité de construction en Ile de France ont été sélectionnées par la CRAMIF. Les pièces écrites des marchés de travaux (PGC, CCTP...) ou les relevés de décisions des réunions de chantier ainsi collectés permettent d’illustrer les bonnes pratiques mises en œuvre par les MOA pour mutualiser les moyens et gérer la prévention sur les chantiers. Ces données viendront compléter une base nationale destinée à convaincre les donneurs d’ordres d’agir sur leurs futures opérations.

En 2018, la CRAMIF a également continué son action directe auprès des entreprises ciblées pour faire progresser leur niveau de prévention des risques de chute. Sur les 133 entreprises ciblées en 2017, 47 établissements ont été identifiés pour leur défaut de maîtrise des risques professionnels et ils ont bénéficié en 2018 d’un accompagnement personnalisé pour une remise à niveau.

La CRAMIF a signé, le 30 décembre 2014, une convention de partenariat avec l’OPPBTP. Un club Coordonnateurs SPS a notamment été créé pour générer une dynamique concernant la prévention

des risques en amont des chantiers du secteur du BTP. Ce club s’est réuni 3 fois en 2018 et compte désormais une centaine de membres. Il permet de relayer les actions du P3C3 auprès des MOA.

Programme National Risques Chimiques Pros (RC Pros)

Le programme national RC Pros de la COG 2018-2022 a pour objectif de :

- finaliser les actions menées dans le cadre du programme national CMR engagé en 2014 sur les expositions au perchloroéthylène, aux émissions de moteurs diesel, au styrène et aux fumées de soudage ;
- déployer progressivement la démarche d’évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et en particulier SEIRICH ;
- accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés, et en particulier supprimer ou réduire l’exposition aux CMR touchant le plus de salariés ;
- améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante ;
- mener des campagnes d’évaluation d’exposition à des Agents Chimiques Dangereux dans des situations encore mal connues.

Concernant la thématique du soudage, 6 fiches ont été clôturées en 2018 et une entreprise a reçu un trophée récompensant sa démarche de prévention. Dans le cadre des actions pressings et EMD, plusieurs actions de promotion du bilan et des solutions de prévention ont été menées. Deux entreprises franciliennes ont notamment été récipiendaires du prix de l’innovation et du prix « pressings » aux trophées nationaux Risques Chimiques Pros. Enfin, plusieurs articles ont été rédigés dans la presse professionnelle.

La CRAMIF et la CNAM pilotent ce programme, en cours de construction, qui vise notamment à mobiliser 5000 entreprises au cours de la période 2019-2022 afin qu’elles mettent en place un plan d’action à la suite de l’évaluation du risque chimique.

La CRAMIF participe également aux 6 groupes de travail qui contribuent à la construction du programme : ciblage, offre de prévention, accompagnement

des entreprises, amiante, incitations financières et communication.

Dans la continuité du programme CMR de la COG 2014-2017 et à partir des données de l'enquête Sumer 2010, six polluants prioritaires ont été retenus : émissions de moteur Diesel (EMD), huiles et fluides de coupe, silice cristalline, poussières de bois, formaldéhyde, plomb et dérivés.

Une offre de service sera déployée via un site internet pour accompagner et suivre les entreprises dans la démarche de prévention du risque chimique en tenant compte de leur niveau de maturité vis-à-vis de ce risque.

Au niveau régional, la mobilisation interne a notamment consisté à communiquer les orientations du programme lors de la plénière du service et à animer 3 ateliers au cours desquels les préventeurs ont fait de nombreuses propositions notamment sur le ciblage.

La CRAMIF a ainsi identifié les principaux secteurs d'activité potentiellement concernés par cette action : BTP, menuiserie, mécanique et usinage, centre de contrôle, atelier de réparation, laboratoires d'anatomopathologie.

L'accompagnement des agents est à poursuivre en 2019 et l'organisation interne reste à finaliser. Les partenaires seront sensibilisés au programme en vue d'une mobilisation dès 2019.

Programmes Régionaux

Finalisation des Programmes Régionaux du plan d'action du service 2014/2017

Logistique et Messagerie express

LOGISTIQUE

Avec 22 millions de mètres carrés, l'Île-de-France est la première région française par l'étendue de son parc logistique. La plupart des sièges sociaux des grandes entreprises logistiques y sont implantés, ainsi que les quatre fédérations professionnelles représentant le secteur. Cette activité est particulièrement accidentogène (IF > 70), les manutentions manuelles étant à l'origine de plus de 50% des AT avec arrêt, de 75 % des cas d'inaptitude et de la totalité des MP.

Le programme vise donc à inciter les établissements réalisant la préparation de commandes manuellement à mettre en œuvre un référentiel de prévention afin de baisser l'exposition des salariés aux situations

de travail les plus dangereuses. Ce référentiel de prévention comporte 22 situations dangereuses à prendre en compte dont 7 liées aux manutentions manuelles et reconnues comme prioritaires :

1. Prélèvement manuel des colis en double et triple niveaux de picking
2. Filmage manuel des palettes préparées
3. Prélèvement manuel des colis au-delà de 1 m 80 sur les palettes mères
4. Pose des colis au-delà de 1 m 80 sur les palettes filles
5. Prise de colis en position basse sur palette en stock d'environ 1 m
6. Pose de colis en position basse sur transpalette
7. Manutention manuelle des palettes bois en début de préparation de commandes.

Les autres thèmes du référentiel portent notamment sur les risques liés aux déplacements des chariots de manutention, à la dégradation des sols, à l'utilisation des quais, à l'endommagement des palettiers, et à l'organisation du travail.

Suivi des 55 entrepôts ciblés en Ile-de-France

L'évaluation de la démarche montre :

- la mise en œuvre de mesures de prévention dans la quasi-totalité des établissements visités,
- la baisse significative de la moyenne régionale de l'exposition des salariés concernant les 7 situations dangereuses prioritaires,
- la baisse de l'indice de fréquence des établissements visités de 15% et du code APE régional de 9%.
- Suivi des sièges sociaux

La démarche prend en compte l'accompagnement des sièges sociaux afin de déployer l'action à l'échelle nationale. A l'heure actuelle, 16 engagements écrits ont été signés par les directions générales des grandes entreprises du secteur. Ce résultat porte à plus de 56 000, le nombre de salariés (intérimaires compris), couverts par la démarche, soit 50 % des salariés du secteur.

MESSAGERIE EXPRESS

Sur la base des statistiques de l'année 2011, la CNAM a attiré l'attention de la CRAMIF sur le fait que les entreprises franciliennes de ce secteur présentaient une sur-sinistralité par rapport au reste du territoire national (IF de 110).

Suivi des 40 plates-formes ciblées

Les effectifs sont composés majoritairement de manutentionnaires et, dans une plus faible mesure, de chauffeurs-livreurs.

Les années précédentes ont été consacrées à identifier les principales situations dangereuses et à définir les mesures de prévention correspondantes. En 2016, un référentiel de prévention a résumé ce travail. Il a servi de base pour effectuer les visites au cours des années 2017 et 2018. Les mesures de prévention recommandées ont été axées sur les risques liés aux manutentions manuelles et à l'aménagement des quais.

Il est à signaler que l'indice de fréquence de la cible a baissé de 16 %.

Initiation d'une approche par les sièges sociaux

Un travail de collaboration a été initié et approfondi avec les sièges sociaux de plusieurs grandes entreprises.

Cette collaboration a été particulièrement active lors de la conception de nouveaux établissements et de la mise au point des matériels facilitant les manutentions lors des livraisons.

Collecte et Traitement des Déchets

Ce programme vise à renforcer l'engagement des entreprises en charge de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que leurs principaux donneurs d'ordre, afin de :

1. mettre en œuvre les recommandations de la R437 sur la collecte des déchets ménagers,
2. diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail dans les centres de tri.

Pour atteindre ces objectifs, l'action de la CRAMIF s'est structurée autour de 4 volets :

- **des interventions auprès des entreprises de collecte des déchets ainsi qu'auprès de leurs donneurs d'ordre** avec l'objectif de lister et de faire diminuer le nombre de « points noirs » à l'origine d'accidents du travail (marche-arrière, collecte bilatérale, collecte sur voie étroite,...) ainsi que le nombre de collectes non conteneurisées génératrices de troubles musculo squelettiques.
- **des visites en centre de tri** pour identifier les situations à risque et inciter les entreprises à mettre en œuvre des mesures de prévention,
- **des travaux de recherche et d'ingénierie** visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les risques spécifiques à cette filière et à concevoir des outils pour faciliter la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées,
- **des actions de communication** auprès des principaux acteurs concernés par la collecte des déchets : publication de 4 fiches à usage interne relatives à la conception des bennes à ordures ménagères, mise en œuvre d'un module de formation de 2 jours à destination des collectivités, promotion des nouveaux outils (livre blanc, EVALUAC, livret risque biologique).

La coordination des actions engagées et la poursuite des interventions auprès des entreprises et des donneurs d'ordre ont permis en 2018 de pérenniser

l'enrichissement et le déploiement des bonnes pratiques : contribution à la rédaction des CCTP lors des renouvellements de marchés de collecte, construction d'un référentiel pour les ateliers de maintenance...

Cette année de transition fut également utilisée pour définir le cadre des actions à mener dans la continuité des travaux engagés depuis quatre ans.

Magasins de bricolage et magasins d'ameublement

Ce programme cible les magasins de bricolage de plus de 400 m² et les magasins d'ameublement, plus particulièrement le commerce de détail de meubles. Il concerne 2000 points de vente et 21000 salariés.

Ces 2 secteurs d'activité présentent les indices de fréquence des accidents du travail parmi les plus élevés du CTN G en Ile de France avec une sinistralité régionale atypique pour le secteur du bricolage.

Le programme vise à mobiliser les 2 secteurs d'activités notamment pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés aux manutentions manuelles, aux chutes et à poursuivre le déploiement des actions de prévention visant à réduire l'exposition aux poussières de bois.

En 2018, le groupe régional de coordination des actions a poursuivi ses interventions auprès de 95 établissements du secteur bricolage et de 56 établissements du secteur ameublement.

80% des actions menées ont été coordonnées au niveau régional en partenariat avec les enseignes.

La mobilisation des enseignes ciblées sur les différentes thématiques a contribué à la mise en œuvre de mesures de prévention intégrant les préconisations de la CRAMIF. Les actions se traduisent notamment par l'évolution des organisations, le déploiement de nouveaux équipements de travail, l'aménagement des espaces de travail, la montée en compétences prévention des collaborateurs, le suivi des indicateurs de sinistralité.

Le Centre de Mesures et de Contrôles Physiques et le Laboratoire de Toxicologie Industrielle ont poursuivi les interventions dans les ateliers de découpe de bois des magasins de bricolage.

En 2018, la tendance à la diminution de l'indice de fréquence des AT avec arrêt est confirmée et ce, sur 3 années consécutives dans les 2 secteurs d'activités.

Travail des métaux et traitement de surface

En tenant compte des orientations des partenaires sociaux, de celles de la CNAM et d'une sinistralité élevée, le Service Prévention a choisi le programme régional « Travail des métaux et traitement de surface » pour la période 2014-2017.

Le programme est défini par huit codes risques correspondant aux activités suivantes : découpe et emboutissage, fabrication de menuiseries métalliques, traitement et revêtement des métaux, usinage de précision et fabrication d'un large éventail de produits métalliques. Il représente environ 13 000 salariés et 1 000 établissements.

L'objectif de ce programme est la réduction des situations dangereuses dans les entreprises par rapport à cinq risques prioritaires :

- risques liés à l'activité physique,
- risques liés aux outils et aux machines,
- risques de chute de hauteur et de plain-pied,
- risques chimiques,
- risques liés aux nuisances sonores.

Depuis 2014, plus de 80 établissements de la cible ont supprimé ou réduit au moins un des cinq risques prioritaires et 15 fiches de réalisations exemplaires sont en cours de rédaction.

Risque chimique dans certaines activités du BTP

Le programme régional de prévention « Risque chimique dans certaines activités du BTP » a pour objectif la réduction de l'exposition des salariés aux substances chimiques dangereuses pour les cinq activités suivantes :

- les travaux souterrains,
- la mise en œuvre de béton projeté,
- les opérations de démolition,
- les opérations de rénovation et de réhabilitation,
- les travaux routiers.

Ces actions de prévention engagées en 2014, dans le cadre du programme régional de prévention « Risques Chimiques dans certaines activités du BTP », ont été poursuivies en 2018.

En 2018, ce programme a essentiellement été consacré :

- au co-pilotage avec l'INRS de la révision du document de prévention ED 909 « Interventions sur les peintures contenant du plomb »,
- à l'animation de formations relatives à la prévention du risque plomb, à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, ainsi qu'à la participation à diverses manifestations,
- à la finalisation de la révision de la recommandation générale R17 « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » au sein d'une Commission Temporaire de Prévention issue du CTR 2 et sa transformation en recommandation nationale.

Fabrication de produits en béton

Bien qu'en régression constante, la sinistralité relative à la préfabrication de produits en béton, activité du CTN F, reste préoccupante. C'est pourquoi le programme d'actions engagé par la CRAMIF depuis 2014 vise la correction de ce secteur accidentogène particulièrement marqué en Île-de-France.

Une vingtaine d'établissements a été suivie directement par les agents. Des actions de communication ciblées ont été également menées à distance en complément. Le déploiement des mesures de prévention couvre ainsi l'ensemble des établissements franciliens. Les préconisations produites portent notamment sur la réduction des chutes, la sécurisation des équipements de travail, la diminution des risques de TMS, des risques liés aux expositions au bruit et aux agents chimiques dangereux. Le Centre de Mesures et contrôles Physiques, le Laboratoire de Toxicologie Industrielle et le service Formation ont mené une quinzaine d'interventions. De plus, une action menée auprès du SYNAD contribue à l'amélioration de la qualité des huiles de démoulage.

Les contrôleurs de sécurité disposent désormais d'un guide synthétique qui pointe la nécessité de renforcer la conception de certains équipements de travail.

Le Service a également impulsé des échanges approfondis avec des sièges sociaux d'entreprises afin d'appuyer la mise en place de plans d'actions harmonisés au sein de leurs établissements franciliens.

Les travaux menés avec la FIB ont favorisé la promotion des préconisations, d'une part auprès des entreprises industrielles en amont et, d'autre part auprès des entreprises utilisatrices du Bâtiment, en partenariat avec l'OPPBTP.

En outre, la coordination des actions engagées a permis en 2018 de pérenniser l'enrichissement et le déploiement des bonnes pratiques. Dans le cadre des travaux du Grand Paris, les entreprises sont incitées notamment à intégrer dès la conception les mesures de prévention qui visent la suppression ou la réduction des risques lors du transport, la livraison ou la pose des produits préfabriqués.

Location de logements

Les agents du service prévention ont accompagné une trentaine d'établissements de ce secteur d'activité.

De nouveaux bailleurs sociaux ont été contactés ; les thématiques abordées dépassent les seules remédiations aux situations existantes pour s'inscrire aussi dans le cadre de la CLST.

Le travail de capitalisation s'est poursuivi (rédaction de fiches de prévention : contexte de la profession, entretien des locaux, gestion des déchets, régie travaux et relations avec les locataires), sans pour autant être finalisé à ce jour.

Ces « mémoprév » seront notamment utilisés ensuite pour élaborer un guide CLST sur le sujet, afin de pouvoir intervenir en amont et en partenariat sur les projets d'habitat collectif du Grand Paris.

Etablissements de soins

Quatre codes risques du CTR 6, liés à l'aide et aux soins à la personne, présentent une sinistralité élevée et en croissance depuis plusieurs années, résultat de l'exposition des salariés aux TMS, aux chutes, aux RPS et à la désinsertion professionnelle. 97 établissements de ces codes risques ont été ciblés

dans l'action nationale TMS Pros menée de 2014 à 2018. Une recommandation nationale (R471) a permis d'appuyer l'action.

Etablissements pour personnes âgées

Les établissements pour personnes âgées (85.3AC) sont la priorité du programme. En 2018, les visites et études réalisées par le service prévention ont concernées 156 établissements. Ces actions ont été complétées par des démarches aux sièges sociaux des 3 principaux groupes basés en Île-de-France. Cela a permis de constater une amélioration de la prise en compte des risques professionnels, matérialisée notamment par la nomination de responsables prévention et la déclinaison de programmes nationaux intégrant la formation d'animateurs de prévention en établissement (selon le référentiel HAPA construit par l'INRS), et par un accroissement du taux d'équipement en rails plafonniers. Une action en faveur de l'emploi des ergothérapeutes en EHPAD a été réalisée avec Ensemble Paris Emploi Compétences et l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes pour valoriser les formations de formateurs PRAP 2S délivrées par les écoles.

Etablissements de soins privés

Concernant les établissements de soins privés (85.1AD), 89 établissements ont été visités au moins une fois. Outre les TMS et les RPS, l'accent est mis sur la maîtrise du risque chimique et des CMR notamment le formol et les cytostatiques. Dans le cadre de la convention avec l'UGECAM IDF (Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie), un travail commun a été entrepris sur la prévention des RPS, 3 réunions ont eu lieu en 2018.

Services à la personne

En 2018, le Service Prévention a participé au COPIL services à la personne piloté par la DIRECCTE. Des « parcours prévention » sont proposés via les plateformes informatiques « ressources humaines ». Les services d'aide à domicile se sont inscrits dans ces dispositifs collectifs mis en œuvre conjointement avec l'OPCA, l'ARACT, et la DIRECCTE.

Le service a poursuivi son offre de service auprès des sièges sociaux des principaux groupes du secteur d'activité. Dans ce cadre, le Service Prévention participe au comité de pilotage d'un projet de management de la santé au travail, mis en place par une enseigne nationale. Cette action a notamment permis d'initier une étude concernant l'impact de la prévention des risques professionnels sur la performance globale (étude menée par l'INRS). 38 services d'aide à domicile ont été visités en 2018.

Structures d'accueil pour personnes handicapées

62 structures d'accueil pour personnes handicapées (85.3AD) ont été visitées en 2018. Les travaux d'ingénierie sur ce secteur ont été repoussés au-delà de 2018.

Construction des Programmes Régionaux du CPG 2019-2022

Au premier trimestre 2018, la CrATMP a retenu les trois notes d'opportunité, portant sur les thèmes suivants :

- La Logistique
- La Restauration collective
- Paris Capitale, englobant les 5 volets suivants :
 - Tourisme
 - Grand Paris Express
 - Aéroportuaires
 - Logements collectifs
 - Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP

Les notes d'opportunité de ces 3 programmes régionaux ont été transmises à la CNAM en fin d'année après validation par la CrATMP. Pour être complet, il convient de souligner que la CNAM/DRP entend assurer une coordination inter régionale des programmes portant sur les 2 premiers secteurs mentionnés ci-dessus.

LOGISTIQUE

Ce programme, construit dans le prolongement du précédent, renforce la prise en compte des risques liés aux manutentions manuelles et étend notamment l'action à la prévention et à la gestion des arrêts de longue durée ainsi qu'à la contribution accrue des chefs d'équipe à la démarche de prévention.

Avec plus de 27 millions de mètres carrés, l'Île-de-France est la première région française par l'étendue de son parc logistique (un tiers du parc national). Elle accueille également la majeure partie des sièges sociaux des entreprises du secteur ainsi que ceux des fournisseurs de matériels de manutention.

La délocalisation des activités manufacturières, la nécessité de restreindre les délais de livraison aux clients et la position centrale de la région dans les réseaux aérien, routier, fluvial et ferré assurent le développement des activités logistiques en Île-de-France pour de nombreuses années.

Dans le secteur logistique, l'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 40% en 20 ans. Cependant, il reste encore élevé, le double de la moyenne nationale et l'on observe une hausse régulière du taux de gravité, phénomène explicable notamment par la forte augmentation des arrêts de longue durée.

PARIS CAPITALE

Le Grand Paris est un projet d'urbanisation et de transports en commun sans précédent qui tend à restructurer économiquement et socialement la région Île-de-France.

Selon la FFB cela représente un investissement de plus de 100 milliards d'euros sur une douzaine d'années.

En outre, ce renouveau urbain se conjugue et s'amplifie avec l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023 (400 millions d'euros), des jeux olympiques d'été en 2024 (6,6 milliards d'euros dont 3 milliards d'euros d'investissement), le doublement du parc de loisir EuroDisney, la création éventuelle d'Europacity et l'installation d'entreprises quittant Londres suite au Brexit.

C'est l'opportunité de promouvoir les préconisations issues des programmes du CPG 2014-2017.

Hôtellerie restauration traditionnelle : Il manquerait 4.000 chambres d'hôtel pour accueillir les 50 millions de visiteurs prévus à l'horizon 2024. De nombreux hôtels vont se construire dans Paris et la proche banlieue.

Grand Paris Express : plus de 200 km de lignes enterrées et 67 gares vont remodeler les transports en commun parisiens. La prolongation du RER E vers l'ouest, de la ligne 14 et la création de Charles de Gaulle express vers le nord complètent cette transformation.

Aéroportuaire : Les aéroports franciliens seront aussi impactés pour être en capacité de recevoir 2,5 millions de visiteurs supplémentaires chaque année pendant les 5 prochaines années nécessitant des agrandissements mais aussi des refontes complètes d'équipements actuels comme les lignes de transfert des bagages par exemple.

Logements collectifs : La population devrait s'accroître de plus d'un million d'habitants. De très nombreux logements, commerces et bureaux vont sortir de terre autour des gares du Grand Paris Express.

Collecte des déchets ménagers et traitement des déchets du BTP : La création de nouveaux quartiers va générer un nombre important de déchets de construction. De nouveaux centres vont être construits. La collecte des déchets ménagers dans ces nouveaux quartiers devront intégrer nos préconisations (absence de marche arrière, collecte containerisée et points d'apport volontaire).

Principal générateur du développement de la région pour la décennie à venir, le Grand Paris va donc mobiliser grand nombre d'acteurs régionaux et nationaux : maîtres d'ouvrage, aménageurs, maîtres d'œuvre, bureaux d'ingénierie, architectes, entreprises, coordonnateurs SPS, industriels, fabricants de matériels et d'équipements, notamment dans le cadre des activités de Conception des Lieux et Situations de Travail (CLST), et de nombreuses entreprises pour gérer et utiliser ces nouvelles infrastructures.

Il sera source de millions d'heures de travail effectuées par des milliers de salariés et générera indéniablement un nombre important de situations à risque qu'il conviendra de prévenir tant lors des opérations de construction que lors de l'exploitation ultérieure des ouvrages.

L'important volume d'activités générées, la participation élevée des entreprises du BTP et des Services, multinationales et PME, et la technicité des opérations en font un formidable terrain d'actions en matière d'intégration de la prévention des risques professionnels dès la conception. Le service s'appuiera sur la promotion et la diffusion de recommandations nationales et régionales.

Ce projet "PARIS Capitale" est donc un vecteur stratégique de capitalisation en prévention pour l'Institution.

RESTAURATION COLLECTIVE

En 2016, la sinistralité AT/MP de ce secteur est environ trois fois supérieure à la sinistralité moyenne francilienne (l'indice de fréquence régional est de 23 tandis que celui de la restauration collective est de 64). Cette sinistralité atypique, récurrente depuis de

nombreuses années, justifie une action coordonnée du Service. La définition d'un socle minimum de mesures de prévention pourra s'appuyer notamment sur :

- les guides ED 6007 et ED 6075,
- les démarches prévention réalisées par les entreprises d'Ile de France de ce secteur ciblées dans l'action nationale TMS Pros
- les actions innovantes de ce secteur d'activité
- les démarches des Unités Techniques de la Cramif

La stratégie qui sera déployée vise à obtenir une réduction des risques professionnels. Elle sera définie par un socle d'actions à conduire auprès des:

- prestataires qui travaillent en cuisine et en salle, (de la réception à la livraison des plats),
- donneurs d'ordres qui possèdent les locaux et le matériel,
- concepteurs des locaux de restauration collective.

Une action sera menée vers les sièges sociaux et plus particulièrement les majors présents en Ile de France.

Thématiques particulières

Activités aéroportuaires

Cette thématique particulière vise à la fois des secteurs d'activité atypiques au niveau de la sinistralité (transports aériens réguliers et non réguliers - personnel navigant - et affrètement et organisation de transports aériens), mais aussi la prévention du risque de TMS et du risque de chutes de hauteur.

Réalisations 2018 :

- actions de prévention auprès de compagnies aériennes, d'entreprises d'assistance aéroportuaire ou d'affrètement, notamment pour l'action nationale TMS-Pros.

- accompagnement d'Aéroport de Paris (ADP) pour les projets de conception ou de rénovation d'aérogares sur les aéroports de Paris-CDG (3 projets) et de Paris-Orly (2 projets).
- animation d'un stand Cramif lors du Forum sécurité Orly, organisé par ADP en mai 2018. Thème : « Prévenir l'exposition aux vibrations des conducteurs d'engins de piste ».
- participation, dans le cadre de l'action de prévention concertée sur les aéroports de Roissy et d'Orly, aux trois groupes de travail consacrés aux bagagistes, aux statistiques et à la PDP.

- participation à des groupes de normalisation concernant le matériel aéroportuaire (plateformes de maintenance, tracteurs de chariot à bagages, camions pétroliers et tapis bagages) et le tri des bagages.
- poursuite de l'action « chutes de hauteur », notamment dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments à Paris-Orly (jonction des terminaux Orly Sud et Orly Ouest) et à Paris-CDG (jonction des terminaux 2B et 2D).

Grand Paris Express

Le Grand Paris Express est un important projet francilien d'urbanisation et de transports en commun. Prévu d'être mené pendant les douze prochaines années, cet ambitieux programme portera sur la réalisation de 200 km de métro en souterrain, de près de 80 nouvelles gares et d'environ 70 000 logements par an. Principal générateur de chantiers pour la décennie à venir, il sera source de millions d'heures de travail effectuées par des milliers de salariés du BTP et générera un nombre important de situations dangereuses. Le Grand Paris se révèle par conséquent être un enjeu primordial en matière de prévention des risques professionnels. Il fait donc l'objet d'une thématique particulière régionale inscrite dans le plan d'actions.

Le programme de prévention des risques professionnels relatif au Grand Paris pour la période 2014 à 2017 a été élaboré par le Service Prévention de la CRAMIF. Il s'articulait autour des thèmes et acteurs suivants :

- des actions propres à la DRRP (politique générale, partenariat, organisation interne...),
- les donneurs d'ordres (MOA, DIUO, CSPS...),
- les entreprises (travaux souterrains, travaux ferroviaires, intérim...),
- la coordination de l'action sur les chantiers.

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité des démarches déjà initiées :

- la coordination du Service Prévention sur les chantiers de creusement de tunnels et de construction de gares comme notamment sur :
 - la ligne 15 sud Tronçon T2 entre Villejuif - Louis Aragon et Noisy-Champs (21 km, 8 gares),

- la ligne 15 sud Tronçon T3 entre Pont de Sèvres et Villejuif - Louis Aragon (12 km, 8 gares),
- le prolongement du RER E (Eole) entre Saint-Lazare et Nanterre (6,7 km, 3 gares),
- le prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Mairie de Saint-Ouen (5,8 km, 4 gares),
- le prolongement des lignes 4 (1,8 km, 2 gares) et 11 (6 km, 6 gares) du métro parisien.

- l'accompagnement des donneurs d'ordres (Société du Grand Paris, SNCF Eole, SNCF Interconnexions, RATP) pour que la santé et la sécurité au travail soient intégrées en phase conception, comme par exemple pour la construction de la gare emblématique de Noisy-Champs,
- la veille technologique et la capitalisation des bonnes pratiques,
- la finalisation au niveau régional d'un projet de recommandation nationale intitulé « Travaux souterrains autres que galeries linéaires » et élaboré dans le cadre d'une Commission temporaire de prévention du Comité Technique Régional n°2.

L'année 2018 a également été consacrée à l'identification des thématiques à traiter en priorité et à l'élaboration d'un plan d'actions 2019-2022 de l'axe « Grand Paris Express » du programme régional de prévention « Paris Capitale ».

Amiante

La CRAMIF continue de développer des partenariats avec les organisations professionnelles, dont l'impact dépasse souvent le cadre régional quand il s'agit d'intervenir au profit de branches professionnelles. Sa position lui permet d'avoir des relations directes avec les syndicats nationaux, notamment :

- ceux des Donneurs d'Ordres, (les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales...), afin que les entreprises en contact avec des matériaux contenant de l'amiante (MCA) bénéficient de moyens adaptés pour travailler en sécurité,

- ceux d'entreprises afin de les aider dans les choix techniques à mettre en œuvre pour réduire les expositions au niveau le plus bas possible lors des travaux de retrait ou d'encapsulation des MCA et des travaux d'entretien et de maintenance.

Elle intervient aussi sur la thématique « Amiante » auprès d'administrations centrales, de ministères et d'institutions en :

- participant au Plan Recherche et Développement Amiante (PRDA) qui a pour objectif de promouvoir des solutions techniques efficaces en matière de traitement de l'amiante,
- participant à la Commission d'Evaluation des Innovations Amiante (CEVALIA) qui formule des avis sur des procédés innovants,
- concevant une plateforme dématérialisée de saisie des Plans de Démolition, de Retrait et d'Encapsulation des MCA (co-pilotage avec la Direction Générale du Travail),
- participant à des comités de normalisation ayant pour objectif de concevoir les normes de repérage de l'amiante dans tous les domaines d'activité,
- formant les agents de l'Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique (OCLAESP),
- contribuant avec l'INSERM à une étude sur l'entretien des dalles vinyles amiantées,
- participant à la certification des entreprises traitant l'amiante en place et des organismes de formation de leur personnel.
- accompagnant les chargés de programmes de l'UCANSS par une formation spécifique « donneurs d'ordres » et l'élaboration d'un guide pratique.

En 2018, la CRAMIF est intervenue :

- auprès des bailleurs sociaux en participant à des journées techniques avec l'Association des Organismes HLM de la Région IDF (AORIF), la délégation régionale de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), dans le cadre des travaux de maintenance dans le logement collectif,
- pour les entreprises, via des conventions signées, avec la Fédération Nationale des

Sociétés d'Assainissement (FNSA) et les fédérations professionnelles telles que la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE) mais aussi via des actions et des études réalisées par exemple avec la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP),

- en collaboration avec l'INRS et d'autres CARSAT :
 - pour le déploiement d'un module de formation « Amiante » à destination des chargés de mission et des responsables de programme des Donneurs d'Ordres,
 - pour la rédaction d'un guide destiné à faciliter l'élaboration des cahiers des charges pour les opérations de réhabilitation en présence d'amiante,
 - pour la mise à jour des brochures INRS (ED 6028 et ED 6091).
- sur près de 75 chantiers franciliens en participant aux réunions de préparation et en intervenant lors des phases travaux,
- vers plus de 80 entreprises des secteurs hors BTP,
- dans des groupes techniques des Ministères du Travail, de la Santé et interministériels tels que le Groupe Interinstitutionnel Régional Amiante (GIRA) sur des thématiques comme le traitement des déchets issus de la démolition, dans le cadre de la campagne « CARTO » d'évaluation du risque amiante en partenariat avec l'INRS et l'OPPBTP,
- dans des réunions techniques avec l'INRS relatives à des procédés innovants ou suite à des sollicitations d'entreprises,
- pour former environ 140 personnes lors des 13 sessions de formation de donneurs d'ordres sur la prévention du risque « amiante »,
- pour animer une session de formation des médecins du travail au sein de l'université Descartes, puis une session de formation organisée par le Conservatoire National des Arts et Métiers destinée aux formateurs et auditeurs des comités de certification,
- pour actualiser les connaissances des agents du service prévention via quatre sessions de formation (veille technique et réglementaire).

En 2019, dans le cadre de la nouvelle COG, la CRAMIF est sollicitée sur la conception du programme d'action de prévention des risques d'inhalation de fibres d'amiante. L'objectif sera notamment de poursuivre les actions en direction des Maîtres d'Ouvrage, de participer à l'ingénierie de prévention et aux campagnes nationales.

Grande Distribution

Cette thématique particulière régionale vise à pérenniser une culture de prévention dans le secteur de la grande distribution.

La grande distribution (code risque 521FB) représente 2314 établissements et 78690 salariés (2016).

L'indice de fréquence et le taux de gravité sont respectivement 3 fois et 2 fois supérieurs à la moyenne régionale.

Le groupe de travail composé de représentants du pôle Risques Organisationnels, des antennes départementales de prévention et de correspondants d'enseigne a poursuivi ses actions de coordination dans le secteur.

Il a assuré la promotion du déploiement du « Socle commun – Guide d'accompagnement pour la conception et la rénovation des commerces alimentaires ». Le Service a priorisé le suivi du déploiement de nouveaux magasins sur l'IDF, notamment de magasins bio et de commerces de proximité. Plusieurs enseignes ont ainsi été accompagnées afin d'intégrer la prévention à la conception/rénovation de leurs établissements.

Un applicatif numérique de ce guide a été construit par la Cramif et est en cours de déploiement dans le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels et vers les directions des enseignes.

Les agents du Service Prévention ont poursuivi le déploiement de la R 478 vers les sièges des entreprises et les établissements concernés. Des contacts ont été établis avec des fabricants de mobilier de vente pour développer des solutions techniques adaptées.

« L'étude-action supérettes » dans le cadre des CPOM avec les SSTi s'est poursuivie. Un document de synthèse est en cours de construction.

La coordination de l'action nationale TMS Pros s'est poursuivie, tant au plan régional qu'au plan national : accompagnement pour l'appropriation du programme par les enseignes de la grande distribution suivies par la CRAMIF et pour la mise en œuvre opérationnelle des actions au sein des établissements. La thématique de la mise en rayon a été intégrée au programme et au site internet TMS Pros. Les résultats obtenus soulignent une forte mobilisation du secteur. Une stratégie sectorielle a également été construite pour la V2 du programme.

La CRAMIF assure également la coordination nationale des correspondants d'enseignes pour le compte de la CNAM/DRP.

TPE

Le plan d'action national 2013-2017 a permis d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention à destination des très petites entreprises sur les secteurs professionnels de la réparation automobile, des maçons, du transport routier de marchandises et de la restauration traditionnelle.

Un bilan a été réalisé par le cabinet Planète Publique. Il s'est appuyé sur des témoignages de l'ensemble des acteurs concernés :

« Au total, 26 % des entreprises indiquent avoir mis en place des actions de PRP dans les 12 derniers mois. (...) Les entreprises ayant bénéficié des actions d'accompagnement individuel par un partenaire (TRM-Garages) font état des résultats les plus intéressants en la matière.(...) L'AFS et les actions directes impliquant des visites auprès des entreprises par des préventeurs restent les mesures les plus appréciées et jugées les plus utiles. »

Les actions se sont poursuivies en 2018 en particulier dans les métiers de la Restauration avec l'extension de l'outil OIRA au secteur de l'hôtellerie, la poursuite du partenariat avec les CCI, la continuité dans le déploiement de l'AFS « Stop Essuyage » permettant ainsi à plus de 150 restaurants de s'équiper d'un lave-verre avec osmoseur et les actions de communication notamment à l'occasion du salon EquipHôtel, avec plus de 2 500 visiteurs sur le pavillon Ergo room / Ergo cook.

De même dans le secteur de la Réparation Automobile, les partenariats engagés se sont poursuivis avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ainsi qu'avec la Fédération Nationale de l'Automobile avec laquelle une convention de partenariat a été signée. Les actions s'orientent désormais en plus des Garages VL vers les métiers Poids-Lourds, Motocycles ainsi que vers les entreprises spécialisées dans le « service rapide ».

Dans la continuité des expérimentations, l'objectif du programme TPE 2018-2022 est de déployer d'ici 2022 une offre de services plus étoffée composée d'un volet interprofessionnel et d'une quarantaine d'offres spécifiques à un métier au niveau national. La CRAMIF pilotera ce déploiement vers 5 métiers.

Propreté

La thématique régionale particulière « Propreté » inscrite depuis 2014 dans le plan d'actions du service a d'une part pour objectif de développer une dynamique partenariale de prévention avec les différents acteurs institutionnels internes et externes et les SSTi. En 2018 un travail de refonte du guide « Repérer, évaluer et prévenir les risques professionnels dans les métiers de la propreté » a débuté et devrait permettre une nouvelle édition en 2019.

Elle a d'autre part permis de mener des actions auprès de grandes entreprises nationales dans un but d'amélioration de leur politique de prévention des TMS et de leur système de management de la prévention.

RPS

Le service Risques Organisationnels apporte conseils et expertise en prévention des RPS : actions de sensibilisation et d'animation de groupes de pilotage, accompagnement d'entreprises dans le choix d'un consultant, participation à des restitutions d'expertise et suivi du plan d'action, mise en œuvre de délégation d'enquête suite à tentatives de suicide ou suicide. Si la volonté est bien d'agir en prévention primaire, les sollicitations concernent bien souvent des situations dégradées où les RPS sont déjà présents. A ce titre, le service a constaté une émergence de situations de violences internes.

Le service anime le groupe de travail interne qui contribue à identifier des démarches mises en œuvre dans les entreprises ainsi que des outils d'interventions. Les retours d'expérience contribuent aux échanges et à la formation des correspondants sur cette thématique. Les différentes sollicitations ont conduit à proposer et partager des outils méthodologiques pour un enrichissement des compétences des préventeurs. Le service assure une veille documentaire des évolutions relatives aux RPS.

Le service contribue aux travaux du réseau en participant à l'actualisation des brochures INRS et à la plénière nationale RPS.

Le service participe également à des actions de formation interentreprises en prévention des RPS et à des actions de communication externe (Salon Expoprotection).

Dans le cadre des partenariats, le service anime les réunions thématiques des CPOM RPS avec la DIRECCTE. Le service a ainsi présenté un exemple d'intervention conjointe (SSTI/DIRECCTE/CRAMIF) en entreprise, réaffirmant ainsi l'importance de la coordination des acteurs et leur mobilisation le plus en amont possible.

Jeunes et Nouveaux Embauchés

Dans le cadre de la thématique particulière nationale « Jeunes et nouveaux embauchés », l'action de la caisse en 2017, poursuivie en 2018, permet de mobiliser l'Education Nationale (EN) et les entreprises avec tuteurs pour déployer un nouveau dispositif Synergie.

Cette action associe la filière de formation de l'Education Nationale et l'Organisation Professionnelle (OP) sur le même métier :

- Expérimentera use ind'au moins un établissement de l'EN le déploiement de Synergie à travers une formation des enseignants référents à Synergie
- Obtenir un engagement d'une OP du secteur d'activité choisi, à promouvoir le Synergie Accueil auprès des entreprises du secteur

Des formations d'enseignants autour des outils Synergie ont eu lieu dans 4 filières BTP (4 formations inter-académiques d'enseignants réalisées sur mars-avril 2016, soit ~100 enseignants formés),

Réparation Automobile (académies de Créteil, Paris et Versailles, soit 74 enseignants formés, dont 53 en 2018), Maintenance Industrielle (48 enseignants des académies de Versailles et Créteil, dont 39 en 2018), Logistique et Transport routier de marchandises (37 enseignants des 3 académies).

Des conventions ont été signées avec les branches professionnelles de la logistique et du transport (la FNTR IdF, l'Union TLF, le SNTL et la CSD IdF) afin de promouvoir l'accueil des nouveaux embauchés et les outils Synergie Accueil fin 2017, et avec l'OTRE (Organisation des Transporteurs Routiers Européens) IdF en avril 2018.

Une convention pour améliorer l'accueil du salarié à son poste de travail ou sur son chantier a été signée fin mars 2018 avec la FFB Ile-de-France Est, l'OPPBTP et le SSTi BTP 77 à l'occasion de la journée nationale de la prévention des risques professionnels du Bâtiment portant sur cette thématique

Ergonomie

Le service Risques Organisationnels apporte conseils et expertise en prévention des TMS suite à des demandes d'assistance internes et externes. Il anime le groupe interne des correspondants TMS et les travaux relatifs à cette thématique. Il encadre un étudiant en master 2 d'ergonomie dont le travail porte sur la restauration collective.

Dans le domaine des TMS, une base de données de retour d'expériences est en cours de finalisation avec le concours du service SIP. L'objectif de ce travail est d'identifier les actions de prévention des TMS, de partager ces réalisations et de favoriser les futures actions en entreprises. Des exemples de démarches mises en œuvre par les entreprises ainsi que des outils susceptibles de réduire les contraintes de TMS sont identifiés. Les correspondants TMS sont amenés à relayer les actions de prévention des TMS et à statuer sur les pratiques identifiées.

Les avis sur pièces, les aides à la rédaction de courriers et les études ergonomiques menés en 2018 ont concerné en particulier les secteurs ou activités ci-après : hôtellerie, opéra, collecte des déchets, fabrication de portes blindées, postes de pilotage de bateau, postes d'encaissement, postes d'emballage de lunettes, plâtrerie, claviers informatiques,

équipements de scan portatif. Certaines de ces interventions ont porté sur des éléments de Conception des Lieux et des Situations de Travail.

Le Service Risques Organisationnels contribue à la réalisation des CPOM en tant que référent thématique pour les TMS et a animé une formation sur la prévention des TMS.

Hôtellerie et restauration

La CRAMIF a poursuivi le développement de la prévention dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Des actions ont été menées en lien avec le secteur du BTP. À la réception de déclarations préalables de construction ou de rénovation d'un hôtel, un courrier type à destination du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre décrit un ensemble de mesures de prévention à intégrer à la conception des lieux et situation de travail. Des réunions communes contrôleurs IS et BTP avec les acteurs de ces projets sont organisées. L'action s'est aussi largement développée autour de l'édition 2018 du salon EquipHôtel. En 2016, l'Ergo Room chambre d'hôtel témoin avait rassemblé un réseau de fournisseurs de solutions innovantes en prévention, devenus des partenaires, qui portent depuis plusieurs années nos messages de prévention au sein du secteur, en région Ile-de-France, en France et même au-delà ! Cette chambre témoin, transférée à l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), sert à la formation de salariés du secteur et de show-room pour des médecins du travail, des IPRP et des inspecteurs du travail. Pour 2018, le concept a été élargi à la restauration avec Ergo Cook, cuisine témoin mettant en scène des équipements innovants et utilisés pendant le salon par des chefs et des élèves en apprentissage. Avec l'appui de l'organisateur du salon et de médias spécialisés, la CRAMIF a communiqué sur l'apport de la prévention pour le secteur en termes de fidélisation des salariés, d'amélioration de la qualité, de la productivité et de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle. Il a permis de mettre en avant nos outils et notre offre de service, la plus-value de l'accompagnement du réseau prévention de l'Institution et les aides financières. Aujourd'hui est constatée une augmentation des demandes au niveau de la restauration et des sollicitations toujours soutenues dans le secteur de l'hôtellerie (voir annexe 3).

CPOM avec les SSTI

Le Service a poursuivi son implication dans le suivi des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les SSTi et la DIRECCTE prévus par

la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail.

	PDP	CMR	TMS	Risque routier	RPS	Prévention des AT
Total CPOM signés	24	17	17	11	5	15
Entreprises suivies	218 916	188 322	188 936	117 804	65 530	180 570
Salariés suivis	3 163 567	2 726 060	2 764 567	1 989 980	1 137 752	2 595 167

Les membres de la CrAT/MP et des CTR sont régulièrement tenus informés de l'avancement des CPOM.

Trois réunions de « comité de pilotage » se sont tenues durant cette année afin de faire un point d'avancement sur les CPOM signés depuis plus d'un an. Elles permettent de vérifier que les programmes sont bien engagés et démontrent une volonté d'améliorer le processus de mobilisation des entreprises.

Deux réunions internes de coordination ont réuni les référents thématiques et les correspondants des SSTi sur les différents aspects liés à l'accompagnement des SSTi dans la réalisation de leur CPOM.

Le 2ème bilan régional consolidé par programme s'est tenu le 25 juin 2018 en salle des conférences de la CRAMIF et a réuni 201 participants.

Au cours du 4ème trimestre 2018, une réflexion interne a été menée pour envisager une optimisation des relations partenariales avec les SSTi volontaires, notamment par des échanges d'informations et en particuliers relatifs à nos nouveaux programmes en 2019-2022 (TMS et Risques Chimiques Pros).

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Les exercices précédents ont été consacrés à l'animation du CPOM PDP. Ce qui s'est traduit par

deux actions fortes :

- accompagnement individualisé des Services Interentreprises de Santé au Travail (SSTI),
- colloques PDP.

En termes de résultats on constate une :

- augmentation significative du nombre de visites de pré-reprises (VPR),
- dynamique de groupe autour du sujet PDP,
- émergence de projets innovants pendant l'arrêt de travail tels que « consolider les savoirs de bases », Bilan de Maintien en Emploi, (APAS-BTP), coaching proposé par UNIRH ou la ligue contre le cancer...

Néanmoins, ces dispositifs innovants sont peu utilisés par les prescripteurs. Cela s'explique par une méconnaissance et un manque de lisibilité des leviers disponibles dans le champ de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et du Maintien En Emploi.

Le référent PDP du Service Prévention s'est impliqué dans divers groupes tels que :

- HAS – Recommandation de Bonnes Pratiques 279 : Santé et maintien en emploi, Prévention de la Désinsertion Professionnelle des travailleurs, parution prévue février 2019,
- PRITH-IDF – Elaboration d'un Guide Maintien en Emploi, parution prévue en février 2019,
- CRAMIF – Refonte de la gouvernance PDP, mise en place prévue en janvier 2019

- PRST 3 – PDP sectorielle axe aéroportuaire, expérimentation prévue en premier semestre 2019.
- Wissous logistique – Réalisation d'une fiche de bonnes pratiques employeur, parution octobre 2018

Prévention des risques Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR)

Le groupe de travail composé de représentants CRAMIF, DIRECCTE et SSTi constitué au cours du 3ème trimestre 2017 a poursuivi ses travaux en 2018 pour mener une réflexion sur l'intérêt du développement d'un outil informatique facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes (similaire à celui développé pour la prévention du risque routier). L'appliquatif informatique a été développé et fera l'objet d'une présentation en février 2019.

Le Comité de suivi du programme CPOM-CMR constitué de 17 SSTi s'est réuni le 16 octobre 2018 et a marqué les difficultés des Médecin du travail et des IPRP à faire évoluer les situations de travail dans les TPE/PME présentant des risques chimiques.

Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des TMS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le Service Prévention et la DIRECCTE ont organisé une réunion d'échanges en 2018 avec l'ensemble des SSTi qui ont retenu le programme socle commun TMS. Elle a permis de suivre les actions engagées à partir de la synthèse des bilans cumulés des SSTi et mis en évidence des éléments qualitatifs (sensibilisation, analyse ergonomique, développement d'outils, communication interne et lors des salons) et quantitatifs (près de 7000 établissements sensibilisés au risque TMS et accompagnés pour le repérage et l'évaluation des risques ; environ 250 établissements accompagnés pour la mise en place d'un plan d'action).

Une collaboration plus étroite avec les services de la CRAMIF est envisagée en particulier concernant la communication d'ingénierie de prévention sectorielle et une contribution au programme TMS Pros V2.

Prévention du Risque Routier (RRO)

L'outil informatique facilitant les remontées d'information et de suivi des entreprises adhérentes a été pleinement opérationnel en 2017 et 2018 et a permis de consolider au niveau régional un bilan regroupant l'ensemble des évaluations réalisées par les 11 SSTi concernés. Une présentation détaillée a été faite le 25 juin 2018.

Risques Psychosociaux (RPS)

Des conseils et des expertises ont été apportés dans le domaine de la prévention des RPS suite à des sollicitations et au cours de différentes manifestations.

Le Service Prévention et la DIRECCTE ont organisé deux réunions d'échanges en 2018 avec les 5 SSTi qui ont retenu le thème RPS (volet 1 ou volet 2). Elles ont permis de faire des points d'actualité, de suivre les actions engagées dans le cadre du CPOM, de présenter le portail statistique de la CRAMIF et de présenter un exemple d'intervention tripartite.

Prévention des Accidents du Travail (PAT)

Des contacts pour le conseil et l'accompagnement des SSTi ont été apportés dans le domaine de la Prévention des Accidents du Travail.

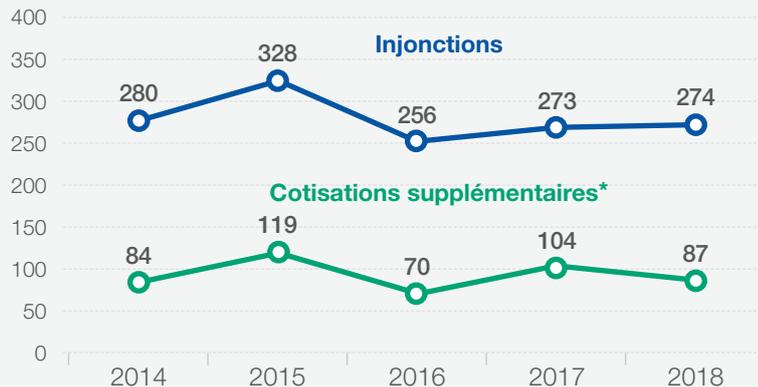
Une formation spécifique sur l'analyse des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes a rassemblé 13 préventeurs et médecins du travail de 2 SSTi franciliens en septembre et novembre 2018.

Incitations financières

Injonctions, cotisations supplémentaires et ristournes

Le rapport nombre d'injonctions/nombre d'agents de prévention s'établit en 2018 à 2,16.

Évolution des nombres d'injonctions et cotisations supplémentaires



* impositions, répétitions, récidives, majorations automatiques

Évolution des nombres de ristournes travail et trajet



Notifications de décisions

	2014	2015	2016	2017	2018
Cotisation supplémentaires (impositions, majorations, suppressions)	188	181	117	128	121
Ristournes (trajet, travail)	48	50	51	45	36

Répartition par CTN/CTR

CTR	CTN	FONCTIONS	RECOURS DIRECCTE Tribunal Administratif	Cotisations supplémentaires			Majorations automatiques	Suppressions	RECOURS		RISTOURNES				
				Imposition	Répétition	Récidive			Gracieux	CNITAAT*	Travail		Trajet**		
											Instruites	Accordées	Instruites	Accordées	
1	A	Métallurgie	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	32	32
2	B	Bâtiment Travaux Publics	3	32	3	10	12	30	3	1	0	0	0	0	0
3	C	Transport, eau, gaz, électricité, livre et communication	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	F	Bois, ameublement, papier et carton, textiles, vêtements, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
5	D	Alimentation	0	4	0	0	13	2	0	0	0	0	0	0	0
	G	Commerces non alimentaires	0	2	0	0	6	1	0	0	0	0	0	0	0
6	H	Activités de services I	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
	I	Activités de services II	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	274	3	40	3	10	34	34	3	2	0	0	36	36	36

* Nombre de mémoires CNITAAT instruits dans l'année civile - ** Nombre d'établissements bénéficiant d'une ristourne trajet

Contrats de prévention et aides financières simplifiées

CONTRATS DE PRÉVENTION

- 101 demandes de contrats ont été reçues
- 65 contrats ont été signés en 2018 (- 48 % par rapport à 2017) pour un montant total de subvention de 1 744 445,37 € (- 38 % par rapport à 2017)
- Le taux de financement moyen des projets est de 28 %
- Le montant moyen de la subvention accordée dans le cadre d'un contrat de prévention est de 26 837,62€

Évolution des demandes de contrats comparée aux dossiers signés



Le ralentissement en 2018 des demandes et signatures de contrats est dû au blocage budgétaire à 65 % du montant des autorisations de programmes de 2017 jusqu'à fin octobre 2018.

Répartition des contrats par CTN

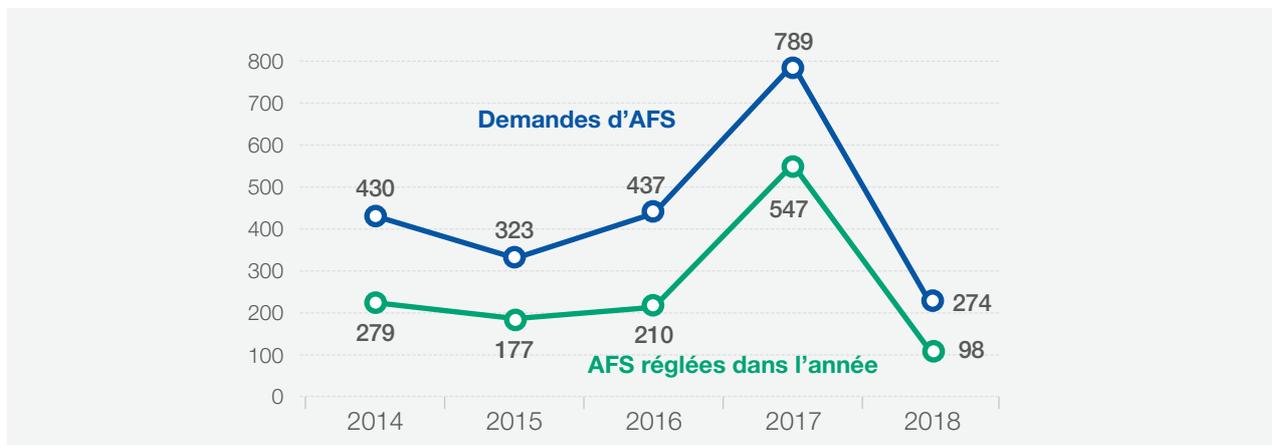
CONTRATS SIGNÉS EN 2018					
CTN	Nombre	Montant en € CRAMIF	Montant en € entreprises	% moyen de participation	Montant moyen en € d'un contrat
A	18	641 843,24	2 059 338,17	31%	35 657,96
B	10	327 573,23	2 880 823,91	11%	32 757,32
C	4	76 741,22	228 754,80	34%	19 185,31
D	28	590 679,80	2 361 632,87	25%	21 095,71
E	1	2 510,00	6 275,00	40%	2 510,00
F	3	102 833,72	300 997,35	34%	34 277,91
G	0	0,00	0,00	0%	0,00
H	0	0,00	0,00	0%	0,00
I	1	2 264,16	5 660,40	40%	2 264,16
Totaux	65	1 744 445,37	7 843 482,50	22%	26 837,62

Les contrats sont principalement concentrés sur les secteurs d'activité hôtellerie, restauration traditionnelle, réparation automobile, métallurgie et BTP.

AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES

- 207 dossiers de demande d'AFS ont été réceptionnés
- 98 aides (AFS de déploiement + contrats TPE) ont été versées pour un montant total de 1 110 106,90 €

Évolution des demandes d'AFS comparée aux dossiers réglés



Le nombre de programmes d'AFS qui était de 14 en 2017 a baissé à 6 en 2018.

Contrats TPE

- 27 contrats TPE ont été signés pour un montant total de 367 805,94 €
- 11 contrats TPE ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 184 805,27 €
- Le taux de financement moyen des projets réglés en 2018 est de 30 %

La répartition des contrats TPE par CTN

CTN	CONTRATS TPE signés en 2018				CONTRATS TPE versés en 2018			
	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation	Nombre	Montant en € contrats	Montant en € investissements	% moyen de participation
A	5	75 196,25	223 623,16	34%	1	24 457,71	79 190,44	31%
B	6	92 403,68	255 906,49	36%	3	54 676,76	191 589,19	29%
C	1	2 467,50	7 050,00	35%	1	2 467,50	7 050,00	35%
D	6	72 244,69	256 898,83	28%	2	44 113,06	169 915,50	26%
E	1	24 636,30	69 556,30	35%				
F	3	56 586,24	165 407,00	34%	2	48 506,24	145 207,00	33%
G	3	21 201,85	52 315,92	41%	2	10 584,00	28 535,00	37%
H	1	17 583,43	43 958,58	40%				
I	1	5 486,00	10 972,00	50%				
Total	27	367 805,94	978 441,78	38%	11	184 805,27	621 487,13	30%

AFS de déploiement

- 87 AFS de déploiement (dont 2/3 environ inconnues du Service) ont donné lieu au versement d'une subvention pour un montant total de 925 300,82 €.
- Le montant moyen d'une subvention accordée dans le cadre d'une AFS de déploiement est de 10 635,64 €.

La répartition des AFS par CTN

AIDES FINANCIERES SIMPLIFIEES EN 2018				
CTN	Aide	Nombre de versements	Montant en € des versements	Montant moyen en € de la subvention
A	Airbonus	2	14 689,72	7 344,86
	Filmeuse+	2	5 222,50	2 611,25
	TMS Pros Action	2	4 200,00	2 100,00
B	Batir+	6	87 344,91	14 557,48
	Stop Amiante	1	614,80	614,80
	TMS Pros Action	2	42 200,00	21 100,00
	TMS Pros Diag	2	8 155,00	4 077,50
C	Filmeuse+	1	5 325,50	5 325,50
	TMS Pros Action	8	152 268,37	19 033,54
	TMS Pros Diag	1	2 992,50	2 992,50
D	Filmeuse+	3	32 234,97	10 744,99
	TMS Pros Action	41	508 238,53	12 396,06
	TMS Pros Diag	1	2 992,50	2 992,50
F	Filmeuse+	1	3 381,50	3 381,50
	TMS Pros Action	1	25 000,00	25 000,00
G	TMS Pros Action	4	8 005,25	2 001,31
	TMS Pros Diag	2	5 267,50	2 633,75
H I	Airbonus	4	11 028,77	2 757,19
	TMS Pros Action	2	5 407,00	2 703,50
	TMS Pros Diag	1	731,50	731,50
Totaux		87	925 300,82	10 635,64

Contribution aux travaux du réseau national

Participation aux travaux menés dans le cadre national

Le Service Prévention participe activement aux travaux menés dans le cadre national. Outre les groupes de travail cités dans le paragraphe 3.11 sur l'activité des Unités Techniques, on peut mentionner les travaux suivants :

- participations à 16 plénières : « Travail et organisations », « TPE / PME », « Mobilité et sécurité durable », « Situations de travail » et « Équipements de travail », « Risques physiques », « Chimie 1 : prévention technique » et « Chimie 2 : évaluation des expositions », « Risque biologique », « Incitations financières », « BTP », « INFODOC », « Agro-alimentaire – SCIAL », « Formation », « Aide et soins à la personne »,
- « Normalisation »,
- sous-commissions d'habilitation des organismes de formation, cf § 3.12.2
- élaboration de la brochure INRS ED 6140 « Evaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU »,
- refonte du guide de prévention INRS ED 909 « Interventions sur les peintures contenant du plomb »,
- évolution du guide ED 6091 pour le retrait ou l'encapsulation des matériaux contenant de l'amiante,
- refonte de la brochure ED 6011 « Stress »,
- à la demande de la CNAM, révision de la recommandation régionale R17 « travaux souterrains autres que galeries linéaires »,
- réalisation d'un guide de choix et d'utilisation des différents moyens de protection sur les foreuses,
- participation au comité de pilotage de la convention nationale signée avec FORMIRIS,

Normalisation

En 2018, 12 techniciens du Service Prévention ont mené des actions relatives à la normalisation française, européenne ou internationale. Cette activité a représenté 192 jours de travail et a concerné essentiellement :

- des équipements de travail : machines papetières, bancs d'essais de freinage poids lourds, équipements de manutention de charges, matériels aéroportuaires,
- les effets des vibrations sur l'homme,
- l'acoustique sur les lieux de travail,
- le BTP : produits préfabriqués en béton, échafaudages, garde-corps, coordonnateurs SPS,
- les rayonnages statiques utilisés dans la grande distribution,
- le traitement des bagages dans les galeries aéroportuaires,
- le repérage avant travaux de l'amiante,
- la prévention des expositions aux agents chimiques et biologiques.

Gestion du Risque Professionnel Absentéisme (GDR)

L'action de prévention de l'absentéisme menée par la CNAM vise les entreprises présentant un profil d'absentéisme atypique par rapport à la moyenne des entreprises du même secteur d'activité. Elle s'inscrit dans le contexte de forte augmentation des dépenses d'indemnités journalières.

Cette action fait suite à une expérimentation menée auprès de cinq entreprises à la fin de l'année 2017 qui a démontré la légitimité d'intervention de l'assurance maladie et des risques professionnels. L'approche par comparaison et par les coûts ont été des leviers

pour susciter l'intérêt à agir des équipes dirigeantes rencontrées.

La démarche se structure autour d'une prise de rendez-vous avec les dirigeants des entreprises ciblées (> 200 salariés), au regard d'une situation d'absentéisme atypique (IJ AS et AT/MP, hors ALD) selon trois grandes familles de pathologies identifiées comme engendrant des arrêts de travail nombreux et récurrents ou de longue durée.

L'enjeu de cet entretien, mené par la direction de la Caisse Primaire et un préventeur de la Caisse Régionale, ainsi que du suivi de l'action dans la durée est de démontrer aux employeurs leur intérêt à investir en matière de prévention des risques professionnels. Des éléments statistiques concernant l'entreprise, respectant strictement le secret médical, sont transmis à l'entreprise lors de l'entretien afin de donner des pistes de travail et de réflexion à l'employeur. Il s'agit d'une répartition des indemnités journalières maladie et AT/MP pouvant être en lien avec trois grandes familles de pathologies (TMS, Lombalgie et RPS) ainsi que d'une comparaison des données de l'entreprise avec les moyennes nationales constatées pour ces pathologies.

Pour 2018, il a été décidé de poursuivre l'expérimentation en étendant les visites à 50 entreprises sur l'ensemble du territoire, sur la base de données IJ mises à jour (2017). Pour l'Ile-de-France, sur 18 entreprises présélectionnées, 8 visites ont eu lieu.

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Au vu des différents rapports et bilans, il est apparu nécessaire en 2018 de rénover la gouvernance régionale et d'outiller les acteurs du maintien dans l'emploi.

Un Comité a été créé pour préparer :

- l'état des lieux et le bilan de la PDP en Ile-de-France à travers un questionnaire distribué
- à tous les acteurs concernés (internes et externes),
- l'optimisation et l'harmonisation des actions et procédures de fonctionnement des
- 8 cellules départementales,
- l'évaluation des missions de la cellule de coordination régionale,
- l'installation d'un Comité régional stratégique PDP

Ce Comité, constitué des CPAM 77, 93, 95, de la DRSM et de l'ACMS, et du Service Social Régional et du Service Prévention de la CRAMIF, s'est réuni 3 fois.

Travaux avec les partenaires sociaux

Construction des programmes régionaux avec les CTR et CRAT/MP

Les partenaires sociaux ont été étroitement associés tout au long du processus d'élaboration des programmes régionaux.

Dans un premier temps, une commission temporaire de prévention a été constituée auprès de chacun des 6 Comités Techniques Régionaux (CTR) pour analyser un dossier préparé par le service Prévention et rassemblant : les priorités régionales des CTR envisagées en amont du précédent CPG, les nouvelles priorités nationales des Comités Techniques Nationaux (CTN) et les données statistiques nationales et régionales par CTR.

Sur cette base, les CTR ont retenu chacun 5 priorités régionales qui ont été proposées à la Commission régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CrATMP). A l'issue de 2 réunions de travail, les partenaires sociaux ont retenu 3 secteurs prioritaires dont les thèmes sont développés dans la partie dédiée à la Construction des Programmes Régionaux du CPG 2019-2022 (P36 à 38)

CRAT /MP

La Commission régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (CrATMP) s'est réunie à 7 reprises. Ses travaux ont porté essentiellement sur les thématiques suivantes :

- la définition des programmes régionaux pour 2019-2022,
- l'analyse de différents rapports d'activité, en particulier celui de la DRRP,
- la coordination de certains travaux communs à plusieurs-CTR, dont le séminaire inter-CTR,
- l'analyse du Contrat Pluriannuel et de Gestion 2018-2022 et des budgets ATMP pour 2018 et 2019.

A l'automne, une réunion avec les présidents et vice-présidents des CTR a permis d'échanger sur les perspectives d'évolutions du système de santé au travail.

Subventions aux organisations syndicales et professionnelles

Dans le cadre des subventions aux organisations syndicales et professionnelles, le Service Prévention intervient :

- au titre des subventions nationales en effectuant des audits lors de sessions de formation (9 en 2018),
- au titre des subventions régionales en traitant les justificatifs produits par les organisations. C'est ainsi que 900 000 € ont été attribués en 2018 pour 214 sessions de formation ayant permis de former 2128 personnes.

CTR et leurs commissions, CTP, CPPT

Comités Techniques Régionaux (CTR)

Il est constitué auprès du Conseil d'Administration de la CRAMIF six Comités Techniques Régionaux couvrant chacun une ou plusieurs branches d'activités :

- CTR n°1 : industries de la métallurgie
- CTR n°2 : industries du bâtiment et des travaux publics
- CTR n°3 : industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication
- CTR n°4 : industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie, du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu
- CTR n°5 : services, commerces et industries de l'alimentation, commerces non alimentaires
- CTR n°6 : activités de services I (banques, assurances, administrations...) et II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)

Le Service Prévention a assuré la préparation, l'organisation et l'animation des 2 sessions des 6 Comités Techniques Régionaux et d'un séminaire Inter-CTR.

Commissions Temporaires de Prévention (CTP)

Les Commissions Temporaires de Prévention des 6 CTR ont poursuivi leurs travaux d'ingénierie et de déploiement de prévention :

CTR	Thème de la CTP	Nombre de réunions en 2018	Etat d'avancement
1	Priorités régionales	2	Terminée
	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	3	En cours - Elargissement en une commission inter CTR
2	Priorités régionales	2	Terminée
	Travaux souterrains autres que galeries linéaires	2	Projet de recommandation nationale finalisé au niveau régional
	Déploiement des programmes nationaux en lien avec le BTP	2	En cours
3	Priorité régionales	1	Terminée
	Collecte des déchets ménagers	4	En cours
5	Prévention des TMS liés aux manutentions manuelles	1	En cours
1, 3, 5 et 6	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	1	En cours - CTP inter CTR

Commissions Paritaire Permanente de Tarification (CPPT)

CTR	Nombre de CPPT	Nombre de dossiers de cotisations supplémentaires présentés	Nombre de dossiers de ristournes présentés	Nombre d'établissements concernés
1	2	0	16	32
2	5	57	0	0
3	0	0	0	0
4	0	0	0	0
5	2	9	0	0
6	2	2	2	4
Total	11	68	18	36

Partenariats

OPPBTP

La CRAMIF et l'OPPBTP ont signé le 30 décembre 2014 une convention régionale de partenariat pour une durée de 4 ans afin d'utiliser les ressources respectives des deux organismes pour déployer en Île-de-France des actions de prévention dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le partenariat se déroule autour de 7 actions de prévention :

- P3C3 (Programme Prioritaire de Prévention Contre les Chutes dans la Construction). Comme convenu dans la convention nationale OPPBTP-CNAM, le programme est décliné en région et comprend deux cibles principales :
- les Maîtres d'ouvrage (MOA) et leurs conseils, notamment les Maîtres d'œuvre (MOE) et les Coordonnateurs en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS), afin d'intégrer, très en amont des chantiers, la prévention des chutes de hauteur et de plain-pied par la création de lots spécifiques pour le transport et la manutention de charges à pied d'œuvre et les flux de circulation,
- les entreprises les plus exposées au risque de chute et dont les effectifs sont compris entre 20 et 49 salariés, soit initialement 443 établissements en Île-de-France.
- TMS Pros : il s'agit d'inciter les entreprises à utiliser le site internet public www.tmspros.fr pour s'approprier la démarche officielle de prévention des Troubles MusculoSquelettiques du réseau de l'Assurance Maladie / Risques Professionnels ainsi que le dispositif ADAPT disponible sur le site www.oppbtp.fr,
- TPE Maçons : actions dirigées vers les très petites entreprises de maçonnerie (moins de 20 salariés),
- Risque chimique : réduction du risque lié aux huiles de décoffrage, aux essences avec benzène, aux poussières de bois et de silice,
- Amiante : contribution à la campagne nationale CARTO réalisée à l'occasion de travaux régis

par la « sous-section 4 » tels que les travaux d'entretien et de maintenance,

- Actions CPOM : actions spécifiques des CPOM avec les deux SSTi APST-BTP et SSTi-BTP 77,
- Grand Paris Express : amener les principaux donneurs d'ordre à s'engager dans une meilleure prise en compte de la prévention en amont des chantiers par la signature de chartes.

Trois comités de pilotage ont été organisés en 2018 par le Service et ont permis d'assurer un suivi des 7 programmes d'actions.

La convention est arrivée à échéance le 31 Décembre 2018.

DIRECCTE

PRST3

Le Plan Régional Santé au Travail (PRST 3) couvre la période 2016-2020.

Sa préparation a fait l'objet de 6 réunions CRPRP/CROCT en composition restreinte ou en GPRO, une réunion collective sur le thème de la PDP et 5 réunions du groupe de travail dédié au risque aéroportuaire.

Le service a élaboré des fiches actions inscrites au plan national santé au travail (PRST 3) dont les thèmes sont les suivants :

- Prévenir les risques de TMS
- Prévenir les risques chimiques et CMR
- Agir par la formation
- Prévenir le risque routier professionnel
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied dans les TPE-PME
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des coordonnateurs SPS
- Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied auprès des maîtres d'ouvrage
- Prévenir les risques professionnels dans les opérations de construction du Grand Paris.

Lors des réunions du GPRO-CROCT, la CRAMIF a présenté un point d'avancement des actions qu'elle pilote.

Centres de consultations de pathologie professionnelle

Bilan et évolution des conventions avec les CCPP

La nouvelle convention, mise en place à partir du 1er janvier 2017 entre la CRAMIF et les 6 Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle (CCPP) d'Île-de-France, s'est poursuivie en 2018 sur les mêmes bases.

Les CCPP restent plus que jamais un partenaire essentiel du Service Prévention de la CRAMIF :

- à la fois au travers des signalements qu'ils peuvent faire sur des risques émergents dans des secteurs d'activité définis ou par rapport à un nouveau produit ou une nouvelle méthodologie, sur des entreprises dans lesquelles ils repèrent une présence anormale d'accidents du travail, d'intoxications ou de survenue de maladies professionnelles, ou sur des problématiques

nouvelles qui méritent d'être explorées,

- au travers du choix des explorations permettant d'identifier un risque potentiellement méconnu,
- et bien sûr au travers de leur expertise pour mettre en évidence le lien causal entre certaines pathologies professionnelles et l'exposition des salariés.

La coopération CRAMIF-CCPP est un axe majeur dans le développement de la prévention des problématiques de santé au travail qui vise avant tout à prévenir la survenue de maladies professionnelles ou la désinsertion professionnelle. Des actions collectives sont d'ailleurs tout à fait envisageables dans cet objectif.

Dans le cadre de cette Convention, la CRAMIF a organisé des séminaires périodiques avec chacun des CCPP de la région, avec un quadruple objectif : actualisation des connaissances, échanges entre tous les différents acteurs de la santé au travail, optimisation du partenariat avec les services de santé au travail, et ainsi meilleure avancée coordonnée en matière de prévention au sein des entreprises de la région.

- Le nombre de séminaires pour chacun des CCPP est resté inchangé par rapport à 2017. Au total, 27 séminaires ont été organisés en 2018, répartis tout au long de l'année.

CCPP	Nombre de séminaires organisés en 2018
Centre Hospitalier Intercommunal – CRÉTEIL (94)	5
Hôpital Hôtel-Dieu (consultation spécialisée pour les troubles du sommeil et de la vigilance) – PARIS 4ème	3
Hôpital Raymond Poincaré – GARCHES (92)	5
Hôpital Fernand Widal – PARIS 10ème	5
Paris Centre (ancien Service de l'Hôpital Cochin) – PARIS 4ème	5
Hôpital Avicenne – BOBIGNY (93)	4
Total	27 dont 21 ouverts à un large public

- Les thématiques proposées (en dehors des séminaires strictement consacrés aux bilans d'activité des CCPP) ont été très diversifiées. Elles sont en lien, pour la plupart, avec différents axes majeurs retenus dans la COG et le CPG.

Cinq grands axes ont ainsi été abordés : prioritairement le risque chimique, mais aussi les

risques psycho-sociaux, suscitant toujours un très vif et très large intérêt de la part de l'ensemble de nos partenaires, les troubles musculo-squelettiques, la prévention de la désinsertion professionnelle et les troubles du sommeil et de la vigilance. D'autres thématiques particulières ont aussi été développées, car d'actualité et parfois polémiques.

CCPP	Nombre de séminaires organisés en 2018
Risque chimique	<ul style="list-style-type: none"> – Allergie aux acrylates: pathologies, explorations, prévention – Asthme professionnel : mise au point en 2018. Comment protéger les salariés ? – Composants des caoutchoucs et dermatite de contact – Dermatites de contact chez les soignants – Evaluation du risque chimique en milieu de travail – Expositions aiguës à des irritants respiratoires. Syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques – Expositions professionnelles aux cytostatiques – Intoxications professionnelles par le monoxyde de carbone – Les caoutchoucs des gants : protection ou allergène à risque ? – Solvants et affections respiratoires – Utilisation des fluides de coupe et risques professionnels
Risques psycho-sociaux (RPS)	<ul style="list-style-type: none"> – Accident du travail ou maladie professionnelle et survenue d'un état de stress post-traumatique – RPS : cas cliniques en psychopathologie - Approche méthodologique – RPS et sommeil
Sommeil et travail	<ul style="list-style-type: none"> – Intérêt d'une surveillance médicale à 1 an des travailleurs postés et de nuit
Troubles musculo-squelettiques (TMS)	<ul style="list-style-type: none"> – Manutention manuelle ou mouvements répétitifs et syndromes neurologiques du membre supérieur (hors tableau de maladie professionnelle) – TMS de l'épaule
Prévention de la désinsertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Conséquences professionnelles des nouvelles prises en charge chirurgicales du genou : dans quelles conditions reprendre le travail après pose d'une prothèse ?
Autres risques	<ul style="list-style-type: none"> – Accident vasculaire cérébral et travail – Champs électromagnétiques : actualités et évaluation des risques – Rôle des professionnels de santé au travail en situation de catastrophe : retours d'expérience des attentats de Paris et recommandations pour la pratique

- Pour la 2ème année de mise en place de ce type de réunions, la participation s'est élargie de façon importante en 2018, avec une augmentation de 30% du nombre de personnes présentes. Près de 600 participants ont ainsi assisté aux séminaires pendant l'année 2018, venant d'horizons très divers : CRAMIF (Ingénieurs-Conseils, Contrôleurs de Sécurité et Assistantes), services inter-entreprises (SSTi) ou autonomes de santé au travail (médecins du travail, médecins collaborateurs et toutes leurs équipes multidisciplinaires), DIRECCTE (Ingénieurs de Prévention, Médecins Inspecteurs, Internes en médecine du travail), INRS (Ingénieurs en Prévention, Experts), DRSM (Médecins-Conseil), CPAM (Directeur Risques Professionnels) et CCPP (Médecins, Internes en Médecine du Travail, Assistantes, Infirmières).
- Le principe de ces séminaires est à chaque fois de présenter des données complémentaires disponibles sur la thématique choisie, afin de mieux en comprendre les mécanismes, de soulever les problématiques concrètes éventuelles de terrain, d'évoquer les moyens de prévention déjà expérimentés et validés ou à envisager, et de réfléchir à d'éventuels axes d'études à mettre en place.

Selon la thématique ont été proposés :

- un rappel de données sémiologiques et cliniques,
- des données réglementaires,
- des données de sinistralité régionales et/ou nationales,
- des cas cliniques concrets de salariés venus consulter dans le CCPP,
- des résultats d'études sur le terrain, certaines mettant l'accent sur la métrologie et la biométrologie et démontrant leur utilité face au risque chimique, d'autres étudiant la causalité entre certaines expositions et le risque de survenue de cancer, d'autres encore évaluant l'efficacité de certaines mesures de prévention mises en place,
- des interventions d'experts ayant participé à la rédaction de recommandations nationales ou faisant partie de groupes de recherche internationaux et apportant un éclairage très

clair et didactique sur la problématique,

- des retours d'expérience de Contrôleurs de Sécurité de la CRAMIF au sein d'entreprises suivies
- ...

Pour la première fois en 2018, en complément des interventions de la CRAMIF et des CCPP, ou d'autres institutionnels (INRS, Santé Publique France), différents SSTi ont participé activement à certains séminaires pour présenter et partager leur expérience terrain.

Ce mélange d'interventions (CCPP, CRAMIF et SSTi) s'est révélé particulièrement intéressant, en permettant d'offrir une vision très complémentaire des problématiques. Ces séminaires ont permis de nombreux et très riches échanges entre tous les participants. Ils ont ainsi suscité une sensibilisation d'autant plus efficace des acteurs de prévention et ont renforcé la collaboration entre tous les acteurs.

Leur intérêt a été souligné à maintes reprises. Les participants ont plébiscité leur maintien en 2019.

La collaboration avec les CCPP se poursuivra évidemment en 2019, avec la poursuite de ce type de séminaires, ouverts à l'ensemble des membres des SSTi de la région. Elle s'orientera aussi vers la mise en place d'études collectives ou de réflexions communes visant à accélérer la mise en place de mesures de prévention efficaces.

Centre hospitalier universitaire

Le Service Prévention contribue aux formations initiale et continue des médecins et infirmiers du travail :

Formation initiale

Les médecins hospitaliers responsables des Centres de Consultations de Pathologie Professionnelle ont en charge la formation initiale des médecins et des infirmiers du travail : organisation des enseignements universitaires des internes en santé au travail, organisation des stages. Le Service intervient dans

ces enseignements, avec comme objectif de faire connaître aux futurs médecins et infirmiers du travail :

- l'institution, son rôle et ses missions, ses acteurs,
- la démarche de prévention ainsi que des actions et moyens en matière d'évaluation des risques et de leur hiérarchisation,
- l'apport du travail en partenariat et en réseau sur le terrain de la prévention en entreprise,
- les statistiques AT/MP,
- les programmes CPOM avec les SSTi.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'une convention de formation avec la Faculté de Médecine UPEC renouvelée pour la période 2018-2025.

La CRAMIF participe aussi à l'enseignement universitaire des infirmiers cadres managers.

Formation continue

Le Service participe occasionnellement aux travaux de la METRANEP (Société savante de médecine du travail du Nord Est Parisien) avec l'équipe hospitalo-universitaire de l'Hôpital Fernand Widal ou encore les samedis de l'Hôtel-Dieu.

Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris et Ile-de-France (IIMTPIF)

Étude ARDCO

La cohorte ARDCO (Asbestos Related Diseases COhort) a été constituée dès 2007, suite aux recommandations de la conférence de consensus de 1999. Elle s'intègre dans le cadre d'un programme de surveillance post-professionnelle des salariés ayant été exposés à l'amiante : dans un contexte de dépistage des maladies liées à l'amiante, son but est d'évaluer l'incidence et la mortalité par cancers

en fonction des caractéristiques de l'exposition professionnelle à l'amiante et de l'existence de maladies bénignes liées à l'amiante (asbestose, plaques pleurales).

Cette étude est pilotée par le responsable du CCPP du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil. Elle est l'objet d'une convention entre la CRAMIF et l'IIMTPIF (Institut Interuniversitaire de Médecine du Travail de Paris Île-de-France).

Après 3 études successives (ARDCO1, ARDCO2 et ARDCO3), la convention ARDCO 4 est en cours actuellement, pour la période 2016-2018 : la CNAM a donné son accord pour financer la poursuite de l'étude afin de :

- améliorer la puissance statistique des informations déjà recueillies,
- poursuivre l'évaluation de l'incidence et de la mortalité par cancers, respiratoires et non respiratoires (rein, vessie, hémopathies, cancers digestifs), en lien avec l'exposition à l'amiante ou la présence de plaques pleurales, et en tenant compte des co-expositions à d'autres poussières minérales (silice, poussière de ciment ...),
- réaliser une nouvelle campagne d'examens par scanner thoracique et en évaluer l'intérêt lors de la mise en évidence d'affections thoraciques bénignes (plaques pleurales),
- et ainsi définir les modalités optimales de surveillance des populations antérieurement exposées à l'amiante.

ARACT - ARS

ARACT

La CRAMIF a participé au Comité d'Orientation stratégique de l'ARACT Ile-de-France du 15 mai 2018.

Son représentant y a présenté les statistiques régionales AT-MP de l'année 2016 et a répondu aux nombreuses questions.

Le nouveau Kit-RPS de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux qui a été présenté aux services interentreprises de santé au Travail (SSTi) le 13 avril 2017 dans les locaux de la CRAMIF fait toujours l'objet d'un développement Niveau 2.

ARS

Des contacts très ponctuels ont eu lieu avec des représentants de l'ARS au cours du 1er semestre 2018 en lien avec notre démarche vers les établissements de soins de la région.

Autres partenariats

Fédérations professionnelles Employeurs & Syndicats Salariés

Les Fédérations professionnelles Employeurs et les Syndicats Salariés représentent des partenaires naturels pour le service. Même si des conventions de partenariat ne formalisent pas toujours les modes de collaboration, le Service est amené à répondre favorablement à leurs sollicitations ou invitations. Il s'agit en général d'intervenir dans des colloques, journées thématiques, formations ou groupes de travail dans le but de mieux promouvoir la prévention des risques professionnels auprès de leurs délégués.

L'URIF-CFTC a sollicité la CRAMIF pour des interventions les 8 octobre et 3 décembre 2018 sur les thématiques :

- Statistiques régionales AT-MP
- Rôles et missions du Service Prévention
- Prévention des TMS
- Prévention des Risques Chimiques
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

RSI

Depuis l'intégration du RSI dans le Régime Général au 1er janvier 2018, aucune relation particulière n'a eu lieu avec le RSI ÎLE-DE-FRANCE.

ORS

Dans le cadre du PRST 3, un partenariat ponctuel s'est instauré avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS) afin de réaliser en commun en 2019 une cartographie régionale de la Santé au Travail (sinistralité, bassins d'emploi, etc ...)

Unités techniques

Centre de mesures et contrôles physiques

Le Centre de Mesures et Contrôles Physiques (CMP)

a réalisé 589 prestations en 2018.

Le tableau ci-dessous présente les mesures effectuées, par nature et par CTN, en proportion de la totalité des mesurages effectués au cours de l'exercice.

CTR	CTN	Incendie Explosion	BRUIT	Ambiance thermique	Eclairage	Glissement de sols	Champ électromagnétique	Ventilation	Vibration	Rayonnement ionisant	Rayonnement optique	Total général
1	A Métallurgie	-	6,62%	0,17%	0,85%	-	0,34%	19,86%	0,17%	-	0,34%	28,35%
2	B Bâtiment Travaux Publics	-	2,04%	-	0,68%	-	-	6,11%	0,17%	-	-	9,00%
3	C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	-	3,40%	0,34%	0,68%	0,34%	-	6,62%	1,19%	-	-	12,56%
4	E Chimie, caoutchouc, plasturgie	-	2,21%	-	0,85%	3,06%	-	3,23%	-	-	-	9,34%
	F Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	-	0,68%	-	0,17%	-	-	4,58%	0,17%	-	-	5,60%
5	D Services, commerces et alimentation	0,17%	1,87%	-	-	-	-	3,23%	-	-	-	5,26%
	G Commerce non alimentaire	0,34%	1,87%	-	0,34%	-	0,34%	8,32%	0,34%	-	-	11,54%
6	H Activités de services I	-	2,04%	-	0,68%	-	1,02%	7,13%	-	0,51%	-	11,38%
	I Activités de services II et travail temporaire	-	1,87%	-	0,34%	-	-	4,24%	-	-	-	6,45%
	Z Autres (administration publique, association...)	-	0,17%	-	-	-	-	0,34%	-	-	-	0,51%
Total général		0,51%	22,75%	0,51%	4,58%	3,40%	1,70%	63,67%	2,04%	0,51%	0,34%	100%

Participation à des actions nationales

- Action CMR – Fumées de soudage : déploiement de l'ingénierie de prévention dans les entreprises ciblées. Le CMP a été le pilote de cette action pour la CRAMIF.
- Action CMR – émission des moteurs diesel : le CMP a contribué activement aux actions de terrain menées dans les centres de contrôle technique.
- Autres priorités nationales : le CMP est intervenu ponctuellement :
 - dans l'action TMS Pros pour objectiver et réduire l'exposition aux vibrations.
 - dans l'action Chutes dans le BTP pour mesurer et améliorer l'éclairage sur les chantiers.
- Ingénierie de prévention avec l'INRS
 - Révision de trois guides pratiques de ventilation « Carrosseries » « Prévention de l'exposition au protoxyde d'azote » « Emploi de matériaux pulvérulents »
 - Révision de deux brochures « Incendie et lieu de travail – Prévention et lutte contre le feu », « Evaluation du risque incendie dans l'entreprise – Guide méthodologique »

Participation à des actions régionales

- Travail des métaux : réduction du bruit, captages de brouillards d'huile...
- Risque chimique dans le BTP : plomb dans les travaux de rénovation, fumées de bitume
- Etablissements de soins : prévention du risque chimique lié au formol, aux cytotoxiques
- Collecte et traitement des déchets : conception et aménagement des centres de tri
- Magasins de bricolage : aménagement des locaux de découpe du bois et captage des poussières de bois.
- Grand Paris Express : intégration de la ventilation lors des travaux souterrains

- Activités aéroportuaires : prévention des risques liés aux vibrations
- Grande distribution : objectivation des risques de chute de plain-pied par des mesures de glissance des sols.

Autres actions

Actions de formation dans les domaines des risques physiques pour le compte :

- du service prévention de la CRAMIF (ventilation, éclairage, bruit, vibrations, travaux souterrains, atmosphères explosives)
- de l'INRS (ventilation, atmosphères explosives)
- de la faculté de médecine Fernand Widal pour les médecins en formation continue de spécialisation en toxicologie médicale (participation au jury d'examen)
- Groupe de travail initié par la DGT pour l'édition d'un guide « Prévention du Bruit pour les secteurs de la musique et du divertissement »
- Colloque organisé par le CidB « Ambiances sonores au travail, ne faisons pas la sourde oreille ! »
- Conférence de presse organisée par la JNA pour le lancement de la 4ème semaine de la santé auditive au travail
- Groupe de travail « bruit » incluant les SSTi ayant contractualisé le volet 3 des CPOM traitant du bruit.

Normalisation dans des groupes de travail nationaux, européens et internationaux :

- CEN TC 231 – Vibrations et chocs mécaniques
- ISO TC 108 SC4 – Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques
- AFNOR S30D – Acoustique sur les lieux de travail
- CEN TC305/AFNOR S66A – Atmosphères explosibles

Laboratoire de Toxicologie industrielle (LTX)

Le laboratoire de toxicologie industrielle a réalisé 242 interventions en entreprises.

La grande majorité de ces interventions, que ce soit à la demande des agents de secteur ou dans le cadre d'études régionales et nationales, avaient pour but le prélèvement d'agents chimiques dangereux présents sur le lieu de travail et susceptibles d'affecter la santé des salariés. Les autres interventions étaient ciblées sur l'information ou la formation des salariés aux risques chimiques.

Le laboratoire a travaillé sur 230 dossiers (rapports transmis) en 2018, ces dossiers se répartissant entre interventions en entreprises, avis sur pièces, analyses d'échantillons prélevés par ou à la demande des agents de secteur.

86 % de ces dossiers traitaient, en partie ou totalité, de la prévention des risques liés aux produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces dossiers par CTN, exprimée en pourcentage :

CTR	CTN		Interventions	
			Entreprises où ont été réalisées des interventions %	Entreprises où ont été réalisés des prélèvements %
1	A	Métallurgie	24	25
2	B	Bâtiment travaux publics	16	24
3	C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	10	12
4	E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	1,5	3
	F	Bois, ameublement, papier carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	-	9
5	D	Services, commerces et alimentation	3	5,5
	G	Commerce non alimentaire	4,5	5,5
6	H	Activités de service I	21	8
	I	Activités de services II et travail temporaire	20	8
Total			100	100

* Ces données sont extraites de COLCHIC, base de données nationale des laboratoires de chimie développée par l'INRS

Activité analytique

En 2018, le laboratoire a créé 1749 demandes d'analyses (une demande d'analyse correspondant à la mise en œuvre d'une technique analytique sur un échantillon, ce qui peut fournir un ou plusieurs résultats d'analyse).

307 de ces 1749 demandes ont été sous-traitées à d'autres laboratoires du Réseau Prévention ou de l'INRS, le laboratoire ne disposant pas du matériel nécessaire (analyses mutualisées).

137 demandes d'analyses ont été traitées par le LTX pour d'autres laboratoires du Réseau Prévention, dans le cadre de la mutualisation. Il s'agit essentiellement d'analyses de chrome VI, effectuées pour le laboratoire de chimie de la CARSAT Pays de la Loire.

Participation à des actions nationales

- Etude nationale « Fumées de soudage », dans le cadre du Programme National de Prévention (PNP) CMR.
- Etude nationale « Emissions des moteurs Diesel », dans le cadre du PNP CMR.
- Etude nationale « Exposition au 1-3 butadiène ».
- Prévention des expositions au protoxyde d'azote en milieu médical : groupe de ventilation n° 24 MEOPA.
- Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention : ORFILA, COLCHIC, Groupe de travail Nanomatériaux.
- Participation au groupe de travail « Poussières/silice cristalline », dans le cadre de la convention de partenariat « Amélioration de la santé et sécurité au travail dans les Travaux Publics 2017-2021 » associant la CNAM, l'INRS, l'OPPBT, la FNTP, et la DGT.
- Participation au groupe de travail « Amélioration de la qualité de l'air dans les parkings couverts », piloté par l'INRS.
- Co-pilotage avec l'INRS du groupe de travail relatif à la refonte du guide ED 909 « Interventions sur des peintures contenant du plomb ».
- Participation au groupe de suivi du département métrologie des polluants de l'INRS.

Participation à des actions régionales

- Pilotage du programme régional de prévention « Risque chimique dans certaines activités du BTP » - Contribution des membres du laboratoire à différents groupes de travail (Béton projeté, Démolition, Plomb, Travaux routiers, Travaux souterrains).
- Pilotage de l'action sur le risque chimique, dans le cadre de la convention régionale signée avec l'OPPBT.
- Contribution à l'étude sur les fluides de coupe, dans le cadre du programme régional de prévention « Travail des Métaux ».
- Contribution à la construction du référentiel Plomb pour Vinci Construction.
- Contribution à la CTP du CTR2 pour la partie risque chimique de la recommandation régionale R17 « Travaux souterrains autres que galeries linéaires ».

Actions de formation et d'information

- Participation à la formation « Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb »,
- Présentation lors de la journée organisée par l'ARAAFU (Association des Restaurateurs d'Art et d'Archéologie de Formation Universitaire) : « Le plomb, se rencontrer et partager pour mieux se protéger ».
- Présentation lors du séminaire sécurité organisé par Orange : « Dépose massive de câbles de télécommunication gainés de plomb : du régional au national, des risques professionnels à la santé publique ».
- Présentation lors du Séminaire du Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle Fernand Vidal « Etude Fluides de coupe » et « Prévention des risques d'exposition aux cytotoxiques lors de la réalisation d'une PIPAC ».
- Réalisation de modules de formation pour la formation initiale et continue de médecins du travail [cours magistraux et travaux pratiques].

Laboratoire des Biocontaminants (LBC)

Le Laboratoire des BioContaminants (LBC) a répondu en 2018 à 78 sollicitations dont 51 (65,4%)

ont concerné l'Ile de France et 27 (34,6%) ont été réalisées dans le cadre de la mutualisation avec les Laboratoires Interrégionaux de Chimie (LIC) des CARSAT et avec l'INRS.

Les sollicitations se répartissent de la manière suivante :

Activité 2018	Ile-de-France	Mutualisation	CTN	Nombre de demandes	en %	Principales activités concernées
78 sollicitations 1 avis sur pièces 25 assistances 24 prélèvements 3 analyses de produits 25 analyses mutualisées	51 sollicitations 24 assistances 24 prélèvements 3 analyses de produits	27 sollicitations 1 avis 1 assistance 25 analyses mutualisées Pour LIC : Lille, Lyon, Rouen, Nancy, Nantes, INRS Nancy	A	22	28,2	Fluides de coupe
			B	1	1,3	Déchets
			C	27	34,6	Régions : Recyclage matelas, tissus, Compostage IDF : Collecte & traitement déchets, Biodéchets, Nettoyage urbain - Assainissement
			D	17	21,8	Régions : Bouverie, Abattoirs de volailles, charcuterie, Fromages, Meunerie IDF : Meunerie, Restauration
			F	6	7,7	Régions : Teillage lin, produit béton IDF : Papeterie, maroquinerie, blanchisserie, carrières
			H	2	2,6	Collectivités territoriales Bureaux
			I	2	2,6	Régions : Tri pommes de terre, société nettoyage
			Autre	1	1,3	Administration

Activité analytique globale

En 2018, sur les 78 sollicitations, 54 d'entre elles (69,3%) ont entraîné des demandes d'analyses. Le LBC a analysé 940 échantillons (produits ou prélèvements de polluants dans l'air) qui ont généré 1539 demandes d'analyses de flores microbiennes (71,9%), d'endotoxines (22%), de mycotoxines (4,5%), de poussières (0,8%) et de prélèvements surfaciques (0,8%).

Les analyses mutualisées (à la demande d'un LIC ou de l'INRS) représentent 47,1% (443 supports ou produits) des échantillons traités par le LBC soit 46,1% des demandes d'analyses (709 demandes).

Mutualisation

Dans le cadre de la mutualisation, le LBC a réalisé des analyses d'échantillons de bioaérosols ou de produits prélevés par les LIC ou l'INRS. Les dossiers sont créés dans la base nationale COLCHIC (supports ou produits, demandes d'analyses et résultats) et font l'objet d'un échange entre laboratoires. En 2018, 25 dossiers ont été créés, se répartissant de la manière suivante :

- Pour les LIC : 22 sollicitations / 314 échantillons / 496 demandes d'analyse : 6 dossiers pour le LIC de Lille, 10 dossiers pour le LIC de Nantes, 2 dossiers pour le LIC de Rouen, 2 dossiers

pour le LIC de Lyon et 2 dossiers pour le LIC de Nancy.

- Pour l'INRS : 3 sollicitations / 129 échantillons / 213 demandes d'analyses pour le Laboratoire ASTEC - Analyses Spatiales et Temporelles des Expositions Chimiques dans le cadre d'une étude sur les expositions professionnelles dans les activités de compostage.

Participation à des actions nationales

Participation au groupe de normalisation GE1 - Bioaérosols de la Commission AFNOR X43C - Evaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail.

Participation à des groupes de travail institutionnels du Réseau Prévention :

- COLCHIC
- Groupe de Travail sur l'établissement des valeurs guides pour l'interprétation des résultats des mesures de bioaérosols (flores microbiennes)
- Comité de rédaction des commentaires des tableaux de Maladies Professionnelles du site web INRS
- Comité Stratégique Unités Techniques en tant que référent technique national ainsi qu'aux réunions des comités techniques organisées par la CNAM.

Participation à des actions régionales

« Collecte et Traitement des déchets ».

- Poursuite de la campagne de mesures en vue de caractériser les expositions aux bioaérosols des agents de collecte de déchets : 6 interventions pour mesure des expositions des ripeurs.

- Contribution aux différents groupes de travail : Points d'Apport Volontaire, Centres de Tri.
- Convention d'étude sur la prévention du risque biologique - CRAMIF / SITA / SEMAT : restitution aux partenaires des résultats des mesures réalisées en 2017 et organisation de nouvelles campagnes.
- « Travail des métaux » : collaboration à l'étude menée sur les fluides de coupe. Collaboration avec l'INRS sur la thématique des expositions aux fluides de coupe.
- Poursuite de l'étude régionale sur la caractérisation des expositions des salariés de l'agro-alimentaire aux mycotoxines : 4 interventions pour prélèvement.
- Participation à un atelier d'échanges par le CLUSTER Eau Milieux Sols et le Conseil Départemental du Val de Marne sur la sécurité et les conditions d'intervention dans les infrastructures d'assainissement. Présentation d'un exposé sur le dispositif CATEC et la prévention des risques professionnels lors des interventions en égouts.

Formation

Ingénierie de formation à la prévention

Contribution aux instances nationales de pilotage de la formation initiale et continue de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

La CRAMIF est membre du Comité de pilotage de la Formation continue à la prévention de la Branche AT/MP. Elle participe, via des groupes intersessions, au comité de pilotage de la formation initiale.

La CRAMIF siège au bureau et aux commissions du Conseil National pour l'Enseignement en Santé et Sécurité au Travail (CNES&ST, comité de pilotage Formation Initiale) organe d'expertise et de propositions en matière de santé et de sécurité dans les enseignements professionnels et supérieurs.

Participation aux Équipes Pédagogiques Nationales (EPN)

Les Équipes Pédagogiques Nationales sont composées d'agents des Caisses et d'Organismes de formation experts du domaine et ont pour mission de :

- assurer une mission de veille et prospective dans le domaine concerné,
- maintenir à niveau et actualiser les référentiels, les supports et les outils,
- communiquer vers les formateurs de formateurs.

À ce titre, le service a participé aux EPN SST et EPN PRAP-DSA (Dispositifs Sectoriels Associés) qui ont notamment permis de rénover les dispositifs de formation.

Formations à la demande des entreprises

La mise en œuvre de ces formations nécessite de l'ingénierie pédagogique. À partir de la demande et de l'analyse du besoin, les formateurs conçoivent, préparent (objectifs, programme, contenu, outils et méthodes pédagogiques, évaluation...) puis mettent en œuvre ces actions de formation.

Habilitation d'organismes de formation et d'entreprises

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le réseau Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS développe et met à disposition des référentiels de formation et s'appuie sur un dispositif d'habilitation. Les organismes de formation et les entreprises sont habilités sur la base de critères définis dans un cahier des charges. Ce dispositif permet de démultiplier des formations conformes aux référentiels développés et validés par le réseau.

Ainsi, toute entreprise peut réaliser elle-même ou faire appel à un organisme dans sa région assurant des formations conformes aux attendus de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/l'INRS.

Le service accompagne les organismes de formation et les entreprises dans leur démarche d'habilitation, instruit leur demande avant transmission à la Commission Nationale d'Habilitation (CNH), qui statue.

Le service contribue également au fonctionnement des instances nationales d'habilitation.

HABILITATION 2018				
2018	Nombre OF & Entreprises habilités en Ile de France ⁽¹⁾	Nombre de demandes traités en 2018	Stagiaires formés en Ile de France ⁽²⁾	
			Stagiaires formés	Sessions
AMIANTE	0	1	0	0
AP ASD ⁽³⁾ (Formation Initiale + Responsable de structure)	2	2	42	10
APS ASD niveau 1 (Acteur) + CPS ID ⁽⁴⁾	17	5	853	125
APS ASD ⁽⁵⁾ niveau 2 (Formateur)	2	1	48	12
AP TR ⁽⁶⁾ APS TRV ⁽⁷⁾ - TRM ⁽⁸⁾	4	2	20	6
CATEC	1	1	38	5
ECHAFAUDAGE	0	1	0	0
EvRP SDC ⁽⁹⁾	5	0	17	10
HAPA (S M-S) ⁽¹⁰⁾	3	1	22	6
PRAP IBC ⁽¹¹⁾ + 2S ⁽¹²⁾ Acteur	108	17	6 340	1 091
PRAP IBC + 2S Formateur (+ Elargir Compétences...)	6	0	376	81
RPS	8	2	48	13
SST Acteurs + PSC1 ⁽¹³⁾	560	94	179 313	28 470
SST Formateurs + PAE3 ⁽¹⁴⁾	13	5	1 676	284
TMS	3	0	20	3
Totaux	732⁽¹⁵⁾	132	188 813	30 116

(1) Hors organismes de formation nationaux

(2) Par les organismes franciliens et nationaux

(3) animateur Prévention - Aide et Soins à Domicile

(4) Certificat Prévention Secours - Intervenant à Domicile

(5) Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile

(6) animateur Prévention du Transport Routier

(7) Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

(8) Acteur Prévention Secours Transport Routier Marchandise

(9) Évaluation des Risques Professionnels / Salarié désigné compétent

(10) Hébergement et Accueil des Personnes Agées (Secteur sanitaire et Médico-Social)

(11) Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau

(12) Sanitaire et Social

(13) Prévention et secours Civiques de niveau 1

(14) Pédagogie Appliquée aux Emplois

(15) Certains organismes de formation bénéficient de plusieurs habilitations

Formations dispensées

Par la formation, l'ambition du service est de renforcer les compétences des entreprises pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail.

Il existe deux catégories de formation :

- les formations interentreprises qui regroupent des salariés d'entreprises différentes dans une même formation. Ces formations, regroupées dans l'offre de formation CRAMIF, se déroulent dans les locaux de la CRAMIF,
- les formations intra-entreprises qui regroupent les salariés d'une même entreprise dans une même formation. Ces formations « sur-mesure » se déroulent le plus souvent directement dans l'entreprise.

Formations inter-entreprises

L'offre de formation CRAMIF s'articule autour de l'offre nationale de formation traduisant concrètement les orientations du Plan National Formation et une offre de formation régionale adaptée aux spécificités de l'Île-de-France.

Les formations proposées abordent la prévention des risques professionnels soit sous une approche transversale (compétences de base en prévention, évaluation des Risques Professionnels, management de la prévention, dynamiser le CHSCT...), soit en traitant des thèmes ou des secteurs particuliers (bâtiments et travaux publics, logistique, Troubles MusculoSquelettiques, risques chimiques, risques psychosociaux...).

Les formations de formateurs et les formations de référents sont tournées vers le déploiement et le développement de compétences professionnelles en prévention.

L'organisation et l'animation des stages sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés, accompagnés, le cas échéant,

d'experts techniques issus du Service Prévention de la CRAMIF.

En 2018, les formations interentreprises représentent 80% des actions de formation du service : 53 sessions ont été réalisées pour un total de 903 journées stagiaires et de 104 journées d'animation.

L'accent a été mis cette année sur les formations génériques « démarches, méthodes et outils de prévention ».

Formations intra-entreprises

Ces actions ont porté en 2018 sur de nombreux domaines : démarche de prévention, outils de la prévention, RPS, prévention des TMS, des risques d'exposition à l'amiante ou au plomb.

Ces actions ont notamment été réalisées dans les secteurs d'activité suivants : les donneurs d'ordres intervenant dans le domaine du BTP (opérateurs publics et privés) avec des formations sur le risque amiante ou le montage des échafaudages, les garages avec le déploiement du dispositif TutoPrév' (anciennement Synergie).

En 2018, 20% des journées de formation réalisées par le service sont des formations intra-entreprises. 14 sessions intra-entreprises ont été animées pour un total de 177 journées stagiaires et de 19 journées d'animation.

Le tableau ci-après recense les formations dispensées.

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2018

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires	journées animation
A0003	Obtenir les compétences en base de prévention	2	4	40	80	8
A0201	S'initier à la démarche ergonomique	4	1	11	44	4
A0310	Chefs d' entreprise- Engager une démarche de prévention	1	3	23	23	3
A0410	Elaborer ou améliorer son document unique	2	3	41	82	6
A0411	Analyser un accident de travail	2	4	38	76	8
A0412	Analyser une situation de travail	3	2	18	54	6
A0004	Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	1	1	6	6	1
B0302	Dynamiser le CHSCT, CSSCT, CSE rôle du président	2	1	4	8	2
B0304	Promouvoir les bonnes pratiques - Membres d'IRP (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP)	2	2	11	22	4
C0108	Prévenir les risques professionnels dans le bâtiment Rôles et responsabilités des maîtres d'ouvrage	1	5	40	40	5
C0301	Evaluer et prévenir les risques dans les plate-formes,entrepôts logistiques	2	0	0	0	0
C0702	La prévention dans les activités de bureau	2	2	21	42	4
C1101	Evaluer et prévenir les risques dans le secteur de la restauration collective	2	1	5	10	2
D0101	Initier,piloter et manager son projet de prévention des troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	1	4	37	37	4
D0104	Devenir chargé de prévention TMS de l'établissement	3	2	17	51	6
D0302	Evaluer et prévenir le risque routier en entreprise - Démarche de prévention*	1	1	12	12	1

FORMATIONS DISPENSÉES EN 2018

Codes	Intitulés de stage	Durée (en jours)	Sessions réalisées	Présents réellement	Journées stagiaires	journées animation
D0410	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3	3	29	87	9
D0411	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux en entreprise.spécial DP - CHSCT -CE -CSSCT - CSE	3	1	7	21	3
D0605	Participer à une démarche de prévention des risques chimiques	3	2	11	33	6
D0609	mettre en œuvre des systèmes de ventilation et de captage à la source performants	1	1	6	6	1
D0707	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence d'amiante (désamiantage-maintenance et entretien)	2	3	28	56	6
D0708	Se positionner en tant que donneurs d'ordre lors de réalisation de travaux en présence d'amiante	1	0	0	0	0
D0902	Evaluer et prévenir les risques et atteintes à la santé liés au bruit	1	1	7	7	1
D1601	Evaluer et prévenir les risques liés aux atmosphères explosives	2	1	5	10	2
D1701	Connaître le rôle et les obligations du maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en présence de plomb (déplombage-maintenance et entretien)	2	3	33	66	6
E0702	Devenir formateur à l'utilisation de l'outil SEIRICH	3	2	10	30	6

Stages inter-entreprises		53	460	903	104
Stage intra		14	132	177	19
TOTAL INTER + INTRA		67	592	1080	123
Formations internes		5	43	74	7
Formations partenaires		13	120	116,5	12,5
TOTAL GENERAL		85	755	1270,5	142,5

Partenariats de formation

Au travers des partenariats de formation, le service vise à intégrer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation initiale et continue des salariés.

Ces partenariats ont donc pour objectif de promouvoir la prévention et les valeurs de la branche, et déployer les formations à la prévention, notamment à travers le Plan National Formation.

Ils sont également l'occasion pour le service de saisir des opportunités de synergies avec différents acteurs de la formation.

ÉDUCATION NATIONALE (ACADÉMIES DE CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES)

La CRAMIF, avec la participation de l'INRS, a poursuivi le partenariat avec les Académies de Créteil, Paris et Versailles, conformément aux conventions régionales établies pour la mise en œuvre de l'accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la branche AT/MP.

Dans ce cadre, les trois centres ressources académiques pour l'Enseignement pour la Santé et la Sécurité au Travail (ES&ST) ont réalisé des formations d'enseignants et ont accompagné des démarches d'établissements visant à intégrer la prévention dans la formation des élèves des filières techniques et professionnelles (du CAP au BAC+2).

À fin 2018, l'Éducation Nationale disposait en région Île-de-France de 3354 enseignants ou formateurs titulaires de compétences spécifiques en ES&ST, et 101 formateurs de formateurs.

24 237 élèves ont ainsi été formés, au cours de l'année scolaire 2017-2018, dans les domaines suivants : SST, PRAP-IBC (Industrie, BTP et Commerce), PRAP-2S (Sanitaire et Social), Prévention des risques électriques, Échafaudages (R 408).

Actions particulières au cours de l'année scolaire 2017-2018

- La montée en puissance du dispositif TutoPrév' Pédagogie s'est poursuivie au cours de l'année scolaire par la formation d'enseignants dans les secteurs de la réparation automobile (53 enseignants des académies de Créteil et Versailles), de la maintenance industrielle (48 enseignants des académies de Versailles et Créteil), de la logistique et du transport routier de marchandises (37 enseignants des 3 académies).
- 4ème édition du Challenge PRAP avec l'académie de Paris (le 10 avril 2018) au Lycée professionnel Hector Guimard de Paris 19ème : 36 élèves de CAP venant de 5 établissements scolaires ont mis en pratique sous forme ludique la formation PRAP reçue dans le cadre scolaire. Un article présentant le Challenge, ainsi que l'action de partenariat avec la Cramif, a été réalisé pour le magazine « Travail et Sécurité » de l'INRS, paru en octobre 2018 dans un dossier traitant de la formation initiale.
- 3ème Challenge SEGPA de l'académie de Versailles : sous forme de quizz, 320 élèves de SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) de l'académie ont participé dans leurs établissements. La finale a rassemblé le 8 juin 2018 les finalistes au collège JB de la Quintinye à Noisy le roi.
- Participation à l'animation de 2 journées de formation à destination de 17 Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement (DDFPT) de lycées de l'académie de Versailles, concernant plus particulièrement la réparation automobile.
- Participation à la formation des correspondants ES&ST nationaux de FORMIRIS, en collaboration avec l'INRS, afin d'échanger sur les pratiques pédagogiques et déployer le référentiel « Enseigner la santé et la sécurité au travail » dans le réseau de l'enseignement privé professionnel.

De plus, le service a participé au groupe intersession de formation initiale concernant l'accueil en entreprise, afin de préparer les actions de travail de la COG 2018-2022.

Enseignement supérieur

Conformément aux termes de la convention signée en 2017 entre l'ICAM (Institut Catholique d'Arts & Métiers) et la CRAMIF, 192 élèves ingénieur du campus de Paris Sénart ont été sensibilisés à la S&ST en 2018. Les promotions d'étudiants « alternants » et « intégrés » bénéficient aujourd'hui de 23h dédiées à cette sensibilisation, réparties au long de leur formation et couvrant les compétences du référentiel BES&ST (Bases essentielles en S&ST). Ces enseignements font l'objet d'une évaluation.

L'enseignant désigné par la direction de l'école pour porter ce projet a suivi avec succès la formation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » proposée par le réseau AM-RP afin de gagner en autonomie pour assurer cette sensibilisation.

Formation à la prévention des AT/MP, réalisée par les Organisations Syndicales représentatives salariales et patronales – nationales et régionales

Dans le cadre des conventions nationales liant la CNAM et les Organisations Syndicales nationales, le service a réalisé 9 audits lors des sessions de formation à la prévention.

Dans le cadre des conventions régionales liant la CRAMIF et les Organisations Syndicales régionales, le service a référencé des organismes de formation, et a accompagné les Organisations Syndicales dans l'établissement des programmes de formation dans le respect du cahier des charges de la convention.

Information

Diffusion d'informations

Magasin

La Cramif a traité plus de 600 demandes de documents, (demande.de.doc.inrs.cramif@assurance-maladie.fr) qui émanent principalement des entreprises, des services Santé au Travail, des écoles mais aussi de l'interne et concernent des brochures, affiches, recommandations ou DVD.

62869 documents INRS ont été diffusés en 2018 en direction du public en Île-de France (dont 44769 brochures et 13052 affiches).

Les affiches les plus diffusées concernent :

Le lavage des mains →

L'étiquetage des produits chimiques ←

le réglage des sièges pour le dos →

Liste des 10 brochures INRS les plus diffusées

Référence	Titre	Nombre
ED 6251	RPS- Stress et agression harcèlement au travail	5331
ED 922	Mieux vivre avec votre écran	4100
ED 6250	RPS- 9 conseil pour agir au quotidien	2067
ED 6040	Mal de Dos- Osez bouger pour vous soigner	1606
ED 4298	Risque à domicile – grille de repérage	904
ED 6140	RPS – Document unique	808
ED 834	Le plomb, vous et vos familles	720
ED 840	Evaluation des risques professionnels – PME-PMI	711
ED 1372	La conduite sans secousse – Spécial Caristes	680
ED 7200	Prevention des risques liés aux activités physiques	630

Les brochures CRAMIf sont téléchargeables à partir du site internet cramif.fr

Cinémathèque

26 films ont été prêtés aux entreprises par la cinémathèque et ont été visionnés par une cinquantaine de spectateurs.

Des films de l'INRS sont disponibles sur la chaîne YouTube, ce qui explique la baisse importante de nombre de films prêtés.

Médiathèque

La médiathèque a assuré une veille technique et réglementaire en incluant 150 références dans la base de données, en alimentant quotidiennement l'espace dédié de l'Intranet des actualités « prévention » et en diffusant, par courriel, l'information auprès des agents du service.

Le service est abonné à une soixantaine de revues, et hebdomadairement le panorama de presse est diffusé à l'ensemble du personnel pour que chacun puisse assurer sa propre veille. Une vingtaine de demande d'articles est traitée toutes les semaines.

En accompagnement des pilotes de programme, des dossiers thématiques ont été régulièrement mis à jour (la Grande Distribution, le Grand Paris, l'amiante, la médecine du travail...) et d'autres sont développés en lien avec les priorités nationales.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Intranet dont la consultation par les agents est importante.

Les documentalistes accompagnent les nouveaux techniciens de prévention dans leur recherche bibliographique pour leur agrément ainsi que les stagiaires en alternance. Elles répondent à des sollicitations extérieures (préventeurs en entreprises, médecins du travail, étudiants,..) dans la recherche documentaire concernant la prévention.

Communication

Salons

L'annexe 3 présente le stand « Ergo Room » « Ergo Cook » auquel la CRAMIF a contribué lors du salon EquipHotel 2018.

Manifestations et réunions débats

L'annexe 2 recense les manifestations et réunions débats auxquels la CRAMIF a participé

Matinées employeurs 2018

Les Matinées Employeurs sont des réunions d'information départementales à destination des entreprises et organisées par les caisses régionales en coordination avec les CPAM et la DRSM.

Cette année, huit « Matinées employeurs » dédiées au mal de dos au travail ont été organisées en Ile de France. Ces réunions d'information ont été l'occasion pour les entreprises d'échanger avec des médecins, des experts en matière de prévention et de retour à l'emploi. Ces rencontres avaient pour objectif de sensibiliser les entreprises des secteurs d'activité les plus touchés : l'Aide et les soins à la personne, le bâtiment, les déchets, le transport-logistique et le commerce. 240 participants y ont assisté.

Trophées CRAMIF

Six entreprises, TPE-PME ou filiale de grand groupe, ont été distinguées pour des réalisations exemplaires en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces réalisations visant à améliorer les conditions de travail des salariés s'inscrivent en particulier dans les trois priorités nationales TMS, risques de chutes et

exposition aux agents CMR (émissions de moteur diesel, fumées de soudage).

Pour les aider dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention, certaines ont bénéficié des incitations financières de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, et d'échanges avec les Unités Techniques de la CRAMIF.

Ces démarches de prévention ont fait l'objet de films réalisés par la Direction Régionale des Risques Professionnels et présentés au Comité des Trophées.

Le Comité des trophées, réuni autour du Président du Conseil d'Administration, était composé de représentants d'organismes de prévention, de fédérations et de syndicats professionnels.

Les films ont été projetés le 20 décembre 2018 lors de la Cérémonie des Trophées CRAMIF, en présence de nombreux invités. La qualité de ces réalisations a été saluée unanimement.

La présentation des actions de prévention réalisée pour l'événement est accessible sur le site internet de la CRAMIF, et les films des entreprises lauréates sont disponibles sur la chaîne YouTube de la CRAMIF.

Récompenses

7 récompenses ont été attribuées pour soutenir des démarches de prévention individuelles, au titre de l'article R. 422-6 du Code de la Sécurité Sociale.

La répartition des récompenses par CTR a été la suivante

CTR	1	2	3	4	5	6	TOTAL
2012	6	2	2	2	8	5	25
2013	1	13	7	1	6	5	33
2014	7	4	5	1	6	1	24
2015	1	4	1	-	1	4	11
2016	2	4	8	-	5	1	20
2017	3	4	5	4	3	2	21
2018	2	-	2	-	1	2	7

Les lauréats 2018 se sont répartis de la manière suivante

Diplôme et médaille d'argent INRS	5 membres de CTR
Diplôme et médaille de bronze INRS	1 membre de CTR
Diplôme et récompense en espèces CRAMIF	1 salarié



4

**Activité
de la direction
tarification et
reconnaissance**

Département tarification

Le Département Tarification calcule et notifie le taux de cotisation qui couvre les risques accidents du travail et maladies professionnelles, il assure la promotion des téléservices en relation avec les partenaires et informe les employeurs des évolutions réglementaires.

Gérer l'entreprise

Classement des risques

Le classement d'un établissement est fonction de l'activité principale réellement exercée par le plus grand nombre de salariés dans ledit établissement. Un code risque permettant de déterminer le taux de tarification applicable lui est attribué.

La nomenclature des codes risque comporte 208 codes risques, hors bureaux et catégories particulières. La révision de cette nomenclature réalisée sur la durée de la COG 2014-2017 a permis de réduire significativement le niveau de détail des codes risque et s'est accompagnée depuis 2015 d'une nouvelle procédure de révision du classement en caisses régionales, plus ciblée et tenant compte des ressources du réseau. En effet, le contrôle du classement de chaque section d'établissement fait

partie intégrante de la mission de la caisse régionale. En 2018, les opérations de révision du classement ont été reconduites sur la base d'une volumétrie constante soit 34 296 sections à réviser au niveau national dont 6462 pour la CRAMIF.

En complément, une opération ciblée sur les codes risque « Télécommunications » a été réalisée pour 803 sections.

A l'issue de cette campagne, plus de 900 établissements ont été reclassés.

Gérer le compte AT/MP

Gestion des comptes

Le Département Tarification a pour mission de gérer les comptes AT/MP des établissements employeurs de la région à partir des enregistrements crédits issus des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), des Déclarations d'Accidents du Travail (DAT)/ Déclarations de Maladies Professionnelles (DMP) et prestations associées, ainsi que des contestations des employeurs. En 2018, 486 679 comptes employeurs étaient actifs au niveau régional.

	2014	2015	2016	2017	2018
Comptes actifs fin exercice	497 993	499 426	494 794	486 136	486 679
Mise à jour saisie	291 943	320 942	304 933	324 630	337964
Correspondances reçues	34 339	28 397	35 213	20 968	11 149

Imputation des sinistres

La CRAMIF procède à l'imputation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

L'imputation consiste à enregistrer sur le compte de l'employeur l'ensemble des dépenses financières (prestations) consécutives à des sinistres reconnus. Environ, 75 % des accidents du travail sont imputés automatiquement dans le système d'informations. Ces données sont prises en compte pour calculer le taux de cotisation de l'employeur concerné.

En outre, ces éléments financiers alimentent les statistiques financières et permettent de calculer les coûts moyens, les taux bruts et les charges (majoration M1 trajet, M2 compte global, M3 compte spécial et M4 pénibilité) au niveau national.

	2018	
AT imputés en transactionnel *	70 426	24 %
AT imputés en automatique	224 987	76 %
MP imputées en transactionnel	8 363	

*saisie manuelle

Codification

La CRAMIF procède, à partir des informations figurant sur les DAT/DMP, à la codification des Accidents du Travail reconnus avec 4 jours et plus d'arrêts prescrits et de l'ensemble des Maladies Professionnelles reconnues.

Ces éléments de codification alimentent les statistiques technologiques et servent de base à toute la politique de prévention des risques professionnels.

	2018	
AT codifiés (comprend les trajets)	121 696	24 %
MP codifiées	8 363	76 %

Notifier les taux de cotisation

En 2018, la CRAMIF a notifié 586 534 taux de cotisation dont 518 118 en taux collectif (soit 88 % des notifications) et 68 416 en taux calculé (soit 22 %).

Tableau de bord de la tarification (SNTRP)	
	2018
Notification collective	518 118
Notification individuelle	38 317
Notification mixte	30 099

Gérer les recours gracieux et contentieux

L'évolution des recours gracieux et contentieux est un indicateur de la qualité du service rendu aux employeurs. La baisse régulière du nombre de recours gracieux constatée ces dernières années se poursuit.

CONTESTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Recours Gracieux	2 805	2 234	1 796	1 823	1 206
Recours Contentieux	182 ⁽¹⁾	89	55	80	108

La progression des recours contentieux trouve son explication dans l'évolution des règles de tarification : le remplacement du « Taux Bureau » par le Taux

Fonction Support de Nature Administrative et les nouvelles modalités d'imputation des maladies professionnelles.

Gérer la relation client et l'offre de service

Le Service Inspection a pour missions principales :

- le recueil d'informations sur l'activité exercée par les entreprises,
- l'information et le conseil aux entreprises sur les règles de tarification et sur l'Institution.

640 enquêtes ont été effectuées en 2018 par les inspecteurs de tarification se répartissant comme suit :

Recours Gracieux	65
Courrier (Employeurs, Prévention, URSSAF, etc.)	93
Liasse (Création, transfert, fusion ou changement d'activité)	67
DAT	33
Révision d'activité	13
DADS	5
Divers	364
TOTAL	640

Le Service Inspection a participé à l'expérimentation « Grands Comptes ». Il s'agit d'une offre de service destinée aux entreprises de plus de 2000 salariés, implantées dans plusieurs circonscriptions régionales. Dans ce cadre, les représentants de 6 « grandes entreprises » ont été rencontrés pour une présentation du dispositif national assortie d'un diagnostic personnalisé. Trois « grandes entreprises » ont répondu favorablement à cette offre de service.

Maîtriser le risque

L'année 2018 a permis de compléter le dispositif de contrôle interne qui doit permettre d'améliorer la qualité et la fiabilité du calcul des cotisations AT/MP et conforter ainsi le système de tarification.

Ce dispositif s'appuie essentiellement sur le Référentiel National de Processus (RNP) opposable depuis le 1er juillet 2018.

Le RNP est complété par deux plans de contrôle :

- le Plan de Contrôle Socle de l'Agent Comptable (PCSAC) composé de 14 fiches de contrôles obligatoires destinés à prévenir essentiellement des anomalies avec incidence financière,
- le Plan de Contrôle Local de l'Ordonnateur (PCLO) lui-même constitué de 7 fiches de contrôle qui s'articule avec le PCSAC en prenant en charge les risques non couverts par lui et en évitant les redondances inutiles.

Le PCSAC Tarification a été instauré en 2015. Suite aux constats de la Cour des Comptes faisant état de points d'amélioration, un groupe de travail national, composé de représentants des CARSAT et de la CRAMIF, a été constitué pour réviser le PCSAC.

C'est donc dans le cadre d'un PCSAC 2018 actualisé que l'activité de contrôle a été réalisée. Les principaux apports du PCSAC 2018 sont :

- La formalisation d'une fiche de contrôle PCSAC avec la précision des points de contrôles obligatoires,
- L'intégration de 3 contrôles embarqués au titre du PCSAC,
- La suppression de 5 contrôles existants au titre du précédent PCSAC et le transfert de 3 contrôles sous la responsabilité de l'ordonnateur,
- Les contrôles générant des anomalies sans incidence financière ont été retirés du PCSAC,
- Des taux d'anomalies acceptables ont été définis,

Les 25 503 contrôles du PCSAC 2018 ont permis la détection de 506 anomalies, soit un taux d'anomalie global au titre de l'année 2018 de 2.02% pour la CRAMIF.

Le tableau ci-après recense les contrôles du PCSAC :

N° contrôle	Nom contrôle	Nb UO Ciblées	NB UO contrôlées	Taux de contrôle	Nb anomalies détectées	Taux d'anomalie
1	Contrôler les liasses de création des SE	2895	2895	100,00%	49	1,69%
2	Contrôler le traitement des signalements de la requête P02(SE créées avec effectif >8 sans prédécesseur)	2296	2296	100,00%	72	3,14%
3	Contrôler le traitement des signalements de la requête P01(SE radiées avec effectif >8 sans prédécesseur)	1311	1311	100,00%	4	0,31%
4	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE bureau/FNSA ou ETT (Entreprise de travail temporaire)	280	280	100,00%	49	17,50%
5	Vérifier l'exacte imputation de l'AT sur une SE d'un établissement comprenant des multi SE	2409	2409	100,00%	31	1,29%
6	Vérifier que l'imputation de la MP au compte spécial ou compte global est en adéquation avec la législation et les consignes nationales	407	407	100,00%	25	6,14%
7	Contrôler le traitement et la notification d'un taux modificatif	8435	8435	100,00%	113	1,34%
8	Contrôler la légitimité de la suppression des dépenses AT	contrôle neutralisé				
9	Contrôle des mises à jour sur les crédits(crédits hors procédure)	1737	1737	100,00%	81	4,66%
10	Contrôle des mises à jour sur les crédits(anomalies DADS)	43	43	100,00%	6	13,95%
11	S'assurer de l'exécution et de l'exploitation de la requête P08 (SE non notifiées)	1204	1204	100,00%	33	2,74%
12	Contrôle des calculs des taux manuels hors SNTRP en conformité avec les consignes et les outils nationaux (fiche DOCTAR et calculatrice CNAM)	102	102	100,00%	16	15,69%
13	Contrôler le traitement et la notification des premiers taux bureau ou taux Fonction support de nature administrative (FSNA)	662	662	100,00%	10	1,51%
14	Contrôler le traitement et la notification d'un premier taux calculé	3272	3272	100,00%	17	0,52%
Total PCAS 2018		25053	25053	100,00%	506	2,02%

Il est à noter que les réflexions du groupe de travail national se poursuivent et permettent l'actualisation du référentiel de contrôle.

Gérer le risque

La politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude a été précisée sur la base d'un partenariat institutionnel rénové avec les CPAM de la région et l'URSSAF.

La gestion du risque par le rapprochement des processus Tarification et Reconnaissance AT/MP

La CRAMIF contribue au programme régional de gestion du risque AT/MP 2018/2019 à travers notamment deux actions de formation/information.

Les processus Tarification et Contentieux de la Tarification et de leurs enjeux sont présentés aux équipes des CPAM en charge de la gestion des dossiers de reconnaissance des AT/MP.

Cette action programmée sur 6 mois permettra de sensibiliser et former plus de 330 collaborateurs des CPAM. En 2018, deux sessions de formation ont été réalisées.

Le contenu des services dématérialisés de NET entreprise (compte AT/MP et dématérialisation de la notification des taux) a été présenté aux Conseillers Informatiques du Système (CIS) des CPAM.

Par ailleurs, il existe des conventions de partenariat signées avec chaque Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Île-de-France afin d'assurer, conformément aux dispositions réglementaires et aux recommandations de la charte des accidents du travail et des maladies professionnelles, des transmissions de qualité permettant la fiabilité des fichiers respectifs, et notamment la bonne imputation au compte de l'employeur des conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

La lutte contre la fraude avec l'URSSAF

Un partenariat a été déployé dans le cadre de la lutte contre la fraude ayant pour objectif d'identifier les pistes de coopération entre les deux branches Recouvrement Assurance Maladie et Risques Professionnels afin de mener une réflexion sur les situations à risque repérées par la CRAMIF (fraude, faute et abus).

Les lettres communes ACOSS/CNAMTS des 31 mars 2008 et 19 juillet 2011 engagent les deux Branches Recouvrement et Risques Professionnels sur un socle commun concernant la gestion des taux d'accident du travail et maladies professionnelles. Ces engagements s'inscrivent dans un ensemble cohérent de rapprochements de fichiers et la mise en œuvre d'un enchaînement de traitements devant permettre à terme une concordance des bases des deux Branches.

Par ailleurs, il existe une convention régionale signée avec l'URSSAF d'Île-de-France en vue de garantir des transmissions et des échanges de qualité permettant de fiabiliser les fichiers respectifs.

Contribution aux travaux du réseau national

La participation du Département Tarification aux groupes de travail nationaux permet de valoriser l'expertise régionale et de contribuer aux actions d'amélioration du processus au sein du Réseau Tarification.

En 2018, les agents de la Tarification ont contribué aux travaux de différents groupes nationaux (Contentieux, DMU (documentation métier unique), DSN (données sociales nominatives), Copil Doctar (validation de la documentation métier du technicien), RNP (référentiel national de processus), Grands Comptes, Comité de maintenance SNTRP, Fiabilisation des données, Comité de pilotage RH).

Missions nationales déléguées à la CRAMIF

Startech

Depuis le mois de juin 2017, le Département Tarification de la CRAMIF, déjà en charge de logistique de la formation initiale des techniciens (Startech), s'est vu confier par la CNAM, une mission d'assistance technique de la formation nationale. A

ce titre, la CRAMIF actualise l'ensemble des supports de formation entre chaque session pour tenir compte notamment des évolutions de tarification, la mise à jour et le renfort de la banque de questions servant à concevoir les contrôles continus ainsi que la conception de l'examen final.

Dans ce cadre, en 2018, la CRAMIF a contribué à l'organisation et à la tenue de 3 sessions au cours desquelles 35 stagiaires ont été formés, tous avec succès.

Documentation Métier Unique (DMU)

Le département tarification participe à la rédaction et à la maintenance de cette documentation et prend en charge la migration de la documentation métier des gestionnaires conseil en tarification vers la documentation d'Ameli Réseau.

A ce titre la CRAMIF procède à la mise en forme des fiches métier existantes selon la charte éditoriale d'Ameli Réseau et effectue l'intégration de la documentation métier dans le nouvel outil selon l'arborescence validée par la CNAM. A l'issue de cette migration, la CRAMIF assure l'actualisation des fiches et des textes.

Dans ce cadre, en 2018, il a été procédé à l'intégration et à la publication de 954 fiches et à la mise à jour de 91 fiches.

Contentieux de la tarification

Le Département des Affaires Juridiques (DAJ) assure la gestion du contentieux de la Tarification pour toutes les CARSAT et CGSS.

Dans ce cadre sont rédigés l'ensemble des mémoires en défense à produire devant la CNITAAT à l'occasion des recours des employeurs à l'encontre des taux de cotisation AT/MP : 1064 mémoires rédigés en 2018 et les intérêts des CARSAT sont défendus au cours des audiences devant la juridiction : 213 affaires défendues en 2018 (11 audiences) avec un taux de 76 % de dossiers gagnés.

Le DAJ procède également à l'analyse juridique systématique de tous les arrêts de la CNITAAT défavorables aux Caisses (52 en 2018), ce qui a permis de mettre en place une stratégie commune

permettant de porter la position des Caisses devant la Cour de Cassation et de faire évoluer la jurisprudence en la matière (13 pourvois en 2018).

L'information juridique et contentieuse est notamment diffusée à l'occasion des réunions des Comités de Pilotage avec chacune des CARSAT et CGSS (17 réunions par an) qui est un lieu d'échanges avec les équipes des services tarification.

Le DAJ contribue également depuis 2017, à harmoniser au niveau national, l'application de l'arrêté concernant la mise en place du taux fonction support de nature administrative qui est venu remplacer le taux bureau en répondant aux interrogations des CARSAT et en gérant l'intégralité des recours gracieux des entreprises (222 recours gracieux et demandes gérés en 2018).

Sa contribution s'étend également à la rédaction de fiches métiers sur différentes thématiques, des modèles de courriers et argumentaires diverses que la CNAM diffuse au réseau.

Se sont également développées au cours de l'année 2018, les sollicitations des Caisses sur les recours gracieux dont elles sont saisies par les entreprises (94 sollicitations en 2018).

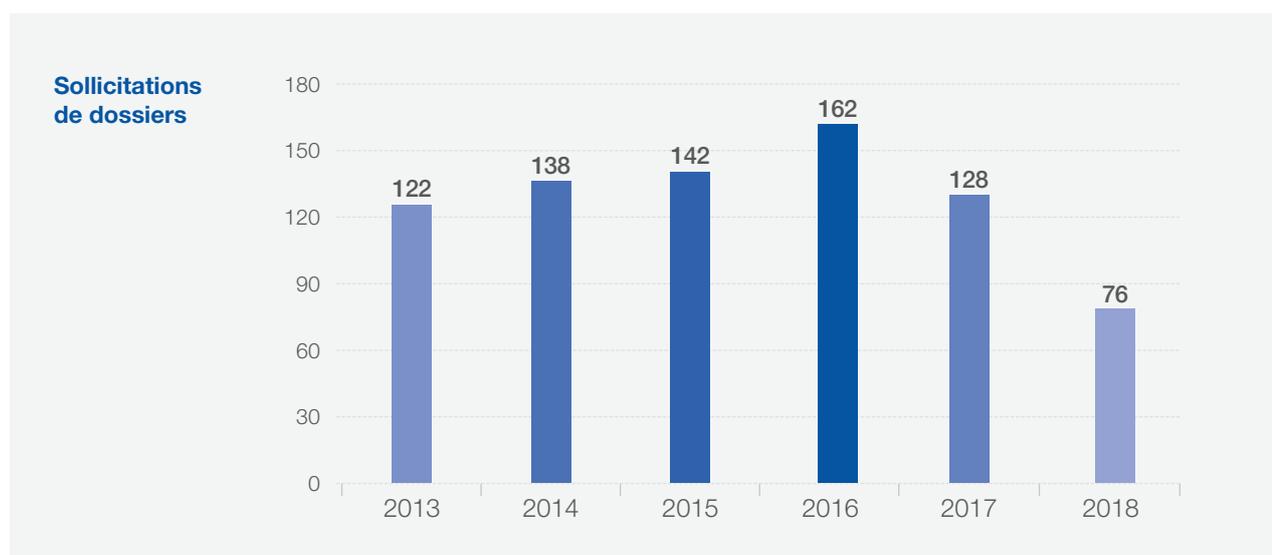
Département reconnaissance

Le département reconnaissance regroupe au sein d'une même entité des unités ayant pour objet la réparation des atteintes liées aux risques professionnels des salariés.

Fautes inexcusables

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur le rapport d'enquête éventuellement établi par le Service

Prévention, est transmis à la victime d'accident du travail, ou à ses ayants-droit. (7 en 2018).



Gestion des registres de déclaration d'accidents du travail benins

Ces registres régis par le Décret du 22 octobre 1985 sont délivrés, après autorisation, aux entreprises qui en font la demande.

	2013	2014	2015	2016	2016	2018
Nombre de registres délivrés	3 305	3 534	3 668	3 738	3 900	4 119
Nouveaux accords de délivrance de registres	386	358	361	466	445	426
Refus de délivrance*	38	36	85	42	51	40
Retraits	196	263	142	225	360	238

* Les refus concernent les demandes des entreprises ne remplissant pas les conditions d'attribution définies par le décret du 22/10/85.

Aide à la reconnaissance des maladies professionnelles

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance des Maladies Professionnelles, l'unité CPAM/CRRMP du Département Reconnaissance est chargée :

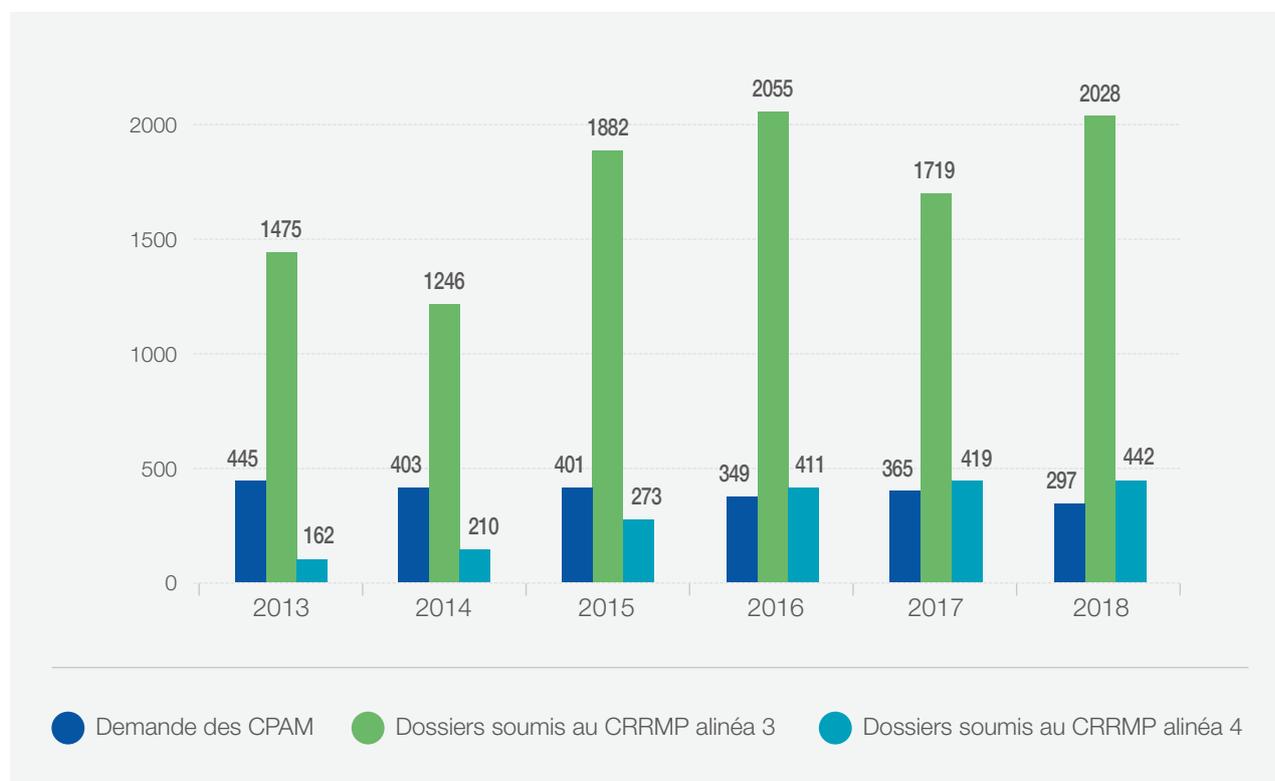
- de la rédaction des réponses aux demandes d'avis des CPAM, (informations relatives aux produits utilisés aux risques afférents au poste de travail et à la connaissance de l'entreprise,...),
- de la préparation des synthèses des dossiers soumis au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles.

Le CRRMP est constitué de 3 médecins (Médecin Conseil DRSM – Médecin Inspecteur Régional du Travail – Professeur des Universités Praticien Hospitalier). Il analyse les demandes de reconnaissances de maladies professionnelles au titre de l'article L 461.1 du code de la Sécurité Sociale dont :

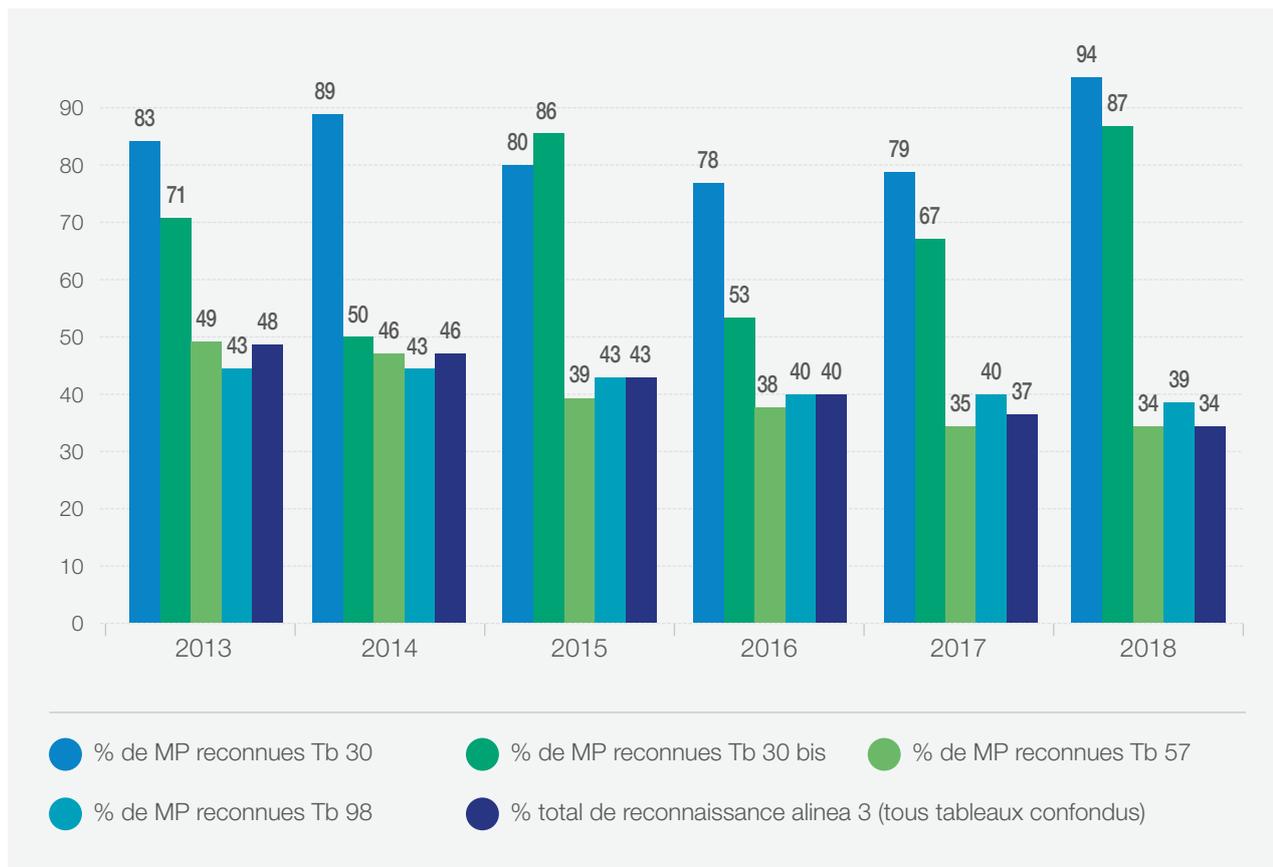
- l'alinéa 3 prévoit que si une ou plusieurs des conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsque il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.
- l'alinéa 4 requiert d'établir le lien direct et essentiel entre le travail habituel de la victime et la maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'elle entraîne le décès de la victime ou une incapacité permanente au moins égale à 25%.

Un partenariat est en place avec le Service Prévention, et des Ingénieurs Conseils référents ont été désignés pour apporter l'expertise technique dans l'instruction de ces dossiers.

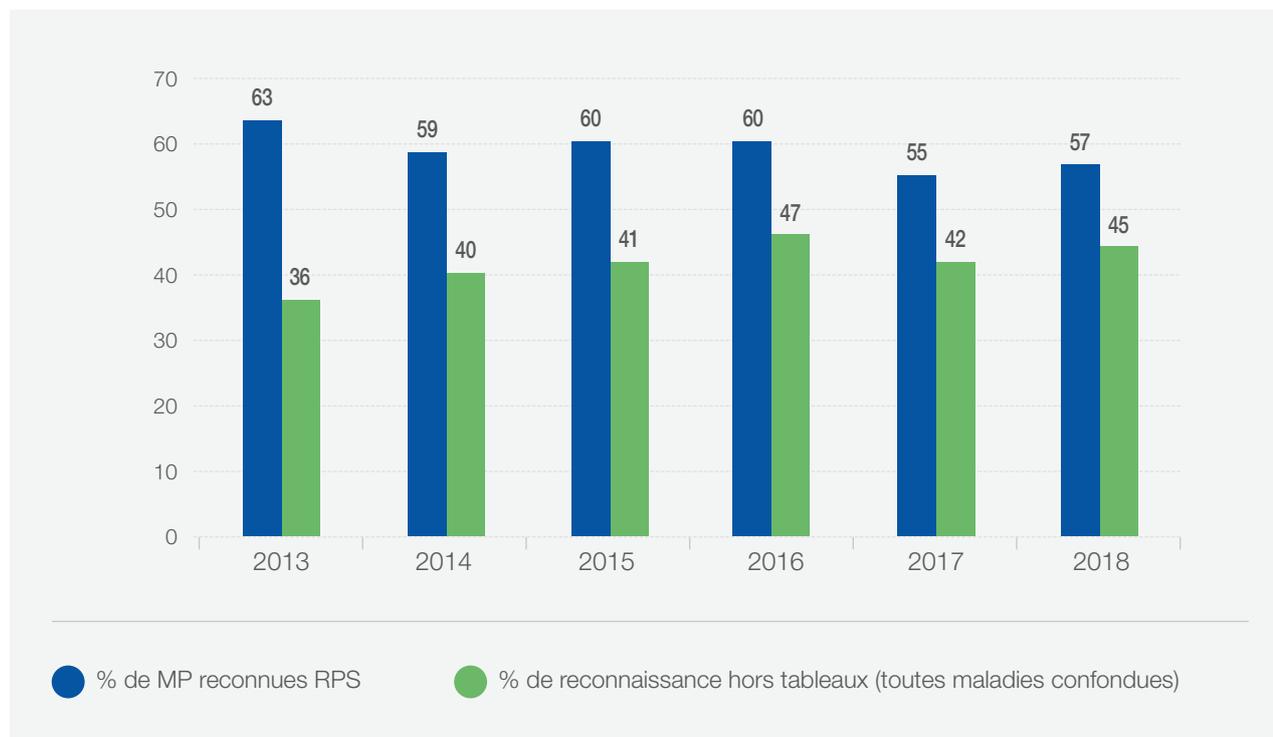
Le tableau ci-après recense des demandes de reconnaissance des maladies professionnelles soumises à l'analyse de la CRAMIF.



Le tableau ci-après recense les taux de reconnaissance des maladies professionnelles par tableau au titre de l'alinéa 3.



Le tableau ci-après recense les taux de reconnaissance des maladies professionnelles au titre de l'alinéa 4.



Commission Pluridisciplinaire Pénibilité

L'article 79 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites a créé une Commission Pluridisciplinaire Pénibilité dans chaque circonscription retraite.

La Commission, après avoir pris connaissance des éléments de droit et de fait, décide si l'assuré remplit les conditions d'exposition aux facteurs de risques professionnels (article L 351 du Code de la Sécurité sociale) et si le lien entre l'exposition au risque et les séquelles est effectif.

	2013	2014	2015	2016	2016	2018
Nombre de réunions de la commission	9	11	8	5	7	5
Nombre de dossiers présentés	64	67	73	39	38	50
Nombre d'accords	50	54	59	25	31	34
Nombre de refus	13	12	12	13	7	16
Nombre de dossiers ajournés	1	1	2	1	-	0

Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention

La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a mis en place le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P).

L'ordonnance du 22 septembre 2017 (décrets et arrêtés des 27 et 29 décembre 2017) renomme le dispositif en compte professionnel de prévention et transfère la gestion du dispositif à la branche AT/MP à compter du 1er janvier 2018 (C2P).

La Commission Réclamation Compte Professionnel de Prévention (CRC2P) est chargée de rendre des avis motivés sur les réclamations des salariés liées à leur exposition à certains facteurs de risques.

	2018
Nombre de réunions de la commission	7
Nombre de dossiers présentés	37*
Nombre d'accords	22
Nombre de refus	25

*Un dossier peut donner lieu à plusieurs avis

Répartition des décisions par facteurs de risques contestés							
Facteurs	Travail de nuit	Travail en équipes successives...	Manutentions Manuelles	Agents chimiques Dangereux	Travail répétitif	Postures pénibles	Total
Accord	8	13	0	0	1	0	22
Refus	9	4	1	2	7	2	25
Total	17	17	1	2	8	2	47

Les facteurs, « Activités exercées en milieu hyperbare/ Températures extrêmes/Bruit/Vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps. » n'ont pas fait l'objet de réclamation au cours de l'année 2018.

Communication

Intervention du 6 décembre 2018 devant les IPRP de l'ACMS : Présentation du compte professionnel de prévention.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat avec les CPAM d'Ile de France, la base de données permettant d'exploiter l'historique des expositions aux risques de maladies professionnelles, au sein des établissements franciliens a été mise à la disposition des CPAM.



5

Résultats du CPG

Synthèse des résultats obtenus CPG 2018

Type d'action	Indicateur	Définition	Score maximum	Score obtenu
P18 01	Programme TMS Pros	% d'établissement passant en E	25	3
		% d'établissement passant en E4	25	25
		Réaliser 15 retours d'expériences sur la mise en œuvre du programme	30	30
		Réaliser 8 matinées employeur	20	20
P18 02	Prévention des chutes dans le BTP	Taux des entreprises à diagnostiquer	30	30
		Taux d'augmentation du niveau moyen de prévention des entreprises	20	20
		Réaliser des retours d'expériences sur les actions MOA menées	30	30
		Décliner au niveau régional le partenariat national CNAM-INRS-OPPBTBTP		neutralisé
P18 03	Cancers Mutagènes et Reprotoxiques	Clôturer les fiches restantes	40	40
		Nombre d'actions de promotion du bilan	30	30
		Constitution ciblage risque chimiques Pros	30	30
P18 04	Plan d'Actions Régional	Elaboration de la fiche descriptive de chacun des programmes	90	90
P18 05	Incitations financières	Nombre moyen d'injonctions par préventeurs	25	25
		Part des contrats et AFS sur les risques prioritaires	25	25
P18 06	Offre de services aux entreprises	Etablir la liste des grands comptes	30	30
P18-07	Conception des lieux et des situations de travail	Etablir 4 fiches actions	50	50
P18 08	Travail en réseaux	% de temps des IC et CS mobilisés sur le plan d'action 2019-2022	50	50
		Formalisation écrite pour le déploiement de l'offre niveau 1 des UT	30	30
TOTAL PRÉVENTION			600	574
T18 01	Développement du compte AT/MP	Promotion régional du compte AT/MP	95	76
T18 02	Fiabilisation des données AT/MP	Réduction des signalements en vue de la fiabilisation des données AT/MP	85	85
T18 03	Révision de classement des établissements	Taux de révision des SE actives ciblées	105	105
T18 04	Suppression du taux bureau	Part des entreprises ciblées et démarchées par la caisse	85	85
T05b	Fiabilisation des données AT/MP	Part des entreprises ciblées et démarchées par la caisse	30	30
TOTAL TARIFICATION			600	574
TOTAL CPG AT/MP CRAMIF 2018			980	955



6

Annexe 1
PRST 3

Actions du PRST3, pilotées par la CRAMIF

Sujet	Objectif	Démarche Générale du Projet	Pilote Référent
1.1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	CRAMIF/ DIRECCTE
1.2 Culture de prévention	Agir par la formation	Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	CRAMIF
1.6 Usure Professionnelle		Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	CRAMIF
1.10 Cibler les risques prioritaires	Prévenir l'exposition aux produits chimiques	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective	CRAMIF/ DIRECCTE
1.15 Cibler des risques prioritaires	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs - Grand Paris - Maîtres d'ouvrage - Coordonnateurs SPS - Chutes	CRAMIF/ OPPBTP
1.22 Cibler des risques prioritaires	Prévenir le risque routier professionnel	Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	CRAMIF



7

Annexe 2
Manifestations et
réunions débats

Manifestation et réunions débats

- 9 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Avicenne
- 12 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Fernand Widal
- 13 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Hôtel-Dieu
- 15 mars 2018** Journées départementales Prévention Santé Sécurité 77
Organisateur : Antenne 77 / Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne (CSTP 77)
- 20 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Intercommunal de Créteil
- 22 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'hôpital Raymond Poincaré
- 23 mars 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Hôtel-Dieu
- 29 mars 2018** Journée Nationale Prévention BTP
Organisateur : Antenne 77 / Fédération du BTP 77/ SSTI BTP 77/ DIRECCTE/I'OPPBTP
- 13 avril 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Intercommunal de Créteil
- 4 mai 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Avicenne
- 16 mai 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Hôtel-Dieu
- 17 mai 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Fernand Widal
- 22 mai 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Raymond Poincaré
- 25 mai 2018** Journée d'étude sur le plomb – ARAAFU
Organisateur : Association des Restaurateurs d'Art et d'Archéologie de Formation Universitaire (ARAAFU) / Intervention Cramif – DDPIE, Antenne 75, laboratoire LTX-LBC
- 18 mai 2018** Forum sécurité ADP
Organisateur : Antenne 93
- 11 juin 2018** Rencontres en prévention Hôtellerie-Restauration
Organisateur : Antenne 77
- 18 juin 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Avicenne
- 21 juin 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de de l'Hôpital Raymond Poincaré
- 25 juin 2018** 2ème bilan régional CPOM
Organisateur : DDPIE
- 20 septembre 2018** Forum entreprises
Organisateur : Antenne 77
- 29 septembre 2018** Congrès des Maires de Seine-et-Marne
Organisateur : Antenne 77
- 27 septembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Intercommunal de Créteil

- 11 octobre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Fernand Widal
- 12 octobre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Hôtel-Dieu
- 18 octobre 2018** Forum sécurité routière entreprises 77
Organisateur : Antenne 77
- 8 novembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de CCPP Hôpital Raymond Poincaré
- 8 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 93 / CPAM 93
- 9 novembre 2018** 3ème rendez-vous Prévention BTP
Organisateur : Antenne 77
- 15 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 91 / CPAM 91
- 16 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 92 / CPAM 92
- 20 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 94 / CPAM 94
- 21 novembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP de l'Hôpital Hôtel-Dieu
- 22 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 77 / CPAM 77
- 22 novembre 2018** Forum sécurité routière BTP 77
Organisateur : Antenne 77 / Préfecture de Seine-et-Marne/ OPPBTP IDF/SSTI BTP77/Centaure
- 23 novembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP Hôpital Intercommunal de Créteil
- 27 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 95 / CPAM 95
- 29 novembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 78 / CPAM 78
- 3 décembre 2018** Matinée employeur – édition lombalgie
Organisateur : Antenne prévention 75 / CPAM 75
- 4 décembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP Hôpital Fernand Widal
- 13 décembre 2018** Séminaires thématiques CRAMIF et Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP)
Organisateur : DDPIE et CCPP Hôpital Avicenne

Manifestation institutionnelles

- le 19 mai 2018** Plénière DRRP
- le 9 Octobre 2018** Séminaire inter-CTR
- le 20 décembre 2018** Cérémonie de remise Trophées CRAMIF et des récompenses individuelles.



Annexe 3

Salon

Salon Equiphotel 2018 : retour sur la participation de la CRAMIF

La Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Île-de-France a participé du 11 au 15 novembre à EquipHotel, le salon professionnel de référence spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration. Elle y présentait l'Ergo Room - Ergo Cook, un espace de découverte et de dialogue proposant des solutions concrètes en matière de santé et sécurité au travail.



Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Christophe Ballue, contrôleur de sécurité à la CRAMIF, Didier Chenet, président du GNI Synhorcat

Une participation en hausse et de qualité

113 000 professionnels (restaurateurs, hôteliers, architectes, décorateurs, investisseurs, gestionnaires, bureaux d'étude, installateurs) sont venus découvrir les tendances du secteur Cafés Hôtels Restaurants

(CHR) présentées lors de cette nouvelle édition du salon placé sous le signe de l'innovation.

Avec plus de 2 000 visiteurs en 5 jours sur le pavillon Ergo Room – Ergo Cook, la Cramif a de nouveau attiré l'attention du public au salon Equiphotel.

Ergo Room – Ergo Cook, un pavillon novateur

Forte du succès rencontré lors de la précédente édition avec l'Ergo Room, une chambre témoin équipée de solutions innovantes en matière de santé et sécurité au travail, la Cramif a étendu le concept cette année à l'activité de la restauration avec l'Ergo Cook, une cuisine ergonomique dotée d'équipements adaptés. L'enjeu de prévention restant de favoriser un environnement de travail ergonomique en vue de réduire les situations à risque dans le secteur. Le pavillon Ergo Room - Ergo Cook a ainsi permis de renforcer notre image d'acteur majeur de la prévention des risques auprès des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

Des solutions matérielles innovantes favorisant la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ont notamment été mises en avant. Les TMS représentent en effet la majorité des maladies professionnelles du secteur.



Un collectif de 14 fournisseurs partenaires a été associé à la mise en œuvre des concepts :

- Ergo Room : 1 Check, Artalys, ATL Production (Levly), Sociam, Fixacouette, Vapodil, Pullman
- Ergo Cook : Meiko, Rational, Boma, Ooria Biozone, Ecophon, Enodis, Établissements Roussel grandes cuisines.

Un espace au service du handicap

Le partenariat engagé par la Cramif avec le groupement national des indépendants de l'hôtellerie & de la restauration (GNI) et l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) a mis en avant le dynamisme du secteur de l'hôtellerie-restauration sur le handicap.

Il a ainsi pu être démontré que l'innovation, la prévention et l'insertion des personnes en situation de handicap sont compatibles avec les enjeux de performance et de compétitivité du secteur.

L'Ergo Room – Ergo Cook fut un espace précurseur d'échanges sur :

- l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés
- la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques pour prévenir les situations de handicap
- l'intégration des personnes en situation de handicap par le recrutement, la formation, et le maintien dans l'emploi



Des animations et démonstrations

De nombreuses animations et démonstrations ont été assurées sur le pavillon Ergo Room – Ergo Cook. Elles ont apporté la convivialité attendue par les professionnels du secteur, tout en mettant à l'honneur des entreprises et des établissements engagés.

Les élèves de quatre écoles sont venus réaliser, avec leur classe passerelle (classe d'intégration des personnes en situation de handicap), des préparations culinaires sur l'espace Ergo Cook. Des dégustations de boissons ont été proposées par des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et des entreprises adaptées (EA).





Démonstration de l'autolaveuse à batteries I-MOP

Marie-Fleur REYNARD-LAUDE, Meilleur Ouvrier de France gouvernante et gouvernante et directrice Housekeeping Groupe La Réserve



Les visiteurs du stand ont pu découvrir des solutions techniques innovantes en situation réelle d'utilisation et ce, avec l'appui des fournisseurs présents afin d'assurer l'animation des espaces.



Démonstration du Fixacouette et du Levy

La marraine du stand, Marie-Fleur Reynard-Laune, meilleur ouvrier de France (MOF) gouvernante et directrice Housekeeping Groupe La Réserve, ainsi que le parrain, Guillaume Gomez, MOF cuisine et chef des cuisines du Palais de l'Élysée, ont procédé à des démonstrations sur le stand Ergo Room – Ergo Cook. Ils ont de fait apporté leur soutien au projet et démontré par l'exemple que l'excellence et le savoir-faire vont de paires avec l'amélioration des conditions de travail et la valorisation des compétences.

La Cramif mobilisée sur cette problématique

Cette nouvelle participation au salon EquipHotel s'est avéré être une véritable opportunité pour la Cramif d'entrer en relation directe avec les professionnels du secteur de façon à :

- leur montrer la faisabilité d'intégrer une démarche de prévention dans les chambres, les cuisines, les divers services et l'organisation des activités
- faire évoluer les pratiques des architectes décorateurs et divers concepteurs d'espaces de travail du secteur
- présenter les outils du réseau prévention dont l'action TPE Restauration : OIRA (Outil interactif d'évaluation des risques en ligne), socle de prévention
- faire la promotion des aides financières simplifiées (AFS) de l'Assurance Maladie - Risques professionnels à destination du secteur dont 6 AFS seront réservées au secteur en 2019.

Direction régionale des risques professionnels

Prévention

Conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, contactez l'antenne de votre département.

75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax : 01 40 05 38 13
prevention75.cramif@assurance-maladie.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax : 01 64 37 12 34
prevention77.cramif@assurance-maladie.fr

78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax : 01 44 65 79 56
prevention78.cramif@assurance-maladie.fr

91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax : 01 60 77 10 05
prevention91.cramif@assurance-maladie.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax : 01 46 95 01 94
prevention92.cramif@assurance-maladie.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax : 01 44 65 77 63
prevention93.cramif@assurance-maladie.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 44 65 75 55 - Fax : 01 44 65 78 59
prevention94.cramif@assurance-maladie.fr

95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax : 01 34 24 13 15
prevention95.cramif@assurance-maladie.fr

Service formation : Tél. : 01 40 05 29 54 / prevformation.cramif@assurance-maladie.fr

Médiathèque : Tél. : 01 40 05 38 69 / prevmediatheque.cramif@assurance-maladie.fr

Tarifification

calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54 / tarification.atmp.cramif@assurance-maladie.fr

Reconnaissance

contribue à la reconnaissance des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76 / reconnaissance.cramif@assurance-maladie.fr

Directeur de la publication

David CLAIR
Directeur général de la CRAMIF

Responsable de la publication

François BLANCHARD
Ingénieur Conseil Régional de la CRAMIF

Réalisation

Direction Régionale des Risques Professionnels
/ service Communication DRRP

Maquette

Ideacom & CRAMIF

Impression

RENARD PRODUCTION
Juin 2019



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
Direction régionale des risques professionnels
17-19 avenue de Flandre, 75019 Paris

cramif.fr [@cramif](https://twitter.com/cramif) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif) [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...)